L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1667 - VENDREDI 11 FÉVRIER 2022 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Plan de relance

L'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté répond présente



Préfecture de région

Lancé il y a presque 18 mois, le plan France relance apporte des soutiens divers au milieu agricole mais aussi à l'écosystème qui en dépend (filières, agroalimentaire, abattoirs..). En Bourgogne-Franche-Comté, le volet « Agriculture, Alimentation, Forêt » s'est traduit par plus de 53 millions d'euros en financement d'accompagnement de projets. Découvrez en détails sur quelles actions ont été fléchés ces budgets. *Pages 16-17.*

Côte d'Or

› Campagne d'irrigation

On repart pour deux tours ?



Nièvre

› Arbres et haies

Intérêts et coûts de plantation



Yonne

› Élevage

Montrer que la filière a encore un avenir



fendt.fr

FENDT



DÉMO POSSIBLE

FendtONE : La nouvelle philosophie de fonctionnement.

C'est la pierre angulaire de toute innovation Fendt : prendre quelque chose de perfectionné et le rendre encore meilleur. Le nouveau poste de conduite Fendt offre une plus grande surface d'affichage, des touches librement attribuables, avec toute la facilité d'utilisation qui fait la réputation de Fendt. Même les nouveaux conducteurs Fendt se sentiront immédiatement chez eux.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



SPÉCIALISÉ RISQUES CLIMATIQUES et MÉTHANISATION

MONGIN Jean-Jacques
n° ORIAS 07009678

> Professionnel en assurances agricoles depuis 28 ans
> Présent dès 7h00 le matin
> 1 seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres

6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

Aviva France devient abeille ASSURANCES

Sommaire

Côte d'Or

04 • Irrigation : On repart pour deux tours ?
05 • Élevage brun : Terminer en beauté
06 • Reproducteurs charolais : Des portes encore ouvertes
07 • Séchage en grange : Pour de bons fromages

Nièvre

08 • Formation : Intérêts et coûts de plantation
09 • Alerte Entreprises Nièvre : Une protection supplémentaire
10 • Conseil départemental : Imaginer la Nièvre ensemble
11 • Contrat de territoire « Eau et climat » : La protection des captages

Yonne

12 • Élevage : Montrer que la filière a encore un avenir
13 • Innovation : Vers une vraie solution contre les problématiques liées aux oiseaux ?
14 • Innovation dans les vignes : Pendant la période de taille, les tests de l'exosquelette se poursuivent
15 • Salon international de l'agriculture : Trois icaunais du réseau Bienvenue à la ferme au SIA

Région

16-17 • Plan de relance : Des actions et des effets sur l'agriculture régionale
18 • Future Pac : Bovins lait : arbitrages à venir sur les écorégimes

Filières

19 • Cultures Légumineuses de printemps : Utiliser des graines de fermes, les bonnes pratiques
20 • Cultures Souvenirs : Le tournesol, toute une histoire !

Infos Services

21 • Économie et Gestion
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

Sécurité

Déméter peut poursuivre son activité

La décision, intervenue le 1er février, du Tribunal administratif, à l'encontre de la cellule Déméter, ne porte en réalité que sur un aspect précis du fonctionnement de cette structure et ne remet pas en cause son existence.

Dans une décision du 1er février, le Tribunal administratif de Paris a enjoint le ministre de l'Intérieur de faire cesser les activités de la cellule nationale baptisée Déméter visant la prévention et le suivi d' *« actions de nature idéologique »*. Les associations Pollinis France, Générations Futures et L 214 demandaient au juge :
- De résilier la convention signée entre le ministère de l'Intérieur, la FNSEA et JA
- De faire cesser l'activité de la cellule Déméter.

Dans leur décision, les juges ont considéré que les actions des associations contre la convention de partenariat étaient irrecevables dans la mesure où le contenu de cette convention n'était pas de nature à léser leurs intérêts. Par ailleurs, les juges ont qualifié le dossier de presse de présentation de la cellule Déméter, publié sur le site internet du ministère, de décision administrative, donc susceptible d'être contestée. Dans la mesure où ce communiqué de presse visait des actions *« de nature idéologique et de simples actions symboliques de dénigrement »* qui ne constituent pas, en elles-mêmes des infractions pénales, les juges ont décidé que ce point ne relevait pas de la compétence de la gendarmerie et qu'il devait, de ce fait, sortir du champ d'intervention de la cellule. En conclusion, cette décision, si elle peut sembler favorable aux associations qui s'en prévalent, ne remet, en réalité, aucunement en cause les relations que la FNSEA et JA entretiennent avec les services de gendarmerie. Ainsi, la convention nationale de partenariat ainsi que toutes les conventions départementales pourront continuer à s'appliquer. Cette cellule Déméter, qui a prouvé son efficacité pour lutter contre toutes les atteintes portées au monde agricole, continuera donc son activité. Comme le précise l'avocat Arnaud Gossement, spécialiste du droit de l'environnement, sur son compte Twitter, *"la "cellule Demeter» de la gendarmerie n'a pas été «dissoute». Le tribunal administratif de Paris a annulé le refus du ministre de l'Intérieur de mettre fin à une de ses missions"*.


Ministère de l'Intérieur.
La cellule Déméter, destinée à sécuriser les exploitations agricoles face aux actes de malveillance, reste en activité.

BERTY ROBERT

en bref

Conseil agricole de l'UE Julien Denormandie vante l'agriculture bas-carbone

Julien Denormandie, qui préside le Conseil agricole de l'UE, a réuni le 7 février vingt-trois des ministres de l'Agriculture de l'UE pour les convaincre des bénéfices que pourraient tirer les agriculteurs de la séquestration de carbone dans les sols. Il s'agit de *« définir des pratiques reconnues pour capter le carbone et qui pourront être économiquement valorisées sous forme de crédits carbone »*, a-t-il souligné en marge de la réunion. La France espère faire adopter des conclusions du Conseil sur cette question d'ici le mois de mars, alors que la Commission européenne doit présenter à la fin de l'année des proposition législatives en vue de fixer un cadre réglementaire sur la certification de la séquestration du carbone dans les sols et la forêt. Le ministre espagnol Luis Planas, entre autres, a confirmé l'intérêt des ministres de l'Agriculture pour ce dispositif qui pourra apporter des ressources supplémentaires et qui, pour une fois, ne place pas les agriculteurs dans une position défensive face aux contraintes environnementales. Mais certains se montrent plus prudents. Son homologue allemand Cem Ozdemir, notamment, prévient qu'il faut éviter tout "greenwashing". Il craint notamment les *«doubles paiements »* de mesures qui bénéficieraient à la fois de soutiens de la Pac et d'une rémunération via des crédits carbone.

la météo présentée par Dijon Céréales

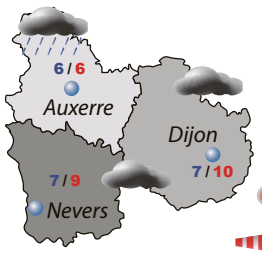
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 11 Février



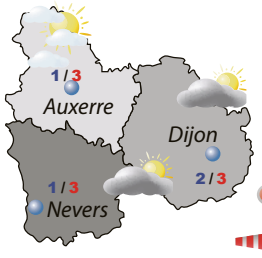
Maussade
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant et quelques précipitations.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 5 à 7°C

Vents : Nord 10 km/h

ND de Lourdes
Soleil : 08h05 - 18h06
Lune : 12h49 - 04h52

Samedi 12 Février



Variable
Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 2 à 4°C

Vents : Nord-Est 30 km/h

Saint Félix
Soleil : 08h04 - 18h07
Lune : 13h34 - 05h50

Dimanche 13 Février



Beau temps
Un temps agréable et ensoleillé s'annonce, avec quelques cumulus de beau temps.

T° mini : -2 à 0°C
T° maxi : 3 à 5°C

Vents : Nord-Est 10 km/h

Sainte Béatrice
Soleil : 08h02 - 18h09
Lune : 14h28 - 06h41

Prévisions à 7 jours

Lundi 14 Février au Mercredi 16 Février

Le soleil sera bien présent et accompagné de nuages de beau temps.

Vents : Est à 20 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 6 à 8°C

Du Jeudi 17 Février au Dimanche 20 Février

Un ciel très nuageux s'annonce pour cette période.

Vents : Sud à 20 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 8 à 10°C

clin d'œil



Syndicalisme

Les grandes surfaces sous surveillance

Un peu partout en France, les FDSEA et JA de différents départements sont passés à l'action ces derniers jours afin de vérifier comment, concrètement, certaines grandes surfaces interprètent la loi Egalim 2

Le mot d'ordre a été lancé le 26 janvier et les agriculteurs n'ont pas tardé à passer à l'action. Les actions syndicales ont commencé dans le Grand Ouest avant de s'étendre, comme une traînée de poudre à l'ensemble du territoire. *« Pour finir la soirée (du 26, ndlr) »*, les agriculteurs des FDSEA et JA des Deux-Sèvres se sont rassemblés sur le parking du Leclerc de Niort et de l'Hyper Casino de Pompaire afin de faire part de leur mécontentement. Dès le 27 au matin, à l'ouverture des portes, ce sont d'autres centaines d'agriculteurs qui ont investi les magasins des grandes enseignes.

« Prix abusivement bas »

Dans le Morbihan, les éleveurs ont fustigé une promotion sur une boîte de 12 œufs biologiques à 1,80 € et une promotion sur le pack de six de lait UHT demi-écrémé à 4,92 € et le deuxième pack de six à moitié prix soit 2,46 €. *« À ce prix-là, c'est sûr, l'éleveur ne peut pas être rémunéré dignement. Prix abusivement bas »*, s'énerve la FDSEA locale dans un tweet.

Même réflexion dans la Loire-Atlantique où le prix du litre de lait UHT affiche 0,68 € au Super U de Nozay. *« À ce prix-là, l'agriculteur n'est pas rémunéré à hauteur de ses coûts de production […] il va falloir respecter Egalim 2 »*, s'alarme Stéphane Février, membre du bureau de la FNSEA 44 sur son compte Twitter. Les contrôles n'ont pas porté que sur les prix.

Ils ont aussi pris en compte l'origine des produits. La FDSEA d'Ille-et-Vilaine a ainsi pointé les *« problèmes de géographie d'un Intermarché »*. Affichée sur l'étal comme un produit d'origine France, la barquette de champignons de Paris se révèle en fait d'origine polonaise ainsi que le révèlent son étiquette et le code-barres. Dans le département du Var, ce sont des poivrons en provenance d'Espagne qui se sont retrouvés « francisés ».

Du porc d'origine française… espagnol

Dans celui de l'Allier, à Cusset, le sort a été le même pour une côte de porc, venant d'Espagne et arborant une belle étiquette bleu-blanc-rouge marquée « Viande d'origine française ».

Pour exprimer leur mécontentement et dénoncer les *« dérives visant à détruire la valeur de notre alimentation et toutes les activités économiques s'y rapportant qui font la vie et les emplois de nos territoires ruraux »*, les jeunes agriculteurs du Maine-et-Loire ont organisé un lâcher de pigeons dans une grande surface, expliquant *« On n'est pas des pigeons »*. Le 29 janvier, les représentants des éleveurs des Côtes-d'Armor ont rencontré le directeur national des achats viandes pour Kermené Carrefour, Bertrand Éon, sur le parking du centre commercial de Langueux où, de l'avis de nombreux participants, *« le ton était vif »*.

Les actions se sont poursuivies dans les autres régions de France, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes. Interrogée par différents médias, la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, a dénoncé les pratiques des grandes enseignes qui *« sont en train de tuer l'alimentation en France, de faire fermer les exploitations agricoles »* et qui pratiquent *« des prix beaucoup trop bas au regard des hausses de charges que subissent les agriculteurs »*. *« On est face à un contexte de flambée qu'on n'a jamais connu et donc il nous faut répercuter ces hausses sur la vente de nos produits, sinon nous n'aurons pas de revenus »*, a-t-elle insisté.

CHRISTOPHE SOULARD

Santé animale

Un appel contre la désertification vétérinaire

Afin de lutter contre le manque de vétérinaires en zones rurales, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, avec les organisations professionnelles agricoles et vétérinaires et les collectivités, a engagé une feuille de route. Celle-ci poursuit son déploiement avec le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de diagnostics et de plans d'actions territoriaux.

Si le métier de vétérinaire fait rêver une partie de la jeunesse, certains territoires manquent de praticiens en particulier dans les zones rurales. Cette question est prégnante pour la détection précoce des maladies, le suivi de la performance sanitaire et économique des filières animales mais aussi pour le maintien des activités agricoles et l'attractivité des territoires. Dans le cadre de la feuille de route commune pour lutter contre le manque de professionnels en zones rurales, le CNOV, la SNGTV, le SNVEL, l'APCA, la FNSEA et GDS France initient, avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, un appel à manifestation d'intérêt permettant d'aider les territoires à lutter contre la désertification vétérinaire. Le principe est de permettre à six territoires volontaires de bénéficier d'un diagnostic de leur situation (évaluer sur le plan qualitatif et quantitatif l'offre vétérinaire et la demande des élevages) et de co-construire un plan d'actions adapté à leurs besoins. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être transmis au Conseil national de l'Ordre des vétérinaires au plus tard le 15 mars et répondre aux exigences définies dans le document disponible sur leur site (www.veterinaire.fr). Les candidats seront informés de leurs sélections entre le 22 et le 29 mars.

COMMUNIQUÉ

en bref

Médias Guillaume Canet quitte CultivonsNous.tv

Dans un texte posté sur Facebook le 31 janvier, l'acteur Guillaume Canet indique *«avoir mis fin il y a un mois»* à l'engagement qui le liait à la chaîne CultivonsNous.tv. *«J'avais accepté d'être le parrain bénévole de la chaîne (…) j'étais très heureux de promouvoir la chaîne et ses engagements. Nous avons pu proposer de très beaux documentaires et mettre en avant le savoir-faire paysan»*, souligne-t-il. Le producteur, réalisateur et acteur explique son départ de CultivonsNous.tv *«suite à un désaccord total en termes de stratégie et de valeurs avec le groupe Alchimie, qui héberge la chaîne»*. Il assure cependant toujours soutenir le monde paysan et donne « rendez-vous pour de nouvelles aventures ». La chaîne CultivonsNous.tv a été lancée en mai 2020.

Viande bovine Les écarts de revenu se creusent

D'après l'analyse réalisée sur 195 exploitations par l'Institut de l'élevage (Idele), il ressort que les éleveurs *«Diversifiés grandes cultures, naisseurs-engraisseurs de jeunes bovins»* (189 ha SAU et 77 vaches allaitantes-VA) ont profité de la conjoncture très favorable des marchés de la viande et des céréales. Leur revenu courant en 2021 a atteint 46 100 €/UMO en moyenne. Il est supérieur de 16 000 €/Unité de main-d'œuvre (UMO) à celui de l'an passé et il est deux fois plus élevé qu'en 2018. A contrario, le revenu des éleveurs *«engraisseurs de veaux de lait et de veaux sous la mère»* (79 VA pour 1,9 UMO) est trois fois plus faible (13 400 €/UMO) malgré la bonne stabilité du marché des veaux sous la mère. Les *«Naisseurs spécialisés extensifs»* ont un revenu à peine plus élevé (13 700 €/UMO). Il est toutefois en légère hausse (+ 500 €/UMO) pour la première fois depuis six ans. En 2016, il était de 22 000 €/UMO. Les autres systèmes d'élevage dégagent des revenus par UMO intermédiaires. Celui des éleveurs *«Diversifiés grandes cultures et naisseurs»* est de 38 100 €/UMO en moyenne. Comme ils ont bénéficié de la bonne conjoncture de céréales, leur revenu est le plus élevé de ces dix dernières années. Les *«Naisseurs engraisseurs spécialisés»* ayant bien valorisé leurs vaches de réforme et leurs jeunes bovins engraissés, ont dégagé un revenu de 31 300 € par UMO. Alors que les *«Naisseurs spécialisés»* (19 100 €/UMO) ont pâti du marché atone des animaux maigres. Autre enseignement de l'Idele : les éleveurs n'ont dégagé aucune marge financière de sécurité

Dégâts de gibier Mesures réglementaires en préparation

Concernant les dégâts de gibier, *«nous travaillons actuellement sur des mesures réglementaires nouvelles pour les soumettre au prochain Conseil national de la chasse et de la faune sauvage»*, indique l'entourage de la secrétaire d'État à la biodiversité Bérangère Abba à Agra Presse, sans dévoiler le contenu de ces mesures. Alors que la date du prochain conseil n'a pas encore été fixée par les acteurs, les nouveaux textes *«doivent permettre de résoudre les difficultés rencontrées localement pour assurer la régulation du gibier et faciliter aussi l'indemnisation»*. Le cabinet de Bérangère Abba estime par ailleurs que la décision rendue le 20 janvier par le Conseil constitutionnel *«a permis de clarifier le cadre de l'intervention des chasseurs»*, notamment *«en confirmant qu'il revenait à ces derniers d'assurer cette indemnisation»*. Cette décision de justice n'a donc pas fait évoluer *«la position de la secrétaire d'État qui recherche des solutions équilibrées entre les agriculteurs et les chasseurs, sur le fondement de la responsabilité de chacun et de la transparence»*.



Irrigation

On repart pour deux tours ?

Le président des irrigants de Côte-d'Or évoque la campagne 2022. Celle-ci est espérée aussi « arrosée » que la précédente.



Pascal Chadoeuf, à Fauverney, a plus que limité sa consommation l'an passé. Seulement deux tours d'eau ont été réalisés en mars et avril sur des oignons repiqués, et autant sur des pommes de terre plus tard dans l'année.

Puisse 2022 être comme 2021, mais sans les péripéties rencontrées dans le val de Saône. *« Il est vrai qu'à part ce gros problème, en termes d'irrigation, nous avons assisté à une campagne assez calme et donc favorable, qui nous a permis de limiter les besoins en eau des plantes. Ce contexte a généré moins de dépenses et de travail, un peu comme les éleveurs pour leur bétail »*, commente Pascal Chadoeuf. Seulement 2,5 millions de m3 d'eau ont été utilisés l'an passé dans le département : *« c'est plus de deux fois moins qu'en 2019 et 2020 où à chaque fois, nous avions approché les 5, voire 5,5 millions de m3. En temps normal, nous avons besoin d'un volume compris entre 3 et 4 millions. Environ 200 exploitants avaient formulé une demande pour irriguer en 2021, mais près de soixante d'entre eux n'ont même pas eu besoin de sortir l'enrouleur… Il faut remonter loin pour irriguer aussi peu, en l'occurrence en 2007 et 2008. En 2007, nous n'avions pratiquement pas arrosé les betteraves. En 2008, cette filière avait disparu et les besoins étaient moindres, les nouvelles productions n'étaient pas encore tout à fait en place »*. Un seul arrêté sécheresse a été pris en septembre. *« L'essentiel des cultures était alors récolté, l'agriculture a été très peu impactée. Qu'il en soit de même en 2022… »*, ajoute le président du syndicat des irrigants.

Méfiance

Pascal Chadoeuf, dans l'idéal, souhaiterait voir *« tomber »* entre 25 et 30 mm chaque semaine : *« cela nous irait très bien, sans que les rivières débordent pour autant… Mais la réalité est parfois toute autre, les dernières sécheresses ne sont d'ailleurs pas très loin de nous. La problématique irrigation reste pleinement d'actualité en Côte-d'Or, cela va sans dire. Nous avons des filières locales que nous devons approvisionner, sous peine de les perdre. Il n'y a pas de mystère : il nous faut de l'eau pour produire des légumes. Or, l'arrêté cadre est actuellement en révision au niveau national, et ce qui nous revient aux oreilles n'est vraiment pas encourageant… Les projets, tels qu'ils nous sont présentés aujourd'hui, retirent les pommes de terre et les oignons des cultures dérogatoires. Autrement dit, elles ne pourraient plus être irriguées dès lors que les seuils « alerte renforcée » et de « crise » seraient atteints. Notre syndicat, appuyé par la FDSEA et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, est pleinement mobilisé sur le sujet. Nous associons même les filières dans notre démarche syndicale, car il y a beaucoup trop d'enjeux économiques derrière cela. Ce serait tout de même incroyable d'en arriver là, à l'heure où les Pouvoirs Publics ne cessent de prôner les circuits courts et la production locale… »* Le Côte-d'orien rappelle que seulement 500 ha de pommes de terre, 400 ha d'oignons et 800 ha de maïs semence sont aujourd'hui cultivés dans le secteur : *« la majorité de ces productions est destinée à la consommation locale. Dans les années 2000, nous avions déjà 500 ha de pommes de terre, voire plus, mais il y avait aussi 3 000 ha de betteraves irriguées et 1 500 ha d'oignons… Ce qui ne sera plus produit chez nous le sera forcément ailleurs, il faudra alors importer les marchandises, avec un mauvais bilan carbone »*.

AG

Reproducteurs charolais

C'est aujourd'hui

La vente du GIE Charolais Évaluation se tient ce vendredi 11 février au pôle agricole de Créancey. Les enchères débuteront à 14 heures. Un compte-rendu de cette journée sera proposé dans notre prochaine édition. Une vidéo mentionnant les principaux résultats sera postée sur la page Facebook de Terres de Bourgogne à l'issue de ce rendez-vous.

AG





Élevage brun

Terminer en beauté

Pascal Meunier participe à son dernier salon de l'agriculture, quelques mois avant de faire valoir ses droits à la retraite.


L'éleveur de Semur-en-Auxois avec Pétunia, une vache brune inscrite au concours Miss BGS.

Le salon de l'agriculture, il commence à bien le connaître. Pascal Meunier s'y rend très régulièrement depuis 1968. *« À l'époque, j'accompagnais mon oncle Robert Meugnot au concours des Traits Auxois. J'y suis ensuite allé de nombreuses fois en tant que simple visiteur. Je ne suis qu'à 6 km de l'autoroute : c'est très pratique, j'arrive au salon en seulement deux heures. En tant qu'exposant, ce sera ma quatrième et donc dernière participation »*, confie l'éleveur de 62 ans.

Fille de Namur

Pétunia, une de ses vaches en première lactation, fait partie des seize candidates au titre de Miss BGS : *« cette épreuve est dédiée aux primipares issues de taureaux français du schéma BGS Création. Le père de Pétunia, Namur, est né sur mon exploitation. Il a été retenu en centre d'insémination et est déjà diffusé en doses génomiques. Il le sera très certainement en doses conventionnelles dans les prochaines années »*. Pétunia, bientôt trois ans, a vêlé dès l'âge de 27 mois et présente de belles qualités de race. L'animal a logiquement été sélectionné lors du passage de la commission BGS le 24 janvier. Sa préparation est aujourd'hui imminente, comme le décrit son propriétaire : *« il va falloir lui apprendre à marcher en mode concours durant au moins quinze jours ! Elle est particulièrement calme, c'est un point positif qui permettra de partir sur de bonnes bases »*.

L'heure des retrouvailles

Pascal Meunier se dit ravi de participer à un nouveau salon de l'agriculture, après l'annulation de l'édition 2021 : *« plus loin que le concours, c'est toujours un plaisir de retrouver et d'échanger avec des éleveurs de toute la France, notamment du Nord et du Massif-Central en ce qui me concerne. Le Sia est aussi l'occasion de voir d'autres races d'animaux et plus globalement, la richesse de l'élevage français. C'est un moment que pas mal d'éleveurs attendent, en particulier dans le monde de la Brune. En effet, nos rendez-vous professionnels ont beaucoup manqué ces deux dernières années, je pense surtout à notre concours interrégional organisé dans le cadre des journées châtillonnaises »*.

Reprise familiale

Le cogérant du Gaec des Ardelons a programmé son départ en retraite avec son épouse Anne à la fin de l'année. Leurs neveux Pierre-Olivier et Aurélien Cartier prendront alors les rênes de l'exploitation : *« Pierre-Olivier est déjà installé, son frère Aurélien n'est pour l'instant que salarié. Nous avons donc retrouvé des repreneurs au sein de notre famille ! Aurélien se destinait à la base à la maintenance mécanique avant de changer de direction. Ses démarches installation seront réalisées ces tout prochains mois »*. Pascal et Anne Meunier auront à cœur de voyager à l'issue de la transmission de leur ferme. Le couple d'éleveurs se permettra aussi et surtout de ne plus programmer le réveil le matin, Pascal Meunier n'exclut pas de faire quelques grasses matinées tellement méritées !

AG

Les autres Côte-d'oriens en lice

Titulaires : Gaec Chevallier (Mauvilly) avec Paillette (père : Lynton), Alain Terrillon (Griselles) avec Paulette (Moustik), Gaec Loosli (Chazeuil) avec Plastique (Melchior), EARL Saint-Roch (Pothières), avec Prof (Luther). Suppléants : Alain Terrillon avec Panaisie (Logo GP), Gaec Colson (Moloy) avec Parfaite (Majesté), Gaec Chevallier avec Polka (Namur).

Élevage ovin

Les portes de l'international

Le Gaec Poillot se rend au salon de l'agriculture : un déplacement qui lui permet de vendre des animaux dans une quinzaine de pays européens.


Romain et Benoît Poillot avec leurs deux races fétiches : le Suffolk et le Southdown.

Il n'y a bien qu'à Monaco, Saint-Marin, ou au Liechtenstein que le Gaec Poillot n'a pas encore vendu de moutons ! Des transactions sont effectivement réalisées dans la plupart des pays européens depuis une première participation au salon de l'agriculture en 2001. *« De nouvelles portes commerciales se sont ouvertes en nous rendant régulièrement à Paris »*, indique Benoît Poillot, le père de famille. *« Remporter un prix de championnat viande au Sia est intéressant pour nous, cela génère bien souvent du commerce en France et un peu partout en Europe »*, fait remarquer son fils Romain, qui prépare sept Suffolk et quatre Southdown – principalement des béliers – pour les concours des 27 et 28 février. La famille Poillot espère donc remporter de nouvelles « plaques » à la fin du mois pour nouer de nouveaux contacts commerciaux. *« Malgré l'annulation de l'édition 2021, nos ventes n'ont pas chuté. En revanche, nous n'avons pas eu de nouveaux clients l'an passé. Nous étions contents d'apprendre, il y a quelques jours, que cette édition était maintenue, ce sera l'occasion de nous rattraper »*, ajoute le jeune éleveur.

Un nouvel élan

Si le Suffolk reste une valeur sûre dans le monde ovin, avec sa remarquable productivité, l'intérêt du Southdown tend à remonter. *« Cet animal rustique et peu exigeant revient à la mode car il s'engraisse facilement, c'est un atout important face à la flambée des coûts de l'aliment »*, informe Benoît Poillot. Le Southdown reste une race à très faibles effectifs en France : seules sept exploitations en élèvent, dont celle de Thoisy-la-Berchère qui compte 45 brebis (en plus de 160 Suffolk).

Tendance positive, mais

La meilleure conjoncture ovine est indéniable, mais celle-ci est malheureusement « bridée » par la hausse des charges. *« Toutes les charges »*, précise Romain Poillot : *« c'est simple, tout augmente à côté… C'est vraiment dommage de ne pas profiter pleinement de ce redressement des cours, cela aurait fait du bien à tout le monde »*. L'actualité de l'élevage ovin, c'est aussi, malheureusement et encore la menace du loup… *« C'est une angoisse permanente chez nous et ailleurs »*, confient les deux éleveurs, *« de nombreux clients diminuent leurs troupes ou abandonnent tout simplement la production ovine. Ils augmentent leur atelier bovin pour combler leur manque à gagner ou bien recherchent un travail à côté, c'est consternant d'en arriver là. De notre côté, nous tentons de nous adapter comme nous le pouvons, mais il n'existe que des pseudo-solutions. Nous avons acheté des filets électriques l'été dernier et nous venons d'en recommander. D'ici l'été, nous aurons quinze lots d'animaux dehors, avec 40 km de bords de prés à couvrir. Il sera impossible de tout protéger. Les chiens ne sont pas non plus une solution. Dans notre cas, il nous faudrait 26 patous ! »*

AG

Les autres Côte-d'oriens au Sia

Charollais : Sébastien Jeannin (Souhey). Île-de-France : EARL Deschamps (Poiseul-la-Ville), EARL Fournier Jean-Louis (Fontaines-en-Duesmois), Alex Hemery (Bèze), Julien Pane (Dampierre-en-Montagne).

Mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424

Reproducteurs charolais

Des portes encore ouvertes

Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois dresse un bon bilan de sa semaine commerciale. De très bons reproducteurs restent à disposition.



Bertrand et Jean-Luc Baudot, la semaine dernière à Pont-et-Massène.

Dix-sept élevages charolais ont participé aux portes ouvertes du comité d'agriculture semurois du 24 au 29 janvier. L'évènement a enregistré une trentaine de transactions. *« Ce rendez-vous est encore une fois réussi, notre première édition en 2021 en avait recensé cinq de plus, mais notre concours ne s'était pas tenu quelques semaines plus tôt »*, observe Jean-Luc Baudot, le président du comité, qui informe que les taureaux de deux ans, prêts à saillir, ont été de très loin les animaux les plus recherchés. L'éleveur de Pont-et-Massène rappelle que de très bons reproducteurs sont encore à disposition dans les élevages ayant participé à l'opération : *« la plupart du commerce se réalise dans les trois premiers mois de l'année, je ne doute pas que nos éleveurs seront à nouveau sollicités ces prochains jours et ces prochaines semaines, chacun est prêt à répondre à toute demande. Il y a de la qualité dans les animaux proposés »*. Les ventes de gré à gré sont très importantes aux yeux de Jean-Luc Baudot : *« ce type de commercialisation est toujours très apprécié, il permet à l'acheteur de visiter l'élevage naisseur et d'aller voir l'ascendance de l'animal susceptible de l'intéresser. Oui, le commerce en ferme doit perdurer, il répond d'ailleurs parfaitement à la volonté de nos responsables de développer les circuits courts. Je m'étonne encore une fois que l'aide génétique de 400 euros ait été supprimée il y a quelques années, elle représentait un sacré atout pour le monde charolais de notre département »*.

L'élevage Baudot a vendu quatre reproducteurs lors de l'opération du comité de Semur. La *« marque de fabrique »* de l'exploitation est incontestablement le vêlage facile, critère de sélection travaillé depuis le début des années quatre-vingt. *« Les vêlages doivent bien se passer si nous voulons installer des jeunes en élevage. Cela est d'autant plus vrai devant l'augmentation des cheptels et un manque de main-d'œuvre de plus en plus flagrant »*, confie Jean-Luc Baudot.

AG

Point de vue sur le charolais
Une pureté à bien préserver



**Michel Baudot, éleveur à Pont-et-Massène, a présidé Charolais International en 2011 et 2014 (cette fédération d'associations professionnelles promeut la défense et la sélection de la race charolaise dans le monde). Le Côte-d'orien, qui a conservé de nombreux contacts au sein de cet organisme, suit de très près son actualité et partage avec nous l'une de ses préoccupations : « *Les pays anglo-saxons, en particulier ceux du nord américain et l'Australie, opèrent une sélection totalement différente de la nôtre. Le charolais d'origine se perd, se croise dans leurs races locales et porte désormais les gènes rouge et noir. Dans un contexte de mondialisation et d'échanges mondiaux, la génétique charolaise est susceptible de se dégrader si nous ne faisons pas attention. En Europe, mon inquiétude concerne notamment la Suède qui ne jure que par ce charolais nord-américain. Ces animaux, qui n'ont plus rien à voir avec les nôtres, rebasculent dans d'autres pays, notamment en Allemagne et même en France depuis peu ! Cela est inquiétant, nous devons conserver la pureté de notre race. La fédération européenne du charolais doit s'occuper de ce dossier. La France, elle, a envoyé un mauvais signal en délocalisant le poste d'animateur de Charolais International au Canada, j'y vois personnellement une perte d'influence* ». Michel Baudot se préoccupe également du devenir du charolais en France : « *nous observons un coloriage de plus en plus prononcé dans les prairies de notre pays. Ce n'est pas anodin. Notre charolais s'érode quelque peu au profit de races rustiques comme la limousine ou l'Aubrac qui séduisent les jeunes de par leurs facilités des vêlages. Le charolais a pourtant sa carte à jouer dans ce domaine, en plus de ses atouts indéniables que représentent sa qualité de viande et sa croissance. C'est un paradoxe : nous écrasons les autres races sur les salons par notre volume, notre masse et notre poids, mais cela est en quelque sorte antinomique avec le vêlage facile. En effet, nous ne pouvons pas avoir à la fois des taureaux de 1 700 kg et des veaux de 40 kg à la naissance. Nous devons rapidement trouver un compromis face à ces exigences, sans oublier bien sûr les demandes du marché* ».



Photo transmise par Michel Baudot, représentant un taureau suédois (donc canadien) arrivé sur le marché français.

Diversification

Des pistes pour se projeter

La première édition du Forum des opportunités s'est tenue le 3 février à Talant.

Plus d'une centaine d'agriculteurs se sont rendus la semaine dernière au forum des opportunités. Cet événement coorganisé par le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture et AgrOnov avait pour objectif de présenter des opportunités et des nouveaux débouchés aux agriculteurs en quête de diversifications. Près de quarante entreprises étaient représentées, celles-ci étaient réparties en quatre pôles : filières (Dijon Céréales, Cirhyo, Duc, La ferme Parthiot…), diversification des activités (Côte-d'Or Tourisme, Service de remplacement…), énergie (Engie, TotalEnergies…) et alimentation de proximité (Agrilocal, Banque alimentaire…). Les agriculteurs ont pu rencontrer et échanger avec les interlocuteurs de leur choix. Vincent Lavier, François Sauvadet et Frédéric Imbert, présidents respectifs de la Chambre d'agriculture, du Conseil départemental et d'Agronov ont remercié l'ensemble des participants. Ce type de rencontres est jugé très utile dans un contexte où le monde agricole se questionne face à des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux mouvants. Se réinventer, trouver de nouvelles dynamiques et de nouveaux débouchés s'avère parfois nécessaire.



Lors de l'inauguration de cette journée.

AG

Rencontre



**Didier Robin, agriculteur à Baigneux-les-Juifs, avait fait le déplacement à Talant : « *Je produis de l'huile de colza, de tournesol et de cameline depuis deux ans, je suis en plein démarchage et j'ai profité de l'occasion pour entrer en contact avec plusieurs organismes. L'idée est de développer mon activité en passant de 2 000 à 4 000 bouteilles à l'année, je me dois donc de trouver davantage de points de vente. Le fait que de nombreux interlocuteurs soient tous réunis sur un même site, et prêts à vous écouter, a été un super avantage* ».

Séchage en grange

Pour de bons fromages

La ferme de l'Abbaye de Cîteaux participait le 1er février aux journées bâtiments. Au programme : la présentation de son nouveau séchage en grange d'une capacité de 400 tonnes.



Thibaut Barithel, responsable de l'exploitation, a présenté l'équipement à une cinquantaine de visiteurs.



A l'Abbaye de Cîteaux, on ne lésine pas sur la qualité de l'alimentation des vaches laitières. Suite à deux incendies ayant ravagé trois hangars de stockage et un ancien séchage en grange, la reconstruction d'un seul et grand bâtiment multifonction a été décidée. Le *« rendu des clés »* s'est déroulé très récemment, il y a seulement quelques semaines. Le résultat est superbe, avec une imposante structure de 1 500 m2 en bardage bois, composée de quatre cellules d'une capacité individuelle de 100 tonnes. Trois d'entre elles recevront de la luzerne, la dernière sera dédiée à du foin de prairie naturelle. *« Nous voulons gagner en autonomie protéique et ne plus acheter de correcteurs azotés. L'objectif est aussi et surtout d'obtenir une meilleure qualité de fourrages et de transmettre un maximum de « terroir » à nos bons fromages ! La démarche est clairement qualitative. Nous nous sommes inspirés des climats de Bourgogne : le Côteaux se fabrique intégralement sur les 220 ha, et pas ailleurs »*, indique Thibaut Barithel, responsable de l'exploitation.

Nombreux avantages

Le séchage en grange présente un *« paquet »* d'atouts, ce dispositif offre notamment la possibilité de faucher à des stades précoces presque indépendamment de la météo. Il permet d'accroître la valeur alimentaire du fourrage, mais aussi la rapidité du ramassage pour conserver un maximum de qualités nutritionnelles. Les récoltes se retrouvent sécurisées vis-à-vis des dégradations et pertes de volume ou de qualité liées aux moisissures. Le séchage en grange diminue également les risques de transmission de spores butyriques. Les achats d'aliments sont effectivement moindres pour les propriétaires d'un tel équipement. *« En cas de sécheresse, nous arriverons à gérer sans rien acheter, nous pouvons compter sur 300 jours d'hivernage. Ce bâtiment est aussi en capacité de nous ouvrir les portes de l'agriculture biologique et/ou du lait cru si un jour nous prenons ces directions »*, ajoute Thibaut Barithel, ravi de son nouvel outil de travail.

Tout roule

L'exploitation cultive 24 ha de luzerne, avec la possibilité d'irriguer. Le rendement moyen s'élève à 10 tMS/ha. La première coupe intervient généralement début mai, de nouvelles fauches sont ensuite réalisées toutes les cinq semaines. La récolte effectuée avec l'aide d'une autochargeuse sera entreposée sur de grandes grilles métalliques, à l'intérieur du bâtiment équipé de trois puissants ventilateurs électriques. *« Il nous sera possible de tout récolter en une seule journée, à condition bien sûr de ne pas chômer ! Le séchage est solaire, nous n'utilisons aucune énergie fossile pour cette action, nous récupérons la chaleur sous une toiture doublée. Quand il fait 20 °C à l'extérieur, nous en avons 10 de plus à l'intérieur »*, informe le responsable de la ferme. La puissance électrique disponible permet de continuer de traire les vaches et d'utiliser le laboratoire de transformation sans la moindre perturbation. *« C'était une de nos priorités. Cette puissance électrique est un critère à bien étudier avec un tel équipement. Attention aussi aux coûts de raccordement, qui peuvent vite exploser »*, prévient le jeune éleveur.

AG

En chiffres

La ferme de l'Abbaye emploie 3,5 unités de main-d'œuvre. Le cheptel est composé de 87 vaches Simmental, 75 sont à la traite. La production annuelle s'élève à 740 000 litres de lait, avec un objectif fixé à 800 000. L'intégralité de la production est transformée. L'an passé, 104 tonnes de fromages (soit près de 130 000 produits) ont été commercialisées. L'exploitation dispose de 220 ha de SAU d'un seul tenant autour de l'Abbaye, 114 sont en productions céréalières.

▶ Agenda

28/02-05/03 Journées commerciales charolaises

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise ses journées commerciales de printemps du 28 février au 5 mars. De nombreux reproducteurs inscrits au HBC seront proposés à la vente avec des garanties sanitaires, de race pure et de performances. La liste des élevages participants et des animaux est disponible auprès de la Fédération charolaise (03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr) ou sur bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr et également sur Facebook (page « Fédération Charolaise de Côte-d'Or »).

15/02 Des places pour le Salon

Le Conseil départemental propose aux internautes de remporter des entrées (voyage compris) au salon de l'agriculture à l'occasion de la « journée Côte-d'Or » programmée le mardi 1er mars. Un simple formulaire est à remplir. Le jeu est ouvert jusqu'au 15 février à midi.

11 et 22/02 Cantonales FDSEA

La FDSEA de Côte-d'Or poursuit ses assemblées générales cantonales. Les prochains rendez-vous sont programmés ce vendredi 11 février à 10 heures pour Venarey-Les Laumes puis à 14 heures pour l'équipe de Nuits-Saint-Georges / Beaune. Semur-en-Auxois se réunit mardi 22 février à 14 heures.

24/02 Assemblée générale du GDS

Le Groupement de défense sanitaire organise son assemblée générale à Sombernon. Le rendez-vous est donné à la salle polyvalente jeudi 24 février à 9 h 45.

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Déchargez-vous des contraintes en nous confiant la gestion de vos paies

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis...)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.



N'attendez plus !

Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr

FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21

Service Juridique Emploi & Paie

Formation

Intérêts et coûts de plantation

Le 20 janvier, Bio Bourgogne organisait une formation à Coulanges-lès-Nevers, sur la plantation de haies et d'arbres sur les exploitations ; l'occasion de rappeler les bienfaits de cette pratique.


Bio Bourgogne

Bio Bourgogne a organisé trois formations sur la plantation de haies et d'arbres dont ici à Coulanges-lès-Nevers.

« *La réimplantation de haies ou d'arbres sur les exploitations est un sujet qui prend de plus en plus de place dans les pratiques agricoles et particulièrement ces dernières années. Il y a un véritable engouement qui s'explique par l'évolution des gestions des exploitations avec la prise en compte de l'écosystème dans son ensemble, que les agriculteurs soient en bio ou en conventionnel d'ailleurs* » souligne Camille Giraudet, animatrice, conseillère maraîchage, arboriculture et agroforesterie pour l'association Bio Bourgogne basée à Auxerre. C'est pour cette raison que le réseau Bio Bourgogne organisait des formations sur ce sujet dans la Nièvre le 20 janvier, dans l'Yonne le 19 janvier et une dernière en Côte d'Or le 13 janvier.

Le cadre

Dans la Nièvre, c'est Pascaline Loquet, exploitante à Coulanges-lès-Nevers qui accueillait la rencontre : « *Outre les informations délivrées par le formateur, j'apprécie ces formations car c'est l'occasion d'échanger sur nos pratiques ainsi que d'avoir un retour concret sur les expériences des agriculteurs, ce qui est très enrichissant pour tous. Par exemple, pour moi, la plantation de haies et d'arbres a deux objectifs. Le premier, est l'implantation de haies afin de protéger mes petits fruits du vent, tout en permettant de réintroduire une certaine biodiversité à cet endroit (les auxiliaires notamment). Le second est un projet agroforestier avec la plantation de châtaigniers permettant d'offrir de l'ombrage pour mes animaux en été, tout en offrant une nouvelle production, dans 8 à 10 ans. Planter des haies et des arbres a un coût non négligeable et sans retour sur investissement direct. Il faut attendre quelques années avant d'avoir de potentielles retombées économiques, les aides déployées sont donc un vrai élément déclencheur pour concrétiser les projets* ».

Retombées économiques

Camille Giraudet précise : « *La plantation de haies et d'arbres a divers objectifs – que l'agriculteur doit cibler avant de se lancer. Parmi ceux-ci on note l'intérêt pour la biodiversité, un aspect plus productif qui permet d'utiliser le bois comme chauffage ou litière pour les animaux mais également pour la récolte des fruits et enfin on peut évoquer le bois d'œuvre, mais cette pratique est vraiment à la marge. Dans tous les cas, il faut avoir en tête que les retombées financières ne seront pas immédiates. D'après Romuald Bardot, technicien du bocage du CPIE Yonne-Nièvre, anciennement S.R.P.M (Station de Recherche Pluridisciplinaire des Metz) et formateur pour cette journée, il y a une augmentation du rendement (environ 10 %) grâce à l'implantation de haies ou d'arbres. Ce chiffre est à prendre avec des pincettes, car il dépend d'une multitude de facteurs. Dans tous les cas, l'arbre au sein des parcelles agricoles a un effet tampon qui est d'autant plus important lors de mauvaises années, comme la régulation de la température lors de sécheresse ou de fortes gelées, par exemple* ».

Un coût certain

Si l'intention est louable, l'implantation de haies et d'arbres représente un coût financier non négligeable : « *les plans sont aux alentours de 1 à 2 euros, mais il faut penser à tout le reste : paillage et système de protection. Au total cela revient à 5 à 10 euros par mètre linéaire ou par arbre - sans compter la main-d'œuvre si on fait planter par une tierce personne* ». Malgré tout, il existe des coups de pouces pour permettre aux exploitants de réaliser leurs projets : « *l'État, la Région ou encore les départements ont pris la mesure de l'importance du bocage et de son intérêt pour l'environnement. C'est pourquoi ils proposent un panel de soutien financier intéressant dont les financements peuvent monter jusqu'à 20 euros par arbre, ce qui n'est pas négligeable* » détaille Camille Giraudet.

CHLOÉ MONGET

Des semences adaptées

« Afin que les haies et arbres soient le plus adaptés à l'environnement dans lequel ils seront plantés, Végétal local propose des semences spécifiques à l'aire géographique en question » **pointe Camille Giraudet. En effet, Végétal local prélève des végétaux sauvages et locaux afin de mettre à disposition des essences et variétés adaptées génétiquement à l'environnement dans lequel ils se développeront par la suite. Informations : https://www.vegetal-local.fr/**

Le mot de Guy Robail, exploitant agricole et ayant participé à la formation

***« Le choix des essences est important, il est déterminé à la fois par ce que l'on attend de sa plantation et ce que le milieu peut permettre d'accueillir. Au-delà des effets bénéfiques accordés aux arbres et haies, ils constituent à terme une ressource, qui, ces dernières années, bénéficie d'un autre regard. Le bois reste une matière noble pouvant être un matériau et aussi une énergie. Pour un projet de plantation, il faut prendre le temps de la réflexion, d'autant que c'est un choix qui s'inscrit dans la durée. Une formation est certainement un bon début, ensuite aller voir des réalisations et partager des retours d'expériences doivent être complémentaires. Une approche en groupe est très enrichissante, le regard des autres sur notre projet ainsi que leurs questions permettent souvent de faire germer de bonnes idées et de mûrir son projet. Enfin, si le parcellaire de la ferme est entouré de forêts, je pense qu'à l'intérieur, sur des bordures de chemins, voire sur des limites de parcelles, des arbres et des haies peuvent trouver leur place et contribuer à apporter des services sur l'exploitation* ».**


Pascaline Loquet accueillait la rencontre sur son exploitation.


La plantation de haies sur l'exploitation de Pascaline Loquet a pour but de protéger la production de petits fruits du vent.

Alerte Entreprises Nièvre

Une protection supplémentaire



L'adjudant Mickaël Corradi a profité de la visite du Gaec pour prodiguer quelques conseils de sûreté.



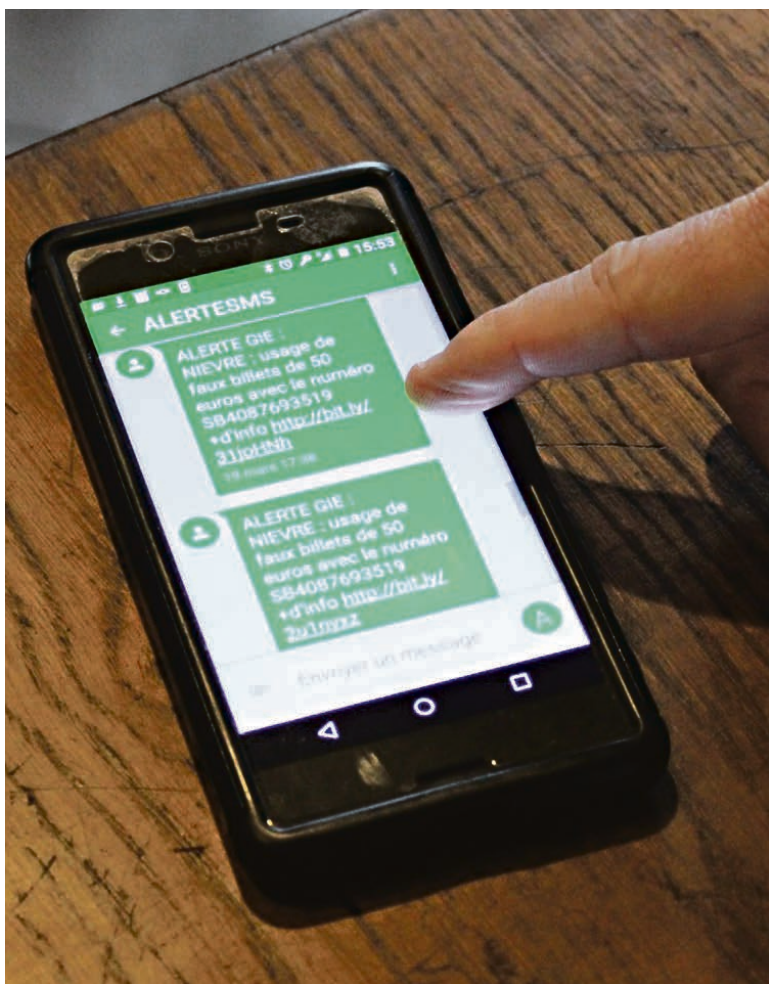
La signature du partenariat s'est déroulée au Gaec du Moulin de la Forêt à Surgy.

Le 2 février était signé le partenariat entre les forces de sécurité intérieure, la Chambre du commerce et de l'industrie de la Nièvre ainsi que la Chambre d'agriculture de la Nièvre, afin de proposer un nouvel outil d'alerte baptisé Alerte Entreprises Nièvre.

Afin de réduire les méfaits commis sur le territoire, la Chambre du commerce et de l'industrie de la Nièvre proposait depuis quelques années un outil pour les commerçants et les entreprises (BTP et transports notamment) nommé Alerte SMS. Ce dispositif alertait les abonnés, par sms, d'une infraction (vol, effraction, etc.) dans leur secteur et permettait de créer un réseau de vigilance professionnel.
Séduite par cet outil, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a souhaité y prendre part. Désormais nommée Alerte Entreprises Nièvre, le procédé est adapté aux exploitations agricoles qui souhaitent y participer (coût : 2 euros par mois).

Un partenariat

Outre la CCI Nièvre et la Chambre d'agriculture de la Nièvre, les services de police ainsi que la gendarmerie ont signé le partenariat car ce sont eux qui gèrent la vérification des informations, l'envoi de sms aux adhérents ainsi que les interventions en cas de besoin.
Sébastien Baudoux, Commandant de groupement de gendarmerie de la Nièvre insiste : *« C'est un outil numérique qui est basé sur le volontariat et qui permet d'alerter presque en temps réel les commerçants, les exploitants agricoles ou encore les entreprises du BTP via l'envoi de SMS. Cela peut permettre de diffuser des descriptions de malfaiteurs par exemple afin de suivre leurs déplacements en vue de les appréhender ».*



Un exemple d'alertes que les adhérents à Alerte entreprises Nièvre peuvent recevoir.

Informations pratiques

Les fonctionnalités d'Alerte entreprises Nièvre sont consultables en ligne : https://www.alerte-entreprises-nievre.fr/
Pour tout renseignement contacter la Chambre d'agriculture, Françoise James au 03 86 93 40 10.
Pour rappel, pour recevoir les alertes, un abonnement de 2 euros par mois est nécessaire.

Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre ajoute : *« C'est un système qui va permettre aux exploitants de se sentir un peu plus en sécurité »*. Jean Philippe Richard, président de la Chambre de commerce et de l'industrie de la Nièvre rappelle : *« L'idée est née en 2010. Aujourd'hui, il nous paraît essentiel, alors que nous avons des objectifs similaires, de mutualiser nos moyens, il s'agit de la meilleure solution à donner, plutôt que de multiplier les dispositifs »*. De son côté, le préfet de la Nièvre, Daniel Barnier, a félicité tous les acteurs de la mise en place de *« cet outil commun »*.

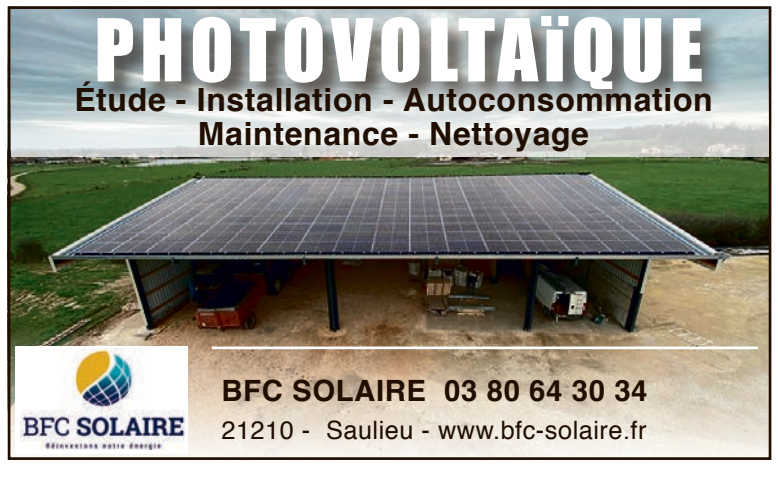
D'autres outils

Le Commandant de groupement de gendarmerie de la Nièvre ainsi que l'adjudant Mickaël Corradi, présent lors de la signature, rappellent : *« Outre Alerte Entreprises Nièvre, d'autres outils existent aujourd'hui pour garantir la sécurité des exploitations. Notons par exemple l'opération tranquillité entreprise commerce qui permet aux gendarmes d'effectuer des rondes dans les sites déclarés (l'inscription est gratuite). Il y a également les outils de traçage d'objets, comme les produits de marquages codés. Ils coûtent environ une centaine d'euros pour marquer à peu près 50 pièces. Incolore et inodore, il a une résistance de 6 mois à un an. Une fois que l'appareil est marqué, s'il est volé puis récupéré par nos services, cela nous permet de retrouver le propriétaire. Enfin, les référents sûreté sont là également pour conseiller les professionnels sur la sécurité de leur site ; ces visites sont gratuites »*. Ils martèlent : *« Nos services sont là pour aider les citoyens et nous nous efforçons de mettre en place des outils efficaces pour assurer la sécurité et la sûreté des entreprises ainsi que des concitoyens ».*

CHLOÉ MONGET

Le lieu de la signature

Les signataires se sont retrouvés au Gaec du Moulin de la Forêt (Masson Moreau). À cette occasion, ils ont effectué une visite du site afin que l'adjudant Mickaël Corradi effectue des préconisations de sûreté. Une occasion de rappeler quelques points *« Il y a des éléments basiques à prendre en compte comme ne pas laisser les clefs sur les véhicules, positionner le fioul ainsi que les outils dans un endroit fermé ou encore clôturer – dans la mesure du possible – l'exploitation. La présence d'un ou plusieurs chiens peut également dissuader les malfaiteurs ; attention tout de même à ce que les animaux ne s'échappent pas de l'exploitation. D'autres éléments peuvent être dissuasifs comme les éclairages à déclenchement automatique, un système d'alarme et/ou les caméras de surveillance ».*



▶ Agenda

16/02 et 12/04 Se convertir en bio en polyculture-élevage

Sur 3 jours Bio Bourgogne propose une formation afin d'appréhender la faisabilité d'une conversion en bio. Plusieurs objectifs sont mis en avant pour y parvenir comme : évaluer les impacts réglementaires, agronomiques, zootechniques, économiques, sociaux et environnementaux d'une conversion à l'agriculture biologique de sa ferme ; analyser sa ferme dans la globalité par rapport à la labellisation bio et ces débouchés et au changement climatique ; établir un plan d'action réaliste à mettre en place à court terme sur sa ferme. Inscriptions obligatoires. Renseignements : Adrien Lurier – 06 77 30 78 82 ou adrien.lurier@biobourgogne.org

17/02 Prise de parole en public

De 9 h à 17 h, Bio Bourgogne organise une formation sur la prise de parole en public afin de structurer ces interventions. L'intervention sera assurée par Aurélie Habasque, directrice de l'agence de communication Human et ex-chargée de communication de la FNAB. Formation gratuite pour les personnes éligibles Vivea. Renseignements : Julianne Aubertot, animatrice Territoriale de la Nièvre au 03 86 36 94 25.

22 et 23/02 Faciliter les échanges avec la communication non violente

La chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur la communication non violente. L'objectif de ce module (durée 2 jours) est d'acquérir des repères concrets pour améliorer la relation et la communication et savoir prendre en compte la réaction de son interlocuteur pour initier une communication constructive. À l'issue de ce module (= Module 1), un module 2 et un module 3 pourront vous être proposés. Tarifs : 100 € (agriculteurs) pour les ressortissants VIVEA. Contact et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

10/03 Équilibre minéral et prévention du parasitisme avant la mise à l'herbe

Bio Bourgogne organise une formation ayant pour objectifs : de connaître les besoins des animaux en minéraux et oligo-éléments et savoir anticiper les situations à risque pour en éviter les carences ; d'établir une posologie d'administration des plantes moulues et/ou d'huile essentielle afin de stimuler efficacement les défenses immunitaires des animaux avant une période à risque ; de concevoir un plan de complémentation adapté à son élevage et à chaque catégorie d'animaux, intégrer ces mélanges dans un bloc à lécher fabriqué à la ferme. Inscriptions obligatoires. Renseignement : Damien Nicolas – 06 30 02 24 01 ou damien.nicolas@biobourgogne.org

Conseil départemental

Imaginer la Nièvre ensemble

Le 3 février dernier à la Charité-sur-Loire, le Conseil départemental conviait les citoyens à partager leurs idées, demandes et autres impressions autour de la Nièvre.



Fabien Bazin, président du Conseil départemental était là pour suivre les échanges.

« *Je pense que pour avancer, il faut que nous travaillions tous ensemble pour construire des projets qui répondent aux attentes des habitants. La politique verticale est à mon sens terminée et il faut s'appuyer sur l'expertise citoyenne pour se réinventer. Ces réunions sont là pour donner la parole à tous afin de trouver une dynamique collective* » souligne Fabien Bazin, président du Conseil départemental, présent lors de la première rencontre Imagine la Nièvre à la Charité-sur-Loire le 3 février dernier.

Les premiers concernés

Lors de cette soirée, les citoyens étaient invités à venir partager à bâtons rompus leurs idées, leurs attentes, mais également leurs expériences autour du thème « *Que faire pour la Nièvre ?* ». Alice Delaporte, 71 ans, charitoise explique que : « *Je pense que les Nivernais ont tendance à sous estimer leur département et son potentiel ; et il faut que cela change. Leur donner la parole est une bonne chose, car les habitants sont ceux qui connaissent les pépites qui peuplent leur territoire. Il y a énormément de choses intéressantes mais souvent peu mises en valeur. Certes nous sommes dans un milieu rural mais cela ne veut pas dire qu'il ne s'y passe rien* ». Mathieu, 15 ans, Mathis, 14 ans et Nathan, 15 ans, avaient aussi fait le déplacement : « *La Charité est une ville morte pour les jeunes comme nous. On aime beaucoup sortir et il n'y a rien et sans le permis cela limite encore plus les choses. Nous sommes venus car nous voudrions proposer l'ouverture d'une route fermée pour faire du skate, du vélo ou de la moto dans un cadre sécurisé. Nous demander notre avis est appréciable, car on sent que l'on peut compter* ».

Les demandes

De nombreux échanges ont eu lieu et de nombreuses expériences partagées. Entre les patrons d'entreprises ou les commerçants relatant leurs difficultés à embaucher et à faire rester leurs employés car : « *au-delà du travail, il faut proposer des services pour vivre* » ou encore Blandine Delaporte (élue vice-présidente du Conseil départemental en charge des transitions, du fonds d'innovation et d'investissement territorial et du dialogue avec les habitants) qui a évoqué « *une absence de médecins très problématique* », la majorité des demandes se sont tournées vers : l'accès au soin, l'amélioration des transports en commun ou la mise en place de commerces divers pour réanimer les centres-villes. Mylène Gaillard, agricultrice à Poiseux insiste : « *la Nièvre a beaucoup de force et énormément de richesses, tout en gardant un certain naturel. Il faut repenser tout cela pour la mettre en avant, avancer et attirer de nouveaux habitants sans perdre notre identité* ».



Mathieu, 15 ans, et Mathis, 14 ans, étaient présents pour donner leurs idées.

Des engagements

Ces discussions furent aussi l'occasion pour certains de mettre en lumière leurs engagements sur le territoire, à l'image de l'association Nièvre Alternatives qui tend à proposer des concerts ou encore le combat des parents d'élèves de Champlemy pour la conservation d'une classe de l'école du village amenée à fermer prochainement. Pour établir d'autres actions concrètes tous étaient conviés à deux ateliers sur les thèmes suivants : « *vivre et s'épanouir dans le département* » ainsi que « *quel développement et pour qui ?* ». Fabien Bazin conclut : « *il faut rendre à nouveau le rêve possible tout en restant dans des actions concrètes. Il faut certes un projet de territoire, mais il faut également un projet de vie, à long terme, pour notre département* ».

CHLOÉ MONGET

Prochains rendez-vous

D'autres réunions « Imagine la Nièvre » sont organisées :

- **Lundi 14 février à 18 h 30 au Cornemuse, 93 route du Haut Morvan à Arleuf.**
- **Mardi 22 février à 18 h 30 au Stade du Pré Fleuri, rue Georges Malville à Sermoise-sur-Loire.**
- **Mercredi 2 mars à 19 h à la salle Gérard Philippe, 54 avenue Louis Fouchère à Varennes-Vauzelles.**
- **Jeudi 10 mars à 18 h 30 à l'Abbaye, 6 rue de l'Abbaye à Corbigny.**
- **Mardi 15 mars à 18 h 30 à l'Agropôle du Marault à Magny-Cours.**
- **Mercredi 23 mars à 18 h 30 au Palais de Loire, rue du Général de Gaulle à Cosne-sur-Loire.**
- **Jeudi 31 mars à 18 h 30 à l'ISAT, 49 rue Mademoiselle Bourgeois à Nevers.**

▶ En bref

Grippe aviaire Les mesures sanitaires en vigueur

La présence du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été confirmée le 25 janvier 2022 sur un cygne retrouvé mort sur le territoire de la commune de Decize. Pour éviter la propagation du virus, notamment en le transportant sur les chaussures, une zone réglementée temporaire a été établie sur les communes de Champvert, Decize, Saint Léger des Vignes et Sougy sur Loire.

Dans cette zone :

- les lieux de détention de volailles et d'oiseaux captifs sont recensés et les établissements commerciaux sont visités par les services de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de la Nièvre ;
- l'organisation de rassemblements d'oiseaux (expos, marchés…) est interdite ;
- la claustration des volailles et oiseaux captifs est obligatoire ;
- les mesures de biosécurité sont renforcées et les mouvements de volailles et autres oiseaux captifs sont interdits ;
- l'introduction dans le milieu naturel de gibier à plumes est interdite ;
- le transport et l'utilisation des appelants pour la chasse au gibier d'eau sont interdits ;
- une surveillance renforcée de l'avifaune sauvage est mise en place.

Toute mortalité de volailles ou d'oiseaux captifs dont la cause n'est pas déterminée dans les lieux de détention sur le territoire des communes concernées par la zone réglementée temporaire doit être signalée aux services de la DDETSPP de la Nièvre - 1, rue du Ravelin BP 54 58020 Nevers Cedex - Tél. : 03 58 07 20 30.

Pour de plus amples informations sur ces mesures vous pouvez utilement vous référer au site https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs- professionnels-et-les-particuliers

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Contrat de territoire

« *Eau et climat* » : la protection des captages

Le 28 janvier dernier, le contrat de territoire « Eau et climat » pour la protection des captages prioritaires du nord de la Nièvre était signé. Il pose les bases d'un programme d'actions sur 3 ans.



Le CTEC rassemble des partenaires comme la Chambre d'agriculture de la Nièvre ou encore Bio Bourgogne. Il est porté par la Ville de Clamecy, mais implique l'ensemble des maîtres d'ouvrage des captages Grenelle du territoire : Clamecy, le SIAEP de la Bourgogne Nivernaise et les communes de Brinon-sur-Beuvron et de Dornecy ont ainsi renouvelé leur partenariat pour les 3 prochaines années.

« *L'eau est une ressource commune qu'il faut préserver notamment en réduisant l'utilisation des herbicides sur les exploitations* » pointe Nicolas Bourdoune, maire de Clamecy signataire du contrat de territoire eau et climat CTEC, avec Francis Schneider, directeur territorial Seine-Amont de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ce dernier précise : « *Les caractéristiques karstiques du territoire rendent les eaux souterraines particulièrement vulnérables aux pollutions par les nitrates et produits phytosanitaires* ».

Des progrès à poursuivre

Monsieur le maire rappelle que : « *Cela fait quelques années que les pratiques agricoles évoluent et que la qualité de l'eau s'améliore. Mais, il ne faut pas relâcher nos efforts collectifs dans cette reconquête ! C'est pour cela que nous espérons que le CTEC permettra d'accélérer les démarches et les engagements de chacun notamment par la mise en place de l'expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE) à destination des exploitants agricoles* ». La ville de Clamecy et la commune de Brinon-sur-Beuvron se sont en effet associées pour expérimenter ce dispositif sur leurs territoires respectifs.

Démocratiser les pratiques

Benoît Mathé, exploitant et élu à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, pointe de son côté : « *J'espère que les PSE démocratiseront les pratiques un peu plus vertueuses en agriculture, tout en permettant de maintenir une rentabilité économique dans les exploitations, car c'est l'une de nos préoccupations. De plus, je pense qu'il faut tout faire pour que l'agriculture ait encore sa place sur ces terrains sensibles. Pour cela, il faut trouver des solutions et un changement de gestion est une piste à envisager. La Chambre est d'ailleurs là pour aider dans ce processus* ». Bio Bourgogne est également partenaire du CTEC. Ce dernier est mis en place pour 3 ans, de 2022 à fin 2024 avec un montant prévisionnel de 1,4 million d'euros afin de déployer les actions définies comme l'encouragement des techniques alternatives au désherbage chimique, la poursuite de l'accompagnement au développement de l'agriculture biologique et au soutien technique pour développer les couverts végétaux.

CHLOÉ MONGET

Qu'est-ce que les PSE ?

Les PSE ou paiements pour services environnementaux, financés à 100 % par l'Agence de l'eau Seine Normandie, rémunèrent les exploitations aux pratiques vertueuses pour la préservation des nappes souterraines. Cela passe notamment par la réduction de produits phytos. À ce jour, 16 agriculteurs des trois bassins d'alimentation de captages (BAC) où est expérimentée la démarche se sont engagés sur 5 ans pour cela.

Le territoire du CTEC

Le CTEC (Contrat de territoire eau et climat) regroupe les six bassins d'alimentation de captages prioritaires du nord du département nommés les BAC de Surgy, du Foulon, de la Fontainerie, de Dornecy de Corbelin et de Brinon-sur-Beuvron. Cela couvre plus de 9 500 ha (dont 5 350 ha de SAU) et concerne environ 120 exploitations.

IRISOLARIS
promoteur de la transition énergétique
SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT

CONTACTEZ-NOUS
04 84 49 23 79
conseil@irisolaris.com
www.irisolaris.com

INVITATION PORTE OUVERTE



Le jeudi 17 Février 2022 de 10h00 à 13h00
Au GAEC Roy FINOTTI
Lieu dit Le Crot Ravard – 58350 CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS

LES SUJETS PRÉSENTÉS

- Présentation des projets de construction de bâtiments agricoles à toiture photovoltaïque.
- Présentation des différents bâtiments et offres IRISOLARIS.
- Intervention de **Perrine RAVERAT** conseillère bâtiment de la chambre d'agriculture de la Nièvre.
- Intervention de **Jean DAGOREAU** de la société ORELA sur la ventilation des bâtiments d'élevage bovin.

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE NIÈVRE
ORELA

▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

01 et 04/03 Réussir son installation en société
À Auxerre. Contact : Cyrille Fournier 03 86 94 22 10.

08/03 Conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation
À Auxerre. Contact : Jules Martin 03 86 94 26 38.

03 et 10/03 MesParcelles : solution internet pour piloter mes vignes (nouveaux abonnés).
À Auxerre. Contact : Émilie Schaeffler au 03 86 94 22 20.

23, 25 et 30/03 Anticiper la transmission de son exploitation.
À Auxerre. Contact : Nicolas Habermeyer au 03 86 94 22 16.

01/03 Éduquer et dresser un chien de conduite de troupeau (initiation de 4 jours).
À Auxerre. Contact : Marie-Estrella Mazué au 03 86 94 82 93.

29/03 Regreffage de la vigne.
À Auxerre. Contact : Guillaume Morvan au 03 86 94 28 90.

04, 28 et 31/03 Maîtriser les chiffres clés de son projet.
À Auxerre. Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

12/04 Commercialiser mes produits en circuits courts.
À Auxerre. Contact : Deborah Colard au 03 86 94 22 19.

Élevage

Montrer que la filière a encore un avenir

Cette semaine, du 7 au 10 février plus exactement, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé ont organisé des journées portes ouvertes des bâtiments d'élevage, dans cinq exploitations du département.


Élevages bovins lait et viande, ovins ou encore caprins, c'est l'ensemble de la filière élevage qui était mis en avant lors des journées portes ouvertes des bâtiments d'élevage.

« *Ces portes ouvertes sont organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé, sous l'égide d'Innov'action. Dans la semaine, cinq exploitations ont ouvert leurs portes : des exploitations laitières (bovines et ovines), des exploitations en bovins viande et en caprins* », détaille Guillaume Durand, conseiller en bâtiments à Alysé.

Du 7 au 10 février, cinq éleveurs en ont accueilli d'autres, afin de partager avec eux leurs innovations. « *L'idée c'est tout d'abord d'animer la filière élevage et de montrer tout ce qui a été fait récemment par les éleveurs entre les gros investissements et les petites astuces pour gagner du temps, puis de montrer ce qui a été réalisé dans chaque filière, que ce soit lié au bien-être animal, au confort de l'éleveur, à une nouvelle technologie, à un projet d'installation ou à un projet de diversification* », poursuit Guillaume Durand. « *Mais c'est avant tout garder un tissu qui a tendance à s'étioler puisque le nombre d'éleveurs diminue chaque année. On veut essayer de garder une ambiance générale et montrer qu'il y a encore des gens qui croient en l'élevage* ».


Le mardi, chez Mathieu Babut (Scea des Guérins à Moutiers-en-Puisaye), les éleveurs présents ont pu découvrir le rototraite installé sur l'exploitation laitière de ce dernier.

« Faire des émules chez les jeunes »

À travers ce genre d'événement, le but est donc clair : mettre en valeur l'élevage pour ne plus être spectateur de la baisse constante du nombre d'éleveurs et d'animaux. « *Si on pouvait au moins garder le nombre d'élevages existants, ce serait une grande satisfaction. Même si on sait que cela va être compliqué* », avoue Guillaume Durand, qui croit aussi que ces journées peuvent faire naître de nouveaux projets. « *Cela peut peut-être faire des émules chez les jeunes. L'une des clés de la réussite de tout cela, c'est de pouvoir installer des jeunes, soit sur des exploitations existantes soit sur de nouvelles exploitations. Je pense que cela va arriver petit à petit, notamment avec la vente directe* ».

Pour rappel, la thématique de la semaine était l'installation en élevage. Les accueillants étaient donc des éleveurs qui s'étaient installés récemment, soit après avoir exercé d'autres activités, soit en créant un atelier élevage sur une exploitation déjà existante, entre autres. « *On voulait ouvrir également ces journées à des éleveurs qui ont investi régulièrement et qui viennent encore d'investir pour avoir une perspective jusqu'à la fin de leur carrière, voire se projeter par rapport à la suite, en termes de transmission* », conclut Guillaume Durand.

CHRISTOPHER LEVÉ


Ce sont plusieurs dizaines de personnes qui étaient présentes lors de chaque rendez-vous.



Innovation

Vers une vraie solution contre les problématiques liées aux oiseaux ?

Ingénieur résidant à Cruzy-le-Châtel, Aurélien Amoureux travaille sur la conception d'un dispositif d'effarouchement des oiseaux, afin d'apporter une vraie solution aux agriculteurs touchés par ces nuisibles, qui causent d'importants dégâts dans les champs lors des semis.



Aurélien Amoureux, ingénieur résidant à Cruzy-le-Châtel, travaille sur la conception d'un dispositif d'effarouchement des oiseaux.

Et si la vraie solution pour lutter contre la problématique des oiseaux venait d'un jeune ingénieur de Cruzy-le-Châtel ? Né à Paris, où il a grandi et fait ses études à l'école d'ingénieur Centrale Supelec, Aurélien Amoureux est en train de concevoir un dispositif d'effarouchement des oiseaux pour les agriculteurs. Pourtant, rien ne le destinait à travailler avec le monde agricole à l'origine. « *Mes études étaient axées sur la formation en ressources énergétiques. En parallèle de ma formation principale, j'ai suivi une formation sur la création d'entreprise. À la base, je n'avais pas forcément de lien avec le monde agricole, hormis par mon frère qui s'est installé, en maraîchage à Cruzy-le-Châtel* ».

Au cours de ses études, l'envie de quitter Paris et de s'installer à la campagne, mûrit. Et après un confinement passé dans le village icaunais à aider son frère sur son exploitation, Aurélien Amoureux franchit le pas.

De la problématique touchant les aéroports…

Quant à l'idée de développer un système d'effarouchement des oiseaux ? Tout commence lors de sa deuxième année d'études. « *À ce moment-là, avec un groupe d'étudiants de mon école, on commence à travailler sur le sujet des risques aviaires autour des plateformes aéroportuaires. On avait été frappé par le côté très artisanal de l'effarouchement des oiseaux, dans un milieu qui est pourtant plutôt de pointe en matière technologique. Car l'effarouchement se fait à la main, sûrement parce que c'est la méthode la plus efficace encore aujourd'hui* », raconte Aurélien Amoureux. « *Le but était d'aider les personnels au sol en installant des stations d'effarouchement. On était resté au stade de concept. On s'était demandé si on ne pouvait pas aller plus loin qu'un projet étudiant, mais on n'a tous pris des voies différentes. Ce n'était pas encore le bon moment pour finir ce projet* ».

Après une année de césure, Aurélien Amoureux reprend ses études, en troisième année. Durant ce temps, il n'avait pas écarté l'idée d'aller plus loin dans son projet. « *Seulement, la crise sanitaire est passée par là, avec des conséquences économiques. Au niveau des aéroports, les investissements annexes ont été drastiquement réduits* ».

… à celui impactant les agriculteurs

C'est à Cruzy-le-Châtel que le projet va commencer à se concrétiser. « *J'ai entendu parler, par des amis agriculteurs, de cette problématique des oiseaux en agriculture. Petit à petit, j'ai creusé la question et j'ai observé des similitudes assez fortes entre les problématiques présentes sur les plateformes aéroportuaires, et les problématiques des agriculteurs, même si la finalité n'est bien évidemment pas la même* ».

Depuis bientôt un an, Aurélien Amoureux rencontre des agriculteurs pour échanger sur ce problème et mieux le comprendre. « *C'est important car je ne viens pas du monde agricole. Je veux prendre le temps d'aller à la rencontre des acteurs de ce milieu avant de leur proposer une solution à cette problématique d'oiseaux. Je ne pouvais pas aller les voir en leur disant que je savais tout et que j'avais la solution miracle à leur problème, car ce n'était pas le cas* », assure-t-il.

Des essais dès le printemps

Alors, en quoi consiste concrètement son projet ? « *Mon objectif c'est de trouver un moyen de lier la présence des oiseaux avec les dispositifs d'effarouchement déjà existants (canons ou haut-parleurs). Le but est de parvenir à lutter contre leur présence en ayant une réponse adaptée, en ne faisant plus des coups à vide en espérant tomber au bon endroit et au bon moment. Cela passera par des solutions technologiques* », explique Aurélien Amoureux. « *C'est de l'assistance, un moyen permettant de rendre du temps et de la sérénité aux agriculteurs. Mais ce n'est pas non plus un dispositif qui remplacera l'humain. Il faudra maintenir un minimum de surveillance et d'intervention, lorsque cela sera nécessaire* ».

Aujourd'hui, l'ingénieur poursuit ses échanges avec les agriculteurs avant de rentrer dans le concret. « *Je vais prochainement commencer le prototypage. L'objectif est d'arriver au printemps avec des premiers dispositifs, pour mener une première batterie d'essais. Et si tout se passe bien, avoir des premiers dispositifs utilisables et commercialisables au printemps 2023* ». Rendez-vous donc dans quelques mois pour les premiers résultats.

Christopher Levé

Pour faire part des problématiques que vous rencontrez à cause des oiseaux et faire avancer le projet, contactez Aurélien Amoureux au 07 77 38 72 58 ou par mail aurelien.amoureux@hotmail.fr.



C'est depuis qu'il vit dans l'Yonne qu'Aurélien Amoureux a pris pleinement connaissance de cette problématique à laquelle sont confrontés les agriculteurs. Les oiseaux causent, chaque année, d'importants dégâts dans les champs, lors des semis.

Innovation dans les vignes

Pendant la période de taille, les tests de l'exosquelette se poursuivent

Après les essais en ateliers, des tests ont lieu dans les vignes, avec des viticulteurs, pour l'exosquelette développé par l'entreprise RB3D, basée à Monéteau. À Chablis, Claire Race, du domaine Denis Race, participe à cette phase de test, avec la volonté de trouver un appareil capable de soulager son dos, elle qui est contrainte de travailler assise depuis plusieurs années à cause d'un spondylolisthésis lombaire.

Si pour beaucoup, travailler debout dans les vignes est vu comme une normalité, lorsque l'on a des problèmes et des douleurs au dos, cela n'est pas évident. Voire parfois impossible. Doit-on pour autant changer de voie ? Cela n'est pas si simple, surtout lorsque l'on est viticultrice, comme Claire Race, du domaine Denis Race à Chablis. « *Cela fait 15 ans que je travaille dans les vignes. On m'a diagnostiqué un spondylolisthésis lombaire (le glissement d'une vertèbre sur celle située juste en dessous, ndlr), c'est-à-dire que tout mon bas du dos est endommagé. À l'époque, j'avais mal au dos en allant travailler mais c'était supportable. Puis cela le devenait de moins en moins au fur et à mesure du temps* », raconte la viticultrice. « *Pour me soulager, j'ai donc acheté un quad électrique pour travailler assise. Avec le temps, je me suis rendu compte que je n'étais plus capable de travailler debout. Je travaille assise en continu, ce qui n'est pas le plus pratique dans les vignes* ».

Alors, lorsqu'elle a entendu parler du travail de RB3D, qui est en train de développer un exosquelette capable de soulager le dos des personnes travaillant dans les vignes, notamment pour la période de la taille, Claire Race n'a pas hésité à contacter l'entreprise pour participer aux essais qui se font en ce moment même. « *J'ai testé l'appareil une matinée en décembre et une semaine fin janvier. Lors du premier test, je m'étais dit que si j'arrivais à faire une demi-heure debout, ce serait génial. Au final j'ai fait la matinée complète, sans souffrir. J'avais hâte de le tester à nouveau car c'est quand même bien mieux de travailler debout* », sourit-elle.

Se préserver pour durer dans le temps

« *Lors du second test, sur la semaine entière, on m'a demandé de tester cet Exoback au maximum, de voir ce qui pouvait être amélioré au niveau du confort, et même d'essayer de le casser pour tester sa solidité, ce que je n'ai pas réussi à faire* », rit Claire Race. « *Durant cette semaine, j'ai pu travailler les journées complètes debout, ce qui n'était plus possible depuis des années* », assure-t-elle.



Claire Race, viticultrice à Chablis, participe à la phase de tests de l'exosquelette développé par RB3D.

Pour Olivier Baudet, responsable commercial de l'entreprise RB3D, « *l'exoback a un vrai effet positif sur les personnes qui ont mal au dos. Il apporte un certain niveau de bien-être. Mais l'appareil joue aussi un rôle de prévention pour ceux qui n'ont pas encore de douleur. On a cette logique d'améliorer les conditions de travail avant que les problèmes arrivent. Car si on veut durer dans le temps, il faut se préserver* ».

Les tests au domaine Denis Race vont se poursuivre encore les prochaines semaines. « *Le but avec ces essais, c'est d'avoir, à terme, un appareil le plus abouti possible. On prend en compte toutes les remarques qui sont faites et on essaye de faire des modifications pour que l'Exoback colle au mieux aux attentes des utilisateurs* », continue Olivier Baudet. « *Plus les essais sont longs et plus cela permet d'observer si les effets positifs de l'appareil sont durables ou non. Car le but c'est que l'exosquelette soit efficace sur le long terme, pour que les viticulteurs l'utilisent au quotidien dans leurs travaux dans les vignes* ».

D'autres tests ont lieu dans le Chablisien, ainsi qu'en Champagne, en Côte-d'Or et dans le Bordelais, puis prochainement en Provence, dans le Jura et en Alsace. Avec l'objectif que la conception de l'appareil soit figée mi-mars. « *On commence à avoir un échantillon représentatif de différentes manières de travailler et de différentes typicités géographiques* », ajoute-t-il.

Quant à Claire Race ? Poursuivre son activité dans les vignes à plus long terme semble désormais possible. « *Si cet appareil me permet de travailler avec moins de douleurs, cela me permet d'envisager plus sereinement l'avenir. Car je dois avouer que je me pose la question de savoir si dans cinq ou dix ans je pourrais encore travailler dans les vignes. J'ai bon espoir qu'avec l'exosquelette je puisse continuer à le faire encore longtemps* ». C'est tout le mal qu'on lui souhaite.

CHRISTOPHER LEVÉ

Distinction

La plus belle carte des vins de l'année est à Chablis

La prestigieuse *Revue du vin de France* a attribué plusieurs prix le 6 janvier dernier, dont celui de la carte des vins de l'année à l'établissement Chablis Wine Not. Une belle reconnaissance pour l'établissement qui a ouvert fin 2020, et son gérant Fabien España.

C'est officiel, c'est à Chablis que l'on trouve la plus belle carte des vins de l'année. Et ce n'est pas nous qui vous le disons, mais la célèbre *Revue du vin de France*. Le 6 janvier, celle-ci a décerné ce prestigieux prix à l'établissement Chablis Wine Not, situé, comme son nom l'indique, à Chablis. « *C'est un titre magnifique, c'est une fierté pour moi de le recevoir* », se réjouit Fabien España, le gérant. « *Un peu plus d'un an après l'ouverture (l'établissement a ouvert le 18 décembre 2020), c'est tôt pour recevoir un tel titre. Mais ce sont tout de même 15 années de travail derrière pour avoir toutes ces références* », assure-t-il.

Enfant d'Irancy, un autre village viticole, Fabien España construit et façonne ses connaissances et son amour du vin dès le plus jeune âge. « *Je suis issu d'une famille vigneronne. J'ai toujours travaillé dans les vignes. Petit à petit, je me suis mis à faire de la dégustation, tout d'abord en allant voir les collègues à Irancy et Chablis. Puis de plus en plus loin* ». Il ouvre, entre-temps, le restaurant Le Soufflot à Irancy, qu'il tient entre 2006 et 2013, puis le restaurant Au fil du zinc à Chablis (de 2013 à 2019). « *C'est durant cette période que ma carte des vins s'est construite puis étoffée au fil du temps* ».

Des vins du monde

Une carte des vins qu'il décide de mettre au cœur de son nouveau projet, avec le Chablis Wine Not. « *L'idée était de proposer quelque chose qui n'existait pas à Chablis : un bar à vin, cumulé à l'activité de caviste et de restauration. C'est ce que j'avais envie de trouver à Chablis personnellement* », confie Fabien España.

Quant à la carte des vins ? « *Elle se compose uniquement des vins que j'aime, du monde entier. Naturellement il y a plus de vins de Chablis et de Bourgogne en général. Mais on trouve des vins de toutes les régions productrices de France et même de pays étrangers comme l'Italie, l'Espagne, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, l'Allemagne, la Suisse, les États-Unis, l'Amérique du Sud…* ».

S'il est lui-même producteur de vin sur une parcelle de 1 ha à Irancy, qu'il partage avec d'autres vignerons du Grand Auxerrois, Fabien España ne vend pas son propre vin dans son établissement. « *Je préfère le garder pour l'entourage proche* », sourit-il.



Fabien España est le gérant de l'établissement Chablis Wine Not, récompensé par la *Revue du vin de France* dans la catégorie de la carte des vins de l'année.

Pour constituer une carte des vins aussi large, il avoue que Chablis est le lieu parfait. « *Il y a du vin dans le monde entier mais pour autant le monde du vin est petit. Et on a la chance que ses acteurs passent tous à Chablis un jour ou l'autre. Cela permet de créer des liens et donc de découvrir des vins d'un peu partout. Et lorsque je pars en vacances, je privilégie les secteurs où l'on trouve du vin. Cela permet de joindre l'utile à l'agréable* », rit-il.

CHRISTOPHER LEVÉ

Le Chablis Wine Not est à découvrir au 1, rue des Moulins, à Chablis.

Salon international de l'agriculture

Trois Icaunais du réseau Bienvenue à la ferme au SIA

Trois producteurs de l'Yonne du réseau Bienvenue à la ferme feront le déplacement à Paris, lors du Salon international de l'agriculture, qui se tiendra du 26 février au 6 mars : Coralie Fouquet (glaces et sorbets), Claire Genet (produits à base de lait de chèvre) et Dominique Rouyer (escargots). Ces derniers seront présents durant toute la durée du salon, sur le stand collectif Bourgogne Franche-Comté.

Le Salon international de l'agriculture approche (il se tiendra du 26 février au 6 mars, à Paris) et la liste des producteurs participants se complète. Au niveau de l'Yonne, ce sont trois producteurs du réseau Bienvenue à la ferme qui seront présents, avec Coralie Fouquet (productrice de glaces et sorbets de l'Amour est dans le lait), Claire Genet (productrice de fromages de chèvre, yaourts et desserts de la ferme de l'Ultéria) et Dominique Rouyer (producteur d'escargots de l'escargot d'Armeau).

Mais le réseau Bienvenue à la ferme, qu'est-ce que c'est ? *« Découvrir la traite des animaux, se réveiller au chant du coq, se régaler autour des meilleurs produits de nos terroirs… Prêts pour une expérience inoubliable en notre compagnie ? Découvrez nos séjours à la ferme, nos activités de loisirs et de restauration fermière »*. C'est ainsi que les agriculteurs du réseau national Bienvenue à la ferme se présentent au grand public pour offrir aux petits et aux grands leur quotidien, leurs productions et s'engagent à partager leurs savoir-faire et à leur faire découvrir les coulisses de leur ferme.

Dans l'Yonne, ce sont près de 40 agriculteurs adhérant à Bienvenue à la ferme. Plusieurs activités sont proposées avec de la vente directe de produits fermiers à la ferme, sur un marché, en magasin de producteurs ; et des activités professionnelles d'accueil à la ferme avec hébergements (gîtes, chambres d'hôtes, campings, accueil camping-cars), restauration (fermes-auberges, petite restauration, service traiteur), loisirs et découvertes (fermes équestres, visites découvertes), et fermes pédagogiques.

Le réseau permet aux exploitations ayant une activité de diversification, de gagner en lisibilité grâce au site Internet national, d'être référencées dans le guide départemental produit en 6 000 exemplaires, de participer à nombre de manifestations (portes ouvertes, marchés de producteurs, Salon de l'agriculture…), de bénéficier d'autres communications départementales avec la page Facebook, l'accès à des outils de promotion et autres *goodies* (fléchage, panneaux, banderoles…).

Les drives fermiers, une nouvelle opportunité de commercialisation ?

Durant le confinement, les consommateurs se sont tournés vers les produits locaux, se rapprochant ainsi des drives fermiers. Le nombre de paniers a été multiplié par quatre pour le drive d'Auxerre. Cette volonté de consommer local a également été ressentie par les GMS (Grandes et moyennes surfaces) du département. Elles ont été nombreuses à contacter la Chambre d'agriculture de l'Yonne pour répondre à leur clientèle et s'approvisionner en produits locaux.

Le principe ? Chaque semaine, les consommateurs passent commande sur le site auxerre.mondrivefermier.fr jusqu'au mercredi, pour un retrait de leurs commandes le vendredi après-midi. Les producteurs se relaient chaque semaine pour assurer l'organisation du retrait des commandes et échanger avec les consommateurs.

À ce jour, ce sont 21 producteurs (dont huit Bienvenue à la ferme) pour deux points de retrait à Auxerre et Champs-sur-Yonne.



Trois producteurs icaunais du réseau Bienvenue à la ferme seront présents à Paris, lors du Salon international de l'agriculture.

Note : Pour tout renseignement, contacter Déborah Colard (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 19.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

FDSEA

Trois réunions sur la contractualisation bovine

Depuis le 1er janvier, la loi prévoit que les éleveurs doivent proposer un contrat de vente pour les bovins à leur premier acheteur. Pour y voir plus clair sur cette obligation, la FDSEA de l'Yonne organise trois réunions ouvertes à tous les éleveurs du département.

Annoncée au sommet de l'élevage de Cournon en octobre 2021, la loi Besson-Moreau rend obligatoire la contractualisation écrite pour toute vente de bovins au 1er janvier 2022 en race à viande pour JB, génisses, vaches et tous les bovins vendus sous signe officiel de qualité ; au 1er juillet 2022 pour les bovins maigres de race à viande (« broutard ») ; au 1er janvier 2023 pour les autres catégories de bovins.

La FDSEA de l'Yonne a déjà entamé un travail autour du contrat avec ses adhérents de la section bovine. Toutefois, les remontées de terrain montrent une méconnaissance des éleveurs concernant cette obligation contractuelle. Afin d'apporter des éléments concrets à tous les éleveurs du département, la FDSEA de l'Yonne, par le biais de sa section bovine, a décidé d'organiser trois réunions publiques sur ce sujet.

À Avallon, Mézilles et Migennes

Les éleveurs icaunais sont donc conviés le 16 février, à 10 heures, à Avallon (salle de réunion de la Chambre d'agriculture au CerFrance, 9 avenue du 11 novembre), le même jour, à 14 heures, à Mézilles (salle des fêtes, route de Saint-Fargeau) et le 17 février, à 14 heures, dans les locaux d'Alysé, à Migennes (3 rue Jules Rimet).

Au cours de ces réunions, la FDSEA de l'Yonne présentera les différentes obligations liées au contrat, les méthodes de calcul des prix de vente et les indicateurs qui permettront de le constituer avec les acheteurs.

Tous les éleveurs amenés à devoir proposer des contrats de vente sont invités pour ces rencontres qui sont organisées afin de permettre à chacun de connaître ses obligations.

Nous vous rappelons que la proposition initiale de contrat doit être présentée par l'éleveur et non par l'acheteur. Elle doit, d'autre part, être annexée au contrat final signé après négociation. L'éleveur peut contractualiser avec tout type d'acheteur : négociant, abatteur, boucher, distributeur, restauration… et engraisseur dans le cas de vente de bovins à engraisser. L'éleveur peut signer des contrats avec plusieurs acheteurs, y compris pour une même catégorie de bovins.

Lors de ces trois réunions, un modèle de contrat sera étudié et chaque agriculteur sera en mesure de proposer les siens à la suite. Nous vous invitons donc à venir nombreux pour avoir les informations nécessaires afin de pouvoir rédiger vos contrats.

MARIANNE RANQUE, FDSEA DE L'YONNE





Lancé il y a près de 18 mois, le Plan de relance a mobilisé 1,7 milliard d'euros en Bourgogne Franche-Comté. Une partie de cet argent est dirigée vers le secteur agricole sous des formes diverses.



En mai dernier, Fabien Sudry, préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté, s'était rendu à Cosges, dans le Jura, près de Lons-le-Saunier, pour une visite consacrée au renouvellement forestier, dans le cadre du Plan de relance (Crédit Préfecture de Région BFC).

Plan de relance

Des actions et des effets sur l'agriculture régionale

Près de 80 kilomètres de haies dont le processus de plantation est enclenché en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) : voilà une des traductions du volet agricole du Plan de relance dans notre région. Le programme « Plantons des haies », qui permet aussi de financer des plantations d'arbres intra-parcellaires, fait partie des mesures du volet Transition agricole du plan de relance. Il a bénéficié de 3,12 millions d'euros de soutien en BFC et dix-huit structures d'accompagnement sont en charge du conseil à la plantation, notamment auprès des exploitants agricoles. France relance, qui, en dix-huit mois, a mobilisé 1,7 milliard d'euros, tous secteurs économiques confondus en BFC, est un vrai soutien apporté à l'agriculture, sous de multiples aspects. Rappelons que ce plan, présenté en septembre 2020 par le Premier ministre Jean Castex, a pour vocation de soutenir le redémarrage de l'économie et préparer les transitions.

Une large palette de projets

Il repose sur trois piliers : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion. Assez logiquement, la place dévolue à l'agriculture dans cet ensemble se trouve dans le pilier « Transition écologique ». En BFC, le volet « Agriculture, Alimentation, Forêt » de France relance s'est traduit par 2 378 projets accompagnés, pour un montant de 53,4 millions d'euros. 37 % de ce montant concerne les agriculteurs, 28 %, le secteur forestier, et 17 % celui des filières et des abattoirs. Les aides à l'investissement pour les agriculteurs sont allées dans quatre directions : les agroéquipements, les investissements sur le plan Protéines végétales, la lutte contre les aléas climatiques , et la réalisation de bilans carbone.

- En agroéquipements : on compte 912 bénéficiaires en BFC pour un montant total de subventions de 11,7 millions d'euros, destinées à renouveler les équipements agricoles afin de réduire le recours aux produits phytosanitaires.
- Au chapitre du plan protéines végétales, il s'agissait d'aider à l'acquisition d'équipements pour cultiver, récolter et sécher des espèces riches en protéines végétales et développer les légumineuses fourragères. On compte 166 bénéficiaires en BFC, pour près de 2,4 millions d'euros d'aides.
- Pour aider à lutter contre les aléas climatiques, 122 bénéficiaires ont eu accès à 1,62 million d'euros d'aides afin de financer des équipement adaptés. Cette aide reste mobilisable en 2022.
- Sur les bilans carbone, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), a conventionné à l'échelle régionale et nationale avec 110 Bourgogne, Bio Bourgogne, Cerfrance et les Chambres d'agriculture, 42 diagnostics réalisés en 2021, dans le cadre de l'opération Bon diagnostic carbone en agriculture.

Le soutien apporté aux Plans alimentaires territoriaux (PAT) qui visent à développer une agriculture et une alimentation locale et durable pèse d'un poids certain. 5,4 millions d'euros ont été consacrés à ce soutien en BFC. 49 projets ont, à ce jour, été sélectionnés. Ils sont de natures très diverses : investissement dans des ateliers de transformation-découpe pour le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Nivernais-Morvan qui doit déboucher sur l'installation d'une salle de découpe de viande et d'une boucherie collective pour les éleveurs locaux, création d'un laboratoire de découpe et de transformation collectif au sein d'un magasin de producteurs locaux en Pays Auxois Morvan, avec le Groupement d'intérêt économique (GIE) des éleveurs de la Côte verte, en Côte-d'Or, ou encore PAT du Pays Lédonien, dans le Jura, qui traduit la coopération d'une vingtaine d'acteurs, dont la Chambre d'agriculture... Au-delà, le volet agricole du Plan France relance, c'est aussi 1,56 millions d'euros destinés au soutien à la biodiversité, par le biais de projets régionaux. Cela recouvre, par exemple, le financement du Conservatoire des espaces naturels (CEN) pour le développement des pâturages, dans le Jura et en Côte-d'Or.

La forêt pas oubliée

L'exploitation forestière et la filière bois ne sont pas oubliées. 17 structures lauréates (dont 7 ont leur siège social en BFC) vont accompagner les projets de renouvellement forestier sur le territoire de BFC. Fin 2021, 422 dossiers de repeuplement forestier étaient retenus pour un montant d'aide de 12,27 millions d'euros. Notre région est la première en nombre de dossiers déposés et retenus, et la 2e en montants d'aide retenu. Les dossiers déposés totalisent 2 134 ha. Les entreprises de la filière vont disposer d'un montant d'aide de près de 858 000 euros, en soutien aux investissements matériels des pépinières et entreprises de travaux sylvicoles. L'industrie régionale de transformation du bois bénéficie, pour sa part, de 1,9 million d'euros d'aides aux investissements. Il faut noter que le Premier ministre a annoncé une enveloppe complémentaire nationale de 20 millions d'euros afin d'accompagner les scieries qui n'avaient pu l'être en premier abord compte tenu de l'enveloppe disponible.

Autre catégorie d'activité en lien avec le monde agricole bénéficiant régionalement du plan France relance : les abattoirs. 16 projets ont été retenus, pour un montant de 5,1 millions d'euros, afin de moderniser ou créer des abattoirs avec les objectifs d'améliorer la protection et le bien-être animal, de renforcer la santé et la sécurité des opérateurs, de créer de la valeur ajoutée au sein de la filière d'élevage et de contribuer à la souveraineté alimentaire (voir encadré ci-dessous). Enfin, pour être tout a fait complet sur le volet agricole du plan de relance, il faut se rappeler que ce dernier comprend des mesures de soutien à la structuration de filières (voir encadré).

Berty Robert

Soutien à la structuration de filières

Quatre projets ont été retenus dans le cadre du soutien à la structuration de filières en Bourgogne-Franche-Comté, pour un montant d'aides total proche de 4 millions d'euros.

- La coopérative 110 Bourgogne, basée dans l'Yonne, va pouvoir mener un projet d'équipement de silos. Il est soutenu à hauteur de 1,5 million d'euros (pour un projet global de plus de 3,8 millions d'euros). Le but est de développer une filière blé de qualité qui répond aux impératifs de performance économique et de sécurité sanitaire du grain et de garantir une meilleure sécurité sanitaire des produits. Une quinzaine de silos de l'Yonne, du nord Côte-d'Or et de Seine-et-Marne va être équipée pour pouvoir collecter et stocker dans de bonnes conditions les céréales Cultures raisonnées certifiées (CRC) et Barilla.
- Dans le Jura, à Equevillon, la création d'une société à côté de l'abattoir et de l'atelier de découpe de Champagnole, avec la création de 15 emplois et la construction d'une usine dédiée à la production de salaisons traditionnelles, bénéficie d'un soutien de 2 millions d'euros. La filière ainsi constituée vise le développement et la juste rémunération des céréaliers, éleveurs, abatteurs, découpeurs, transformateurs et distributeurs.
- Dans le Doubs, à Ecole-Valentin, un projet de concentration de lactoserum, porté par Interporc, pour l'utilisation en alimentation porcine bénéficie d'un soutien de 234 242 euros.
- En Saône-et-Loire, à Vendenesse-lès-Charolles, France relance a attribué une aide de 200 000 euros à un projet, porté par la coopérative Feder, destiné à optimiser la filière bovin mâle charolais pour produire de jeunes bovins sur le territoire et apporter de la plus-value et un débouché rentable aux éleveurs de la filière.

Filière viande

400 000 € pour la modernisation de l'abattoir de Pontarlier

Pour répondre aux normes sur le bien-être animal et moderniser ses outils, l'abattoir de Pontarlier a investi 1 million d'euros. Il est soutenu à hauteur de 400 000 euros par le plan France Relance.



« L'enjeu est de maintenir un outil de proximité lié au territoire et de permettre la valorisation des animaux » explique Élodie Letondal, co-gérante (photo d'archives).

Le plan de modernisation des abattoirs vise à améliorer la compétitivité des entreprises d'abattage-découpe, à renforcer leur gouvernance et à améliorer les conditions de travail des opérateurs. La mesure vise également l'amélioration du bien-être des animaux. Les entreprises peuvent aussi être soutenues pour mieux répondre aux exigences d'hygiène alimentaire et se développer à l'export.

« Moderniser et pérenniser l'abattoir »

L'abattoir du haut-Doubs à Pontarlier a été construit en 1997. En 2019, trois gérants du département ont créé une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) afin de pérenniser l'activité. Cette structure de proximité propose de l'abattage pour les particuliers, les bouchers et les transformateurs. L'abattoir multi-espèces (bovins, porcs, agneaux, caprins et chevaux) travaille avec près de 500 agriculteurs de la région.

Afin de répondre aux normes sur le bien-être animal et moderniser ses outils, l'abattoir investit 1 million d'euros. Il a été soutenu à hauteur de 400 000 euros par le plan France Relance. L'aide de l'État contribue à la mise aux normes de la bouverie grâce à l'installation d'une climatisation réversible, chaud et froid. Tout le système de refroidissement sera remplacé et de nouveaux réfrigérateurs seront installés pour une meilleure conservation des viandes.

Il est également prévu de construire un nouveau bâtiment de 100 m² pour conserver les cuirs à une température de 3°C. L'installation d'une quinzaine de caméras et d'un système d'alarme sécurisera l'abattoir. Enfin, un espace de découpe sera construit et aménagé. Les nouveaux équipements seront opérationnels en avril.

« L'aide du plan France Relance nous permet de moderniser nos outils et de pérenniser l'abattoir. Le haut-Doubs est une région d'élevage intense orientée vers le lait. S'il n'y avait pas cet abattoir, les utilisateurs devraient parcourir une centaine de kilomètres pour abattre leurs bêtes. L'enjeu est de maintenir un outil de proximité lié au territoire et de permettre la valorisation des animaux » explique Élodie Letondal, co-gérante.

L. B.

Jura

Une filière porcine **locale et équitable**

La création de la société Premier Plateau, à côté de l'abattoir et de l'atelier de découpe de Champagnole, implique la construction d'une usine dédiée à la production de salaisons traditionnelles.

Ce projet de 6 millions d'euros, porté par ses fondateurs, David Burgy, directeur général de la Maison Chazal, et Jean-Luc Chays, P.-D.G. du groupe Chays, prévoit la fabrication des produits fumés et traditionnels du territoire (saucisses de Morteau, Montbéliard…) de qualité « nutrition et santé » avérée, avec la filière Bleu-Blanc-Cœur.
La particularité du projet ? *« Nous sommes attachés au développement d'une filière équitable locale, pour faire en sorte que tous les maillons gagnent leur vie. Les éleveurs ont droit à un prix décent ! »* explique David Burgy
Cette filière s'est constituée au niveau local : céréaliers, éleveurs (avec volume et prix stabilisés), abatteurs, découpeurs, transformateurs, distributeurs… *« L'entreprise va faire le lien entre les éleveurs, l'abattoir et la transformation »* explique David Burgy. En d'autres termes, il s'agit de la structuration d'une filière complète, ni plus ni moins. C'est d'ailleurs à ce titre que la toute jeune société a pu bénéficier d'une aide de 2 millions d'euros de France Relance. Avec, à la clé, la création de 15 emplois au démarrage, 50 à terme.
Les conventions avec les éleveurs sont passées, trois élevages pour démarrer. « *Notre souhait est que d'autres puissent ensuite rejoindre le projet. On aura gagné notre challenge si on réussit à remettre en route des éleveurs de porcs en Franche-Comté.* »
Tous les voyants sont au vert. Le permis de construire, l'agrément ICPE et les financements sont validés. Les travaux devraient débuter ce printemps, pour une mise en service de l'outil début 2023.

I. R.



L'usine de salaisons sera implantée à Equevillon, près de l'abattoir de la communauté de communes Champagnole-Nozeroy-Jura.

- Maison Chazal : leader en produits charcutiers et viandes (8 sites, 300 salariés, 5 000 références), siège social à Dole (39)
- Groupe Chays : spécialisé en alimentation animale dans le Grand Est (45 000 tonnes), siège social à Valdahon (25)

Economie sociale et solidaire

Melting Popote, exemple à suivre

Parce que c'est un projet exemplaire situé en Bourgogne Franche-Comté, et parce qu'il est primordial d'en informer le grand public, Melting Popote vient de recevoir l'un des cinq prix du concours régional de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Une distinction bienvenue pour le laboratoire agroalimentaire partagé de Salornay-sur-Guye.

« Melting Popote c'est un projet qui plait, car il regroupe et représente plusieurs activités, toutes au service du territoire », rappelle Olivier Belet, coordinateur nouvellement embauché à temps plein à Melting Popote. Le laboratoire agroalimentaire partagé en Clunisois a désormais plus d'un an d'existence et fédère une trentaine de producteurs adhérents, à la fois fournisseurs et clients. *« Mais comme tout démarrage de projet en économie sociale et solidaire, on a largement encore besoin d'être subventionné »*, relate le coordinateur. Si le principal financeur reste pour l'instant la communauté de communes Enclunisois, la structure n'atteint pas encore l'autonomie financière. *« Nous avons encore beaucoup de frais, et pas encore les revenus associés… »*. D'où la dotation régionale de 4 000 € particulièrement bienvenue.

Montée en puissance

Melting Popote est toujours sous le statut associatif et propose trois types d'activités différentes. Tout d'abord, la partie cuisine collective qui permet de fournir jusqu'à 450 repas par semaine à deux cantines scolaires du secteur. Ensuite, la partie location d'espace, ouverte à tout producteur adhérent souhaitant transformer tout ou partie de sa production. Les demandes actuelles, ne remplissant pas encore tous les créneaux sur l'ensemble de l'année, se traduisent par une activité plutôt saisonnière. Enfin, il y a l'activité boucherie et charcuterie, qui traite actuellement entre 250 et 300 kg de viande chaque semaine.
Ce laboratoire de transformation alimentaire a été voulu, pensé, conçu pour, à la fois, développer les circuits courts et lutter contre le gaspillage alimentaire, fédérer différents acteurs du territoire et proposer un espace de co-working répondant à toutes les normes de la transformation alimentaire et bénéficiant du soutien d'un cuisinier et d'un boucher professionnels.
Melting popote est le premier lieu proposant ce triptyque d'activités au service d'un territoire et ce concept commence à susciter la curiosité d'autres communautés de communes ailleurs en France.
La dotation régionale permettra notamment *« de louer du temps de communication »*, car c'est bien l'un des objectifs de 2022. Pour, comme le précise Olivier Belet, *« structurer de plus en plus l'activité, monter en volumes sur les trois activités, surtout sur la partie transformation en plats cuisinés »*, rien de tel que de se faire connaître des producteurs et professionnels de l'agroalimentaire du secteur.
Le site de Salornay-sur-Guye aura essuyé les plâtres mais remporte pour l'instant son pari, l'inauguration officielle devrait enfin pouvoir avoir lieu ce printemps.

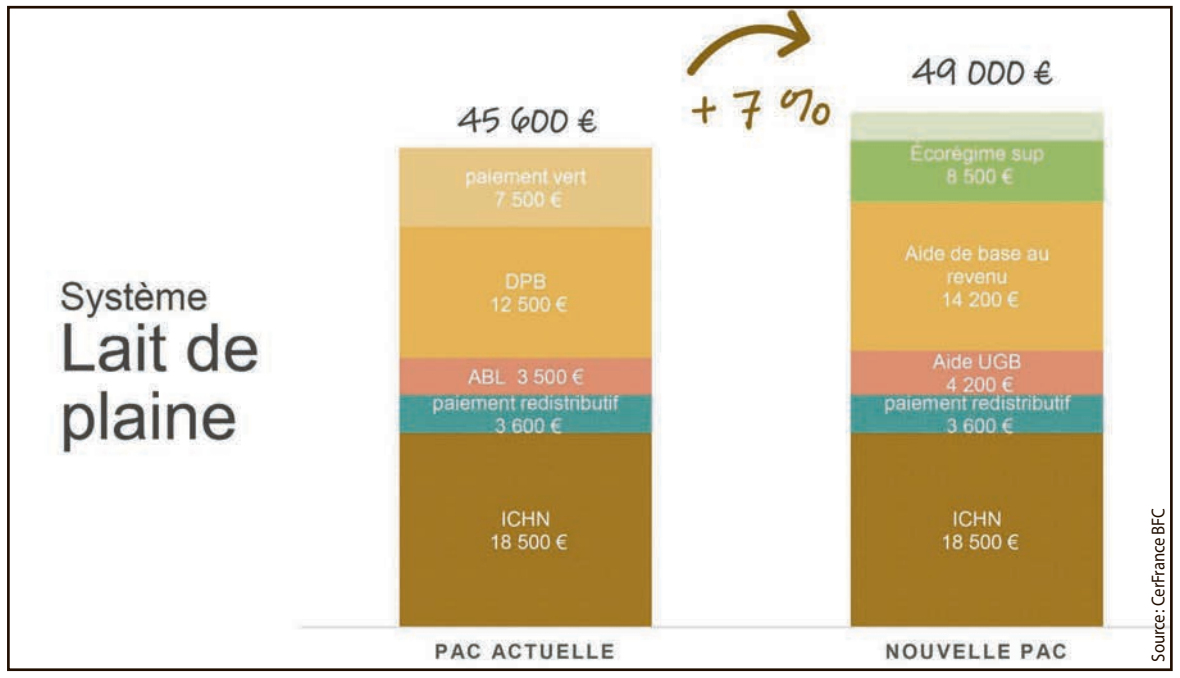

Le laboratoire agroalimentaire partagé en Clunisois a désormais plus d'un an d'existence et fédère une trentaine de producteurs adhérents, à la fois fournisseurs et clients.


Ce laboratoire de transformation alimentaire a été voulu, pensé, conçu pour, à la fois, développer les circuits courts et lutter contre le gaspillage alimentaire, fédérer différents acteurs du territoire et proposer un espace de co-working.

Future Pac

Bovins lait : arbitrages à venir sur les écorégimes

Après les grandes cultures et l'élevage allaitant, nous terminons notre cycle d'articles consacrés aux effets possibles de la future Pac sur les économies des exploitations de Bourgogne Franche-Comté. À la loupe cette semaine, et toujours avec le concours de Cerfrance BFC, voyons ce qu'il en est pour l'élevage bovin lait.

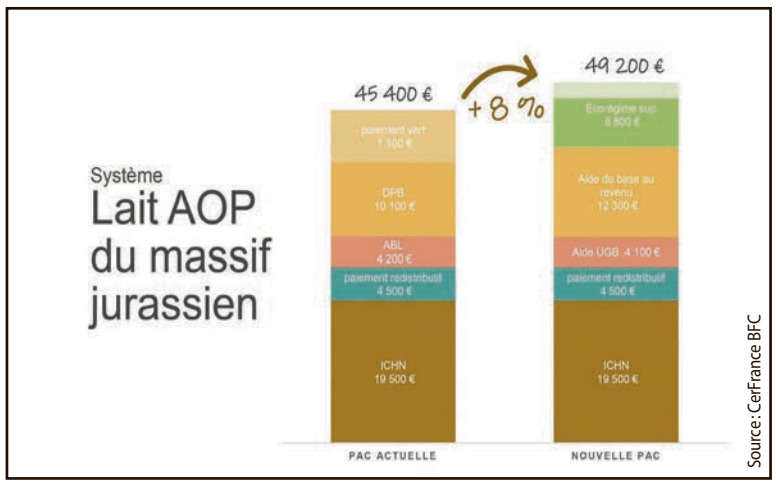


Pour le système de lait de plaine, le passage à la nouvelle Pac devrait être porteur de gains grâce aux écorégimes et aux DPB.

À l'instar des bovins allaitants, la position des élevages de bovins lait de Bourgogne Franche-Comté (BFC) dans la perspective de la future Politique agricole commune (Pac), qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2023, paraît globalement plus rassurante aujourd'hui qu'elle ne pouvait l'être il y a encore quelques mois. *« En système lait de plaine, ils profitent moins de la nouvelle aide à l'UGB que ce que l'on avait imaginé au départ,* souligne l'analyste de Cerfrance BFC, Mathilde Schryve, *on est quasiment à un niveau identique comparé à ce qu'ils dégageaient sur l'aide bovin lait. En revanche, ces élevages gagnent sur les écorégimes et sur les Droits à paiement de base (DPB) ».* Par rapport à la Pac actuelle, il y a clairement des gains, même s'ils ne sont pas gigantesques.

Vers un retour de l'engraissement ?

Dans ce contexte, les élevages en système lait de plaine peuvent chercher à faire de l'optimisation, en faisant primer les UGB mâles. *« Cela ne va-t-il pas se traduire par un encouragement à engraisser des taurillons laitiers ? »* s'interroge Mathilde Schryve. Un engraissement que l'on voyait beaucoup plus rarement qu'avant dans les élevages laitiers de la région qui se sont beaucoup spécialisés sur le lait, mais certains ont encore cette pratique. Ce nouveau contexte pourrait donc faire varier cette donne et l'on pourrait assister à un retour de ces pratiques d'engraissement. Tout dépendra aussi des ressources alimentaires, alors que les aliments pour animaux sont aujourd'hui à des coûts très élevés, ce qui pourrait constituer un frein à l'engraissement. *« Dans le cas d'éleveurs qui se posaient la question de l'engraissement, cette situation peut représenter un encouragement à franchir le pas… »* Un doute subsiste toutefois dans le Plan stratégique national (PSN) défini par la France dans le cadre de la nouvelle Pac : il s'agit du chapitre abordant le retournement des prairies permanentes dans les écorégimes. La gestion assez intensive de leurs prairies permanentes, par certains éleveurs, qui les retournent et les resèment, pourrait constituer un point limite pour accéder à l'écorégime supérieur.



En système Lait AOP du massif jurassien, là aussi la future Pac ne semble pas présenter de risque majeur en termes de revenus.

Choix à faire sur la gestion des prairies

« On a vu le cas se poser pour une exploitation qui fait du lait AOP, signale Mathilde Schryve. *Dans ce secteur, il existe des contraintes fortes concernant l'origine de l'alimentation donnée aux vaches. Ils ont donc intérêt à cultiver de façon intensive les prairies qui peuvent être retournées. Ces éleveurs auront sans doute à choisir entre le fait d'avoir accès à l'écorégime, ce qui veut dire avoir une gestion moins intensive, ou conserver une gestion intensive, quitte à faire des sacrifices. Dans le système AOP, les niveaux de marge à l'hectare sont assez importants pour se permettre de rester en écorégime standard et donc de conserver une gestion intensive des prairies ».* Les éleveurs laitiers qui ont aujourd'hui des DPB très élevés pourraient être perdants avec la nouvelle Pac. Un cas de figure toutefois pas très fréquent en BFC.

BERTY ROBERT

Économie

Insertion et agriculture dans le Morvan

Fin janvier, s'est tenue la Conférence régionale de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne Franche-Comté. Parmi les ateliers qui ont ponctué cet événement, l'un était consacré à l'envie de consommer local. Un thème illustré par l'action de l'association de la Ferme de Barboulotte, en Côte-d'Or.

Agriculture et économie sociale et solidaire (ESS) peuvent aller de pair. L'association de la Ferme de Barboulotte, en Côte-d'Or, le prouve, depuis sa création, en 2020. La structure était invitée à présenter ses actions et son fonctionnement, dans le cadre de la Conférence régionale de l'ESS, organisée en visioconférence le 20 janvier. Cette présentation a eu lieu au sein d'un atelier consacré à l'envie de consommer local. Il s'agissait, pour les participants, de comprendre en quoi cette envie, mise en relief à l'occasion de la crise sanitaire, peut constituer un levier de créations d'activités et d'emplois pour l'ESS. La Ferme de Barboulotte, dont le siège est à La Motte-Ternant, près de Saulieu, est présidée par Christophe Bonnot. C'est à la fois une exploitation maraîchère biologique, un chantier d'insertion professionnelle et un restaurant d'application, le « Ptiot zinc », à Saulieu. C'est lors du premier confinement, en mars 2020, que Christophe Bonnot a constaté la forte hausse des fruits et légumes dans les grandes surfaces. Il a considéré qu'il y avait peut-être quelque chose à faire face à ce constat, permettant à la fois de consommer local et de créer de l'activité économique sur ce territoire morvandiau. Il a consulté les animateurs de différents Projet alimentaires territoriaux (PAT) afin d'y puiser de l'inspiration et des pistes de travail. L'association a permis la création de deux entreprises : Bâtiment BEB, et un laboratoire de transformation de légumes.

En avril dernier, l'association a bénéficié d'une parcelle de 4,5 hectares mise à disposition par un agriculteur et a pu commencer à cultiver ses légumes.

Une vraie dynamique de territoire

Aujourd'hui, cette activité s'étend sur près de 7 hectares. *« Près de 12 équivalents temps plein ont été créés et la structure emploie six salariés permanents »* précise Christophe Bonnot. Selon Franck Debeaupuis, le vice-président de la communauté de communes des Terres d'Auxois, l'activité de la Ferme Barboulotte a permis un retour à l'emploi de quatre personnes qui sont passées par le processus d'insertion mis en place par l'association. Pour Martine Eap, maire de Précy-sous-Thil *« l'action mise en place par l'association a permis de redonner au public concerné une certaine fierté d'appartenir à ce territoire. La vente des légumes produits sur les marchés contribue à recréer du lien social ».* La Barboulotte a bénéficié du soutien du plan France relance, ce qui lui a permis d'acquérir un minibus pour transporter les personnes en insertions sur les chantiers. La Barboulotte peut revendiquer un sujet légitime de fierté : certains des légumes produits sont achetés par le restaurant Loiseau, à Saulieu. L'avenir est aussi riche en projets : une boulangerie pour alimenter en pain de qualité les restaurations collectives du secteur, et le montage d'une usine de transformation de chanvre, en partenariat avec Dijon Céréales. Il se pourrait même qu'une culture de thé soit lancée prochainement. À suivre donc.

BERTY ROBERT

Légumineuses de printemps

Utiliser des graines de fermes : les bonnes pratiques

Les semis des légumineuses de printemps sont en cours de préparation. Toutefois, suite aux conditions de récolte 2021 difficiles, les disponibilités en semences certifiées sont limitées et incitent à recourir aux graines de fermes. Terres Inovia fait le point sur les bonnes pratiques à adopter pour favoriser une bonne implantation.



Symptômes d'ascochytose sur graines de pois



Symptômes de viroses sur graines de pois



Symptômes de botrytis sur graines de féverole



Photos : Terres Inovia

Symptômes d'ascochytose sur graines de pois chiche

Les intentions de semis des légumineuses de printemps sont en cours de préparation pour cette campagne 2022. Cependant, suite à une récolte 2021 difficile, les disponibilités en semences certifiées sont souvent limitées, augmentant le recours à l'utilisation de graines de fermes. Mais, avec les conditions humides de la récolte précédente, la viabilité des lots est inégale et elle doit être contrôlée afin d'éviter tout accident de densité ou de problème sanitaire.

Une première analyse visuelle des graines

L'humidité présente en fin de récolte 2021 peut avoir des conséquences sanitaires sur les grains : certains lots de semences peuvent être touchés par des maladies pouvant altérer la germination mais également favoriser des départs de foyers précoces. Il est possible de faire une première sélection visuelle car ces graines présentent souvent des taches, des nécroses, voir des déformations pouvant aider à anticiper le risque. Si la majorité des grains est altérée par ces symptômes, leur utilisation peut être risquée et amener des complications par la suite.

Réaliser un test de germination : un point de départ incontournable

Avec ou sans défaut visuel, les graines de ferme doivent faire l'objet d'un test de germination afin de définir le taux de levée et ainsi adapter la densité de semis en conséquence. Ce test permet également de mettre en évidence toute attaque précoce de pathogènes telles que des fontes de semis.

Pour cela, prélevez un échantillon représentatif du lot de graines à tester. Semer les graines dans du sable ou du terreau, à une profondeur de 1 à 2 cm, par lot de 25 ou 50. Réalisez au minimum 3 lots de semis. Humidifiez régulièrement le substrat, et stockez vos lots dans une pièce à température ambiante (autour de 20 °C). Comptez, au bout d'une à deux semaines, les plantules normales.

Ajustez la densité de semis

La densité de semis devra alors prendre en compte les défauts de faculté germinative de votre lot, sachant que les préconisations de semis intègrent déjà les pertes à la levée avec un niveau moyen de faculté germinative de 90 % :

Graines à semer (par m²) = Densité de semis préconisée en graines/m²/ (faculté germinative calculée/90)

Exemple de calcul :

Pour une préconisation de 80 graines/m², avec un niveau de faculté germinative de 80 %, il vous faudra semer 90 graines/m².

Graines à semer (par m²) = 80/(80/90) = 90 graines/m²

Il est également important de calculer sa dose de semis par hectare en tenant compte des PMG.

Dose en kg/ha = (nombre de graines/m² semées x PMG)/100

Ne pas oublier de renouveler ses stocks de graines par de la semence certifiée lors des futures campagnes

Si le resemis des légumineuses se pratique encore couramment, il faut néanmoins veiller à ne pas resemer au-delà de 2 générations. L'utilisation de semences certifiées permet de renouveler la génétique, notamment parmi certaines espèces telles que le pois de printemps qui présentent encore majoritairement d'anciennes génétiques en usage dans la plaine :

Selon l'enquête nationale réalisée en 2020 chez 659 producteurs de pois de printemps, la grande majorité des assolements est occupée par 3 variétés anciennes : BAGOO (2016), ASTRONAUTE (2011) KAYANNE (2007).

Ce renouvellement permet d'accéder à de meilleurs potentiels, mais également de sécuriser le taux de germination et de limiter le risque de contaminations de maladies via la semence (ascochytose, virose, mildiou, etc.).



Photo L. Jung

Test de germination : 3 lots de 50 graines de pois.

BASTIEN REMURIER, TERRES INOVIA

En bref

Varenne de l'eau Castex veut réactiver des ouvrages

Jean Castex a annoncé le 1er février une *« réactivation »* des retenues d'eau actuelles et le lancement d'appels à projets sur une *« nouvelle génération »* de dispositifs de gestion de l'eau. Il s'agit de *« mieux utiliser les infrastructures existantes »*, a-t-il dit en conclusion du Varenne agricole. *« Dès cette année, nous allons lancer un inventaire exhaustif des ouvrages, en nous appuyant sur des images satellites, dans l'objectif de remobiliser des volumes d'eau stockée non utilisés. Cette réactivation des ouvrages, nous allons la commencer rapidement sur une dizaine de territoires pilotes ».* Une rallonge de 13 M€ du plan France Relance sera pour cela mobilisée *« à très court terme »* pour financer des projets identifiés par les préfets de bassins. Par ailleurs, le Premier ministre veut *« faire émerger une nouvelle génération de dispositifs de gestion de l'eau ».* Cela concerne le pilotage intelligent des stockages, l'expérimentation pour récupérer les pluies diluviennes l'hiver, la réutilisation des eaux usées. Une part des 100 M€ d'un guichet dans le plan France 2030 leur seront consacrés.

Betteraves Cristal Union cherche des surfaces

Le groupe sucrier Cristal Union, après *« une belle campagne betteravière »*, veut développer ses surfaces, a-t-il souligné dans un communiqué daté du 1er février. 2021 marque un *« retour à la normale »* avec 13 Mt de betteraves transformées, selon un communiqué. La production avait été ravagée par la jaunisse l'année précédente. Cristal Union affiche sur la dernière campagne un rendement de 89 t/ha à 16° en conventionnel, 51 t/ha en bio (un record depuis le lancement en 2017). Son prix moyen est proche de 29 €/t, mais *« l'objectif à moyen terme est d'atteindre 30 €/t ». « Nous cherchons à développer nos surfaces betteravières »*, déclare le nouveau d.g. Xavier Astolfi, cité dans le communiqué.



Souvenirs

Le tournesol, toute une histoire!

Le tournesol a été très présent dans les champs de Côte-d'Or en 2021. Une importance qui a rappelé quelques souvenirs aux agriculteurs pionniers qui, il y a soixante ans, s'étaient lancés dans cette culture.


Dans un champ de M. Le Grand à Noiron-sous-Gevrey

é démonstration de récolte de tournesol

vec une machine adaptée par les artisans ruraux

u lieu hier en présence du chanoine Kir

Dans le Bien Public du 28 septembre 1962, un large écho était donné aux essais de culture de tournesol menés en Côte-d'Or (archive fournie par Jean Legrand).


Cette photo montre la manière dont les agriculteurs ont tenté d'adapter leurs outils de travail à la récolte du tournesol. (Archive Jean Legrand).

C'était le 28 septembre 1962. Le Bien Public titrait *« Une démonstration de récolte de tournesol avec une machine adaptée par les artisans ruraux a eu lieu hier en présence du chanoine Kir »*. Qu'une telle récolte fasse l'objet d'un compte-rendu dans la presse quotidienne d'alors et justifie le déplacement du maire de Dijon prouve bien qu'en ce début des années soixante, cultiver du tournesol en Côte-d'Or n'allait pas de soi ! Alors qu'en 2021, cette culture aura été très présente, nous avons voulu retrouver certains de ceux qui, à l'époque, ont fait figure de pionniers. C'est la Coopérative paysanne des céréales qui fut à l'initiative. La France (et l'Europe des six) était déficitaire en huile et le tournesol apparaissait comme une solution. Pourtant, il fallut aux quelques agriculteurs qui se sont lancés, un peu d'inconscience et une capacité à passer au-dessus des préjugés ou moqueries qui visent toujours ceux qui sortent des sentiers battus.

Avoir la foi

« V'la que le Jean, il veut se mettre à vendre des fleurs ! » Cette réflexion, Jean Legrand en rigole aujourd'hui, mais, à l'époque, il fallait l'encaisser. Les fleurs jaunes et volumineuses des tournesols surprenaient dans le paysage agricole côte-d'orien, à l'aube des années soixante, et le résultat de ces premières tentatives de culture n'était pas du tout assuré. L'agriculteur de Noiron-sous-Gevrey avait néanmoins décidé de se lancer dans l'aventure avec quelques autres. Jean Legrand n'envisageait pas une carrière de fleuriste. Le tournesol, il y croyait et, vu les difficultés qui s'annonçaient, il fallait avoir la foi chevillée au corps… Jean-Paul Cornemillot aussi y croyait. Comme Jean Legrand, cet agriculteur de Neuilly-lès-Dijon a toujours été motivé par l'envie d'innover, d'inventer, et de participer à une aventure collective. Avec le tournesol, ils allaient être servis. Ce groupe de pionniers comptait aussi Étienne Franet, à Rouvres-en-Plaine, administrateur de la Coopérative paysanne. C'est chez lui que Jean-Paul Cornemillot découvre la culture de tournesol : *« J'ai voulu tenter le coup,* se rappelle-t-il. *Étant betteravier, j'avais tout ce qu'il fallait en matériel pour le semis, le binage… »* Mais ils allaient bientôt s'apercevoir que disposer du matériel ne suffisait pas. Il allait falloir l'adapter et faire preuve d'ingéniosité.

Une variété soviétique

Mais revenons d'abord à ce qui motiva l'envie de faire du tournesol : en janvier 1961, ces cultivateurs apprennent que le quota de betteraves allait baisser. *« Pour nous,* explique Jean Legrand, *en janvier, le fumier était déjà enterré dans les champs, pour les cultures de betteraves ! Alors on allait semer quoi ? De la moutarde ? Des petits pois ? Des oignons ? Des poireaux ? Rien ne nous semblait vraiment réaliste et c'est là que j'ai lancé l'idée de faire des essais avec du tournesol »*. La variété semée était du pérédovick, originaire d'Union soviétique, dont le chanoine Kir, avait ramenée quelques graines. Lui et le directeur de la Coopérative paysanne avaient des relations assez suivies avec ce pays. *« On a eu tous les ennuis possibles et imaginables »*, se rappelle Jean Legrand. Les pionniers n'en revenaient pas de la pousse des plantes. *« On se demandait jusqu'où ça allait monter… »* se souvient Jean Legrand. *« On n'avait pas non plus prévu le problème des repousses de tournesol dans les champs de betteraves »*, rappelle aussi Jean-Paul Cornemillot, qui faisait, à l'époque, partie du Centre d'études techniques agricoles (Ceta) dijonnais.

L'art difficile de la moisson du tournesol

Pour contourner les ennuis, il a fallu adapter l'outillage, et d'abord le système de semis : *« À l'époque, j'étais à la commission économique du CNJA,* poursuit Jean Legrand, *j'avais un camarade de la région de Toulouse qui avait inventé la distribution de semences par dépression. Son principe était simple : au lieu de faire une bande sur laquelle on amenait les graines, ces dernières étaient sur un plateau tournant et aspirées par le système de dépression. Problème : la graine de tournesol fait des écailles qui pouvaient coincer les graines. En réfléchissant tous ensemble, on a trouvé une solution »*. Ensuite, la récolte : les premières tentatives sont difficiles. Les trognons des tiges de tournesols se bloquent dans la coupe des machines. Jean-Paul Cornemillot adapte lui-même sa moissonneuse-batteuse. *« Je me suis inspiré de la manière dont Étienne Franet avait adapté sa machine, puis j'ai mené plusieurs essais. Le tournesol, c'est grand et il ne fallait pas que ça se prenne dans le rabatteur au moment de la récolte, donc j'ai grillagé le rabatteur. J'ai aussi installé un bouclier qui couchait le tournesol. Sur ma première moissonneuse qui avait une largeur de coupe de 2,50 mètres, ça allait à peu près, mais quand j'ai dû faire de même avec une moissonneuse qui était à 3,50 mètres, le bouclier en tôle devenait très conséquent et lourd… »*

« Une ambiance de créativité »

C'est là qu'intervient Noël Walter, maréchal-ferrant inventif et amateur d'innovations, de Rouvres-en-Plaine. Avec son concours, les agriculteurs allègent la coupe, posent des cornières… Après de nombreux échanges, l'artisan bon connaisseur des machines agricoles imagine un bouclier en plastique transparent fixé à l'avant de la moissonneuse. Il permettait de coucher les tournesols, ce qui facilitait leur coupe et solutionnait le problème de la récolte. Cette solution, plus légère qu'un bouclier en tôle, avait aussi un autre avantage : transparente elle ne gênait pas la vue pendant la récolte. Le travail en équipe mené à toutes les étapes par ces pionniers aura toujours été payant. *« Le lien entre les différents acteurs a été déterminant pour réussir cette culture,* confirme Jean Legrand. *Il faut bien comprendre qu'on était dans une ambiance de créativité, d'innovation »*. Une fois cette première récolte réalisée, s'est posée une autre question : comment stocker les graines de tournesol ? À l'époque, une explosion s'était produite dans un silo de la coopérative, en raison d'un stock de graines de tournesol qui était au séchage et qui était monté en température. Il a donc fallu, là aussi, inventer de nouvelles formes de stockage, moins dangereuses, et de nouveaux outils de séchage. *« Nous avons pu valoriser des outils qui étaient déjà disponibles,* explique Jean Legrand, *simplement, nous les avons adaptés »*. Il a fallu deux ou trois ans avant que la production locale de tournesol convainque vraiment. Une dynamique inventive et collective s'était mise d'elle-même en place autour de ce projet. *« L'intérêt de cette histoire,* conclut Jean Legrand, *c'est qu'on s'est retrouvés confrontés à des problèmes, sur lesquels on a réfléchi collectivement et qu'on a trouvés des solutions peu coûteuses et efficaces. On est allés au-delà des a priori »*. Les champs de tournesols tellement importants l'été dernier en Côte-d'Or, ont brillé d'une manière particulière pour ces *« pionniers »* qui n'avaient pas eu tort de persévérer.

Berty Robert

Technologies

La formation, indispensable pour le développement de l'agriculture numérique

Vivea, fonds d'assurance formation des entrepreneurs, organisait fin janvier un atelier sur le thème du numérique en agriculture. Pour la maîtrise des outils comme pour la capacité à analyser les données, des formations adéquates seront indispensables.



Réussir SA

La montée en puissance des outils numériques et la nécessaire capacité d'analyse des données qui en découle imposent aux agriculteurs de se former.

Sous la conduite de Nicole Ouvrard, directrice des presses Agra et Réussir, de nombreux intervenants ont émis leur point de vue afin de cerner les compétences qui pourraient être visées pour accompagner, par la formation, les chefs d'exploitation agricole dans la réussite des transitions agronomiques, climatiques, organisationnelles, par le numérique. Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, a rappelé, aux côtés de Marianne Dutoit, présidente de Vivea, l'importance croissante du numérique, de l'amont à l'aval de l'ensemble des filières agricoles, et la nécessité d'accompagner les chefs d'entreprise sur l'utilisation des nouveaux outils et l'analyse des données, source de valeur ajoutée pour conduire l'exploitation agricole et alléger l'organisation du travail.

Une démarche européenne

Doris Marquardt, chargée du numérique et de l'innovation au sein de la Commission européenne, a rappelé les enjeux de la numérisation. Ils passent par le développement des infrastructures haut débit sur l'ensemble de l'Europe rurale. Neuf objectifs pour moderniser le secteur par la promotion de la numérisation en agriculture et plusieurs programmes d'investissement tel qu'Horizon Europe accompagneront les États membres pour développer une démarche qui se veut globale. Pour Véronique Bellon-Maurel, coordinatrice du Living Lab Occitanum et directrice de l'Institut Convergence Agriculture Numérique, l'agriculture numérique s'appuie sur le paradigme de l'aide à la décision par l'observation. Il convient de dépasser l'aspect production car mieux produire c'est aussi mieux communiquer. L'agriculture numérique c'est aussi construire l'échange, la concertation, le retour d'expérience. Si Hervé Pillaud, agriculteur et spécialiste du numérique, précise que le numérique c'est oser utiliser, comprendre et s'approprier, il met également en avant la nécessité de réfléchir au bien commun et l'obligation pour les chefs d'exploitation, notamment les éleveurs, de *« faire bouger les paramètres »*. Carole Rocca, directrice des fermes Leaders, confirme que la formation est essentielle pour l'utilisation du numérique. Elle joue un rôle dans le partage et l'échange entre pairs. *« Il ne faut pas attendre qu'une solution soit ultra validée scientifiquement pour la tester et avancer et apprendre en marchant »*. Elle nous rappelle l'importance de *« commencer par des petits pas pour démystifier le sujet »*.

Changer de conception sur son activité

Pour Julietta Contreras, responsable du réseau des Digifermes, des solutions existent et fonctionnent. Néanmoins beaucoup d'outils et de solutions en sont encore au stade de la recherche et les solutions évoluent très vite. Pour elle, la robotique implique que l'agriculteur change sa façon de concevoir son activité. Murielle Sasse, d'Agro d'Oc et Laurent Bouton, d'Innoval, développent tous deux des formations permettant aux chefs d'entreprise agricole de se familiariser avec les outils numériques. Pour eux, le numérique est un moyen d'améliorer les performances de l'entreprise et de se faciliter la vie. Si certains se posaient des questions sur l'arrivée des robots en élevage et le rapport aux animaux, Nathalie Hostiou, chercheuse à l'Inrae et Anne-Marie Lebreton, éleveuse en Normandie, ont convaincu par leurs recherches et leur expérience professionnelle, de la réduction de la pénibilité du travail pour les éleveurs, d'une flexibilité plus importante dans l'organisation du travail, d'un retour positif du rapport aux animaux mais aussi de l'image positive et plus moderne du métier, et de la richesse des données disponibles pour optimiser ses performances. Certain du rôle de la formation quant au développement du numérique au sein des entreprises agricoles, le conseil d'administration de Vivea a ouvert dès 2020, une nouvelle priorité de développement et de financement dans son Plan stratégique 2021-2026. L'organisme accompagnera le développement d'une offre de formation visant à réfléchir aux besoins des chefs d'entreprise agricole induisant un choix éclairé sur les solutions numériques. Une appropriation de méthodes sur l'analyse des données semble également indispensable.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Pratique

La Carte Campagne va fêter ses dix ans

Fonctionnant à la manière d'un comité d'entreprise à l'échelle du monde agricole, ce dispositif s'est solidement implanté dans le paysage, en une décennie.

Au commencement était la loi d'orientation agricole de 1999 qui rendait obligatoire la mise en place de comités d'activités sociales et culturelles départementaux. Ceux-ci devaient être exclusivement financés par les employeurs au bénéfice des salariés des entreprises ou exploitations agricoles dont l'effectif reste inférieur à 50 salariés et qui n'ont pas de comité d'entreprise. Il restait à coordonner l'ensemble de ces comités au plan national. Ce qui fut fait avec la création de l'Association sociale et culturelle paritaire en agriculture (ASCPA).

En 2012, à la faveur d'un accord interbranche agricole, cette dernière crée la Carte Campagne que tout salarié en CDD d'au moins six mois (saisonnier, intérimaire…) ou en CDI peut demander à son employeur. Celui-ci peut être exploitant agricole, entrepreneur du territoire, sylviculteur etc. *« Cette carte gratuite est envoyée automatiquement en début d'année aux salariés bénéficiaires. Elle leur permet d'accéder à un catalogue de services en tous genres : culture, loisirs, restauration, sport, et de bénéficier de réductions intéressantes sur des abonnements presse, des tickets de cinéma, des clubs vacances »*, explique Anne Mercier-Beulin, actuelle présidente de l'ASCPA (collège exploitants) qui représente la FNSEA. 5 000 enseignes et commerçants sont partenaires du dispositif. *« Auparavant, il fallait au moins un an de présence au sein de l'exploitation, mais nous avons baissé les critères »*, ajoute-t-elle.

Les hommes, plus que les femmes

Chaque année, l'ASCPA distribue environ 425 000 Cartes Campagne. *« C'est une machine assez lourde à piloter dans la mesure où nous couvrons un maillage à la fois large et très fin du territoire »*, explique Freddy Huck, vice-président (collège salariés – CGT). *« Nous sommes sans doute, en nombre, l'un des tout premiers comités d'entreprise de France, mais géographiquement éclaté »*. D'après une étude interne, ce sont les hommes qui utilisent le plus la Carte Campagne : 66 % contre 34 % pour les femmes. L'âge moyen des salariés utilisateurs est de 36 ans. *« Ils sont acquis à ce type de consommation »*, approuve Anne Mercier-Beulin. Les sorties culturelles que ce soit le cinéma, les centres aquatiques, les zoos, etc. sont les produits les plus consommés (52 %), devant les vacances (21 %) et les loisirs (15 %). Pour passer le cap des dix ans, le conseil d'administration aimerait élargir l'offre de services mais aussi *« avoir une meilleure lecture de ceux qui n'utilisent pas ou peu cette carte »*, explique Freddy Huck. *« Il faudrait aussi territorialiser un peu plus la gamme et simplifier l'accès aux réductions sur simple présentation de la carte »*, ajoute la présidente. Autant de chantiers pour les prochaines années.

CHRISTOPHE SOULARD

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 08/02/2022

Commentaire

Effectif global : 701
Taux de vente : 98%

BROUTARDS / LAITONNES : Les acheteurs restent très mobilis s malgré l'offre limitée qui est très loin de satisfaire. Les cours continuent de progresser.

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS :Très peu d'offre encore une fois cette semaine , mais comme dans l'export, la demande est toujours aussi présente. Cours de nouveau reconduits voir haussiers.

PROCHAIN MARCHE MARDI 15 FEVRIER 2022

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif: 476- Vente : 98%*
M	U	250-300	3,11 €	3,15 €	3,12 €	+0,06
		300-350	2,92 €	3,15 €	2,97 €	+0,06
		350-400	2,89 €	3,07 €	2,97 €	+0,09
		400-450	2,86 €	3,00 €	2,93 €	+0,04
		450-500	2,84 €	2,88 €	2,86 €	+0,07
	R	300-350	2,92 €	3,03 €	2,96 €	
		350-400	2,97 €	2,92 €	2,89 €	+0,10
		350-500	2,77 €	2,81 €	2,77 €	
F	U	250-300	2,94 €	3,06 €	3,01 €	+0,12
		300-350	2,84 €	2,93 €	2,92 €	+0,02
		350-400	2,71 €	2,95 €	2,81 €	-0,08
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS						*Effectif: 34 - Vente : 100%*
F	U	400-450	2,66 €	2,86 €	2,74 €	+0,05
		450 et +	2,59 €	2,75 €	2,65 €	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif: 182 - Vente : 98%*
F	E	24 à 36 mois	2,81 €	3,63 €	3,05 €	=
	U	24 à 36 mois	2,52 €	2,77 €	2,65 €	+0,08
M	E	+ 500 kg	2,10 €	2,30 €	2,19 €	-
F	E	- 5 ans	2,80 €	3,01 €	2,91 €	-0,01
		5 à 10 ans	2,30 €	3,23 €	2,98 €	+0,19
		+ 10 ans	2,59 €	2,67 €	2,63 €	
	U	- 5 ans	2,40 €	2,99 €	2,64 €	+0,08
		5 à 10 ans	2,30 €	2,86 €	2,54 €	+0,17
		+ 10 ans	2,18€	2,52 €	2,37 €	+0,02
	R	- 5 ans	2,22 €	2,33 €	2,29 €	-
		5 à 10 ans	2,06 €	2,34 €	2,24 €	-0,01
		+ 10 ans	1,99 €	2,23 €	2,087 €	-0,01

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 02/02/2022

Commentaire

Effectif global : 254
Taux de vente : 84%

Broutards : cours reconduits à haussiers, l'offre ne permet toujours pas de satisfaire la demande. Marché peu approvisionnée cette semaine.
Laitonnes : cours reconduits dans les plus de 300 kg, à la hausse dans les femelles légères.

Vaches / Génisses : peu d'apports cette semaine, cours reconduits vente rapide.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:162 - Vente : 83%*
M	U	350-400	2,78 €	2,84 €	2,82 €	+ 0,03
		400-450	2,79 €	2,82 €	2,81 €	- 0,04
F	U	300-350	-	-	-	-
		350-400	2,71 €	2,86 €	2,83 €	- 0,05
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:92- Vente : 84%*
F	U	- 5 ans	2,43 €	2,82 €	2,67 €	+0,20
		5 à 10 ans	2,28 €	2,69 €	2,50 €	-
		+ 10 ans	2,25€	2,40 €	2,33 €	+0,04
	R	- 5 ans	2,33 €	2,54 €	2,41 €	-
		5 à 10 ans	2,07 €	2,59 €	2,29 €	+ 0,03

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 31/01/2022

Bovins : 276			
Broutards:	**(310 - 375 kg)**	**910 - 1090**	**2,85 - 3,00**
Broutards:	**(405 - 460 kg)**	**1180 - 1310**	**2,76 - 2,91**
Broutards limousins et croisés:	**(295 - 420 kg)**	**850 - 1230**	**2,89 - 3,25**
Laitonnes:	**(285 - 305 kg)**	**830 - 890**	**2,84 - 3,00**
Laitonnes:	**(350 - 390 kg)**	**1020 - 1090**	**2,71 - 2,93**
Laitonnes limousines et croisées:	**(315 - 350 kg)**	**940 - 1070**	**2,97 - 3,16**
Génisses 24 - 36 mois:	**(615 - 750 kg)**	**1590 - 1920**	**2,57 - 2,62**
Vaches légères :		**860 - 1440**	
Vaches entre deux:		**1460 - 1600**	
Vaches lourdes :		**1620 - 2240**	

Vente active et globale en broutards et laitonnes à des tarifs plus fermes et plus particulièrement en bons charolais et limousins.
La demande est toujours importante en génisses et vaches. Les cours sont soutenus. Aucun invendu.
NB : Marché limousins, croisés limousins et Aubracs lundi prochain. Pensez à annoncer vos animaux le plus tôt possible pour une meilleure organisation.
Bovins gras :6
Vaches de viande : 4,50 à 4,56 € kg de viande.
Vente rapide et totale à des tarifs fermes.
Prochains marchés : bovins le lundi et ovins le lundi 14 février 2022 aux horaires habituels.

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 05 – du 31 janvier au 06 février 2022

Broutard(e)s : Le commerce reste bien orienté face à des apports toujours insuffisants. Les acheteurs sont nombreux. Les cours sont globalement fermes voire de nouveau haussiers en toutes races et tranches de poids. Les mâles lourds et de qualité sont particulièrement recherchés. Les sujets non vaccinés restent pénalisés à l'export et sont plus difficiles à placer. En femelle, les besoins restent importants, les cours sont fermes.

Gros bovins maigres : Les acheteurs restent mobilisés malgré une offre toujours insuffisante. Les besoins sont importants pour mise à l'engraissement. Les ventes sont fluides, rapides et totales. Les cours restent fermes à haussiers. Toutes les catégories en profitent, tout particulièrement les sujets jeunes déjà démarrés.

Boucherie : Le commerce reste actif : les volumes sont toujours modérés face à une demande régulière et dynamique en toutes catégories et conformations pour des besoins aussi bien bouchers qu'industriels. Les tarifs sont fermement maintenus voire de nouveau en hausse sur plusieurs places.

Veaux : Les présentations sont un peu plus modestes. Les acheteurs habituels sont présents mais les achats restent prudents. Le commerce est stable. Les cours sont globalement reconduits, sur un tri un peu moins sévère encore cette semaine. En veaux gras sur l'Aveyron, l'activité reste soutenue.

Ovins : En agneaux, les volumes se réduisent en cette fin de campagne et sont encore de qualité hétérogène. Ils trouvent preneurs à des cours plus discutés voire en légère baisse comme la semaine dernière. Les premiers laitons sont également triés. En agnelets, les volumes se replient de nouveau mais le commerce reste globalement bien orienté. En brebis, la marchandise de qualité profite de tarifs fermes.

07 Février 2022 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : La tendance reste la même, et va se poursuivre dans les semaines à venir : manque de disponibilité sur toutes les catégories. Le prix reste à la peine face à cette demande dynamique !

Bovins maigres : le marché est actif avec une demande dynamique. Les cours sont à la hausse.

POLITIQUES

Mardi 1er février ont été présentées les conclusions des travaux Varenne agricole de l'eau et du changement climatique. Face à l'urgence d'agir, les pistes ont été les suivantes :

- La réforme de l'assurance récolte
- Des projets de recherche à lancer (eaux usées par exemple)
- Des financements nationaux et régionaux dès 2022 (France 2030)
- La mise en place de stratégies d'adaptation filières avec un plan d'action d'ici 2025 (avec financements)
- L'amélioration des PTGE avec un rôle plus central du préfet

SANITAIRE

Le Parlement est parvenu à un accord sur le projet de loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale) lors d'une commission mixte paritaire le 31 janvier. Ceci permet de confirmer la généralisation à tout le territoire national du dispositif, créé par la loi Dadue de 2020, permettant aux collectivités territoriales d'allouer des aides aux vétérinaires et aux étudiants vétérinaires exerçant sur les animaux d'élevage, dans l'objectif de lutter contre la désertification vétérinaire.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Au congrès de la FNB, le Ministre J. Denormandie a clarifié le statut des coopératives : « La situation est très simple : les coopératives sont tenues de respecter la Loi EGALIM 2, tout comme elles doivent respecter la Loi EGALIM 1. Elles ont des obligations précises à remplir en matière d'information de leurs adhérents. » « Si les coopératives ne modifient pas leurs règlements intérieurs pour répondre à l'objectif de similarité fixé par la loi #EGALIM, l'autre option est d'entrer dans une relation contractuelle avec leurs adhérents ».

FOCUS

L'Association d'Organisations de Producteurs ELVEAOP a été officiellement reconnue d'après un arrêté paru au Journal officiel le 3 février. A ce jour, l'AOP compte 18 OP adhérentes et 6 autres les rejoindront lors de la prochaine AGE. L'objectif de l'AOP affiché lors de l'annonce de sa création est de regrouper 15 000 éleveurs pour un million d'animaux vendus par an. Après la reconnaissance officielle, la prochaine étape pour ELVEAOP sera d'élaborer des accords cadres.

EN REGION

Lors de l'Assemblée Générale de la FNB, le Cantal a mis en avant un circuit court exemplaire pour la commercialisation de viande bovine ! L'Association viande au Pays de Mauriac et le Carrefour local se sont réunis pour contractualiser la vente des animaux, en y intégrant le coût de production! Même avec la prise en compte de cet indicateur par le magasin, ce dernier propose un prix de vente consommateur qui reste dans le marché de ses concurrents, grâce à une répartition équitable !

FAIT DE LA SEMAINE

L'Assemblée Générale de la FNB a rassemblé plus de 450 personnes autour de la thématique phare « Eleveur, agissons pour nous réapproprier la valeur de notre production ». Au cœur des discussions, la contractualisation. Mathieu THERON, jeune agriculteur, assume : « il n'y aura pas de renouvellement des générations d'éleveurs bovins sans prix rémunérateur ni nouveau schéma de commercialisation. Pour nous les jeunes, le contrat basé sur notre coût de production est une évidence. »

CHIFFRE DE LA SEMAINE

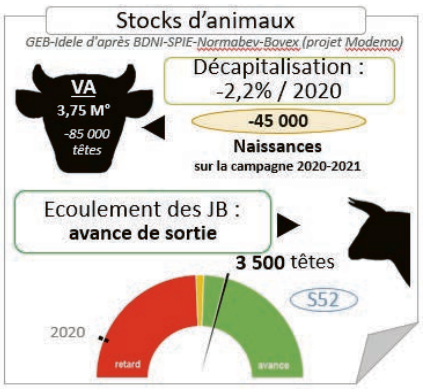
+14,3 %

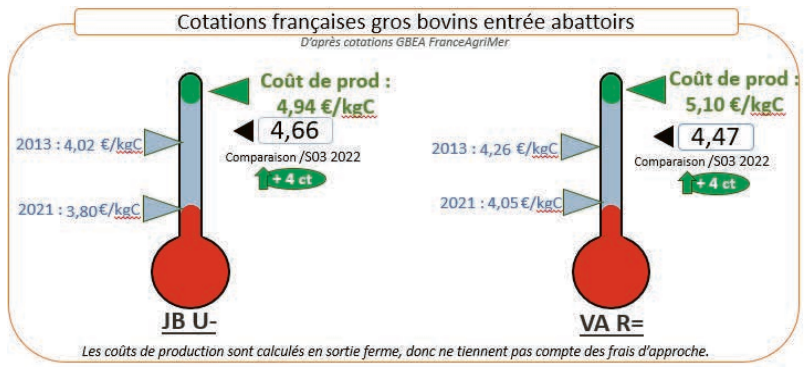
C'est la hausse des charges pour la production de viande bovine (IPAMPA viande bovine) sur 1 an entre novembre 2020 et novembre 2021.
La prochaine mise à jour de l'indicateur de coût de production (d'après méthode interprofessionnelle) permettra de tenir compte de cette hausse, continue sur tout le 2ème semestre 2021.

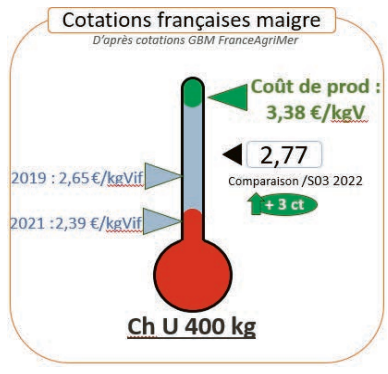
Indicateurs de marché viande bovine

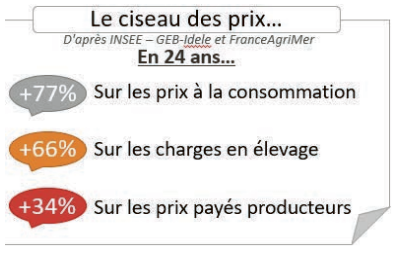
2022 - Semaine 4

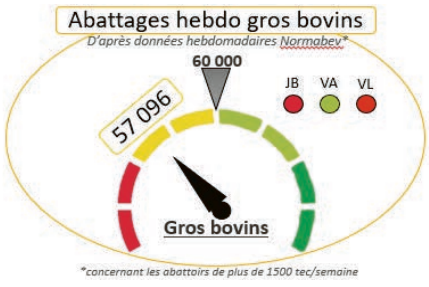
	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie	Espagne	Ecoulement JB viande : avance de sortie		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**60000** (54 000 si 4 jours)	**18800** (% /sem.2021)	**9500** (% /sem. 2021)	Abattage hebdo = 12500 têtes		**5,10**	**4,94**	**3,38**	Evol 2022/2021	
2021 - S52	44 959	2 132 -72%	650 -91%	-3 500	0 sem.	4,36	4,54	nc	5,15	+19%
S1	52 611	8 023 -32%	11 717 -8%	nc	nc	4,37	4,57	2,70	5,15	+19%
S2	59 811	25 432 -6%	11 215 -11%	nc	nc	4,40	4,59	2,72	5,20	+20%
S3	58 956	22 820 -12%	10 767 -16%	nc	nc	4,43	4,62	2,74	5,25	+21%
S4	57 096	21 029 -8%	9 378 -11%	nc	nc	4,47	4,66	2,77	5,25	+21%

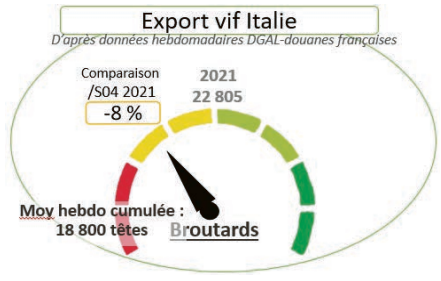


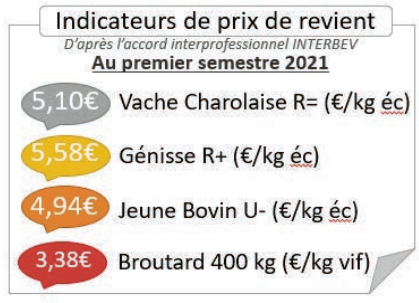












* Sources : Normabev, DGAL-douanes françaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Ovins / Caprins

Marchés locaux

Sicafome Moulins-Engilbert — **07/02/2022**

Effectif global : 206
Taux de vente : 92 %
Apports faibles mais mobilisant tout de même les acheteurs.
Agneaux : les écarts de prix tendent à se creuser entres les bons laitons et les derniers agneaux gris un peu délaissés à cette saison.
Brebis : bonne vente. Cours très fermes. Béliers : demande suivie.

Sicagemac (prix au kg vif)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)	Marché de Corbigny du 31/01/2022
Ovins : 41			**Peu d'apports. Commerce calme en agneaux.**
Agneaux	-	-	
Brebis	-	-	**Prochains marchés : Bovins le lundi 7 février et ovins le lundi 14 février 2022 aux horaires habituels.**

	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Agneaux de boucherie (€/kg vif)					*Effectif: 72- Vente : 80%*
U	32 à 38 kg	3,90	3,90	3,90	- 0,10
U	44 à 50 kg	2,88	3,54	3,22	- 0,31
U	+ de 50 kg	2,62	2,71	2,65	-
R	32 à 38 kg	2,97	3,46	3,31	- 0,08
R	38 à 44 kg	2,88	3,54	3,33	- 0,03

	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Ovins de boucherie 1an (€/kg vif)					*Effectif: 54 - Vente : 100%*
M	(M)	1,12	1,67	1,26	+ 0,03
F U	+ de 60 kg	1,25	1,47	1,42	+ 0,04

	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Agneaux laitons - typoogie locale (€/kg vif)					*Effectif: 77 - Vente : 98%*
U	32 à 38 kg	4,08	4,08	4,08	+ 0,16
U	38 à 44 kg	3,80	4,26	3,99	+ 0,10
U	38 à 44 kg	3,76	3,76	3,76	+ 0,04

Cotations nationales régionales des agneaux de boucherie
du 31/01 au 06/02/2022

AGNEAUX		COTATIONS REGIONALES								COTATIONS NATIONALES			
		ZONE NORD				ZONE SUD				MOYENNES DES 2 ZONES			
ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATION	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg
2 (CIRÉ)	U	-	8,72	8,63	-	-	-	-	-	-	8,71	8,63	-
	Var.		*-0,09*	*-0,05*							*-0,09*	*-0,04*	
	R	7,82	8,11	7,91	-	-	7,96	-	-	7,91	8,07	7,91	-
	Var.	=	*0,01*	*-0,08*			=			=	*0,01*	*-0,07*	
	O	-	6,95	-	-	7,45	7,24	-	-	7,13	7,09	-	-
	Var.					*0,09*				*-0,08*	*0,01*		
3 (COUVERT)	U	-	8,44	8,41	7,41	-	-	8,04	-	-	8,43	8,35	7,38
	Var.		*-0,01*	*0,01*	*-0,09*			*-0,04*			=	*-0,01*	*-0,05*
	R	7,93	8,04	7,97	7,08	7,95	7,85	7,53	7,10	7,95	7,90	7,66	7,09
	Var.	*0,01*	*0,04*	*0,01*	*-0,07*	*-0,01*	*-0,03*	*-0,08*	*-0,07*	=	*-0,01*	*-0,08*	*-0,07*
	O	7,38	7,42	7,45	6,88	7,64	7,41	7,19	-	7,59	7,41	7,34	6,86
	Var.	=	*0,04*	*-0,04*	*0,02*	*0,05*	*0,06*	*0,04*		*0,03*	*0,05*	*0,02*	*0,06*
4 (GRAS)	U	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.												
	R	-	-	-	-	-	7,35	7,09	-	-	7,30	7,04	-
	Var.						*0,03*	*0,14*			*0,05*	*0,16*	
	O	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.												

Prix "entrée-abattoir" HT exprimé en euro/kg de carcasse (cinquième quartier inclus) frais de transport inclus
Zone nord : Reconduction difficile **Zone sud :** Application du réseau.



Matériel

Tracteur

AGRICULTEURS
Vous cessez votre activité
Rachetons tracteurs
Et matériels à l'unité
Ou par lot
Paiement cash
Tél. 07 65 18 46 45

01 - Recherche tracteur Porsche, Lanz, Vierzon, Marchal, Robuste, Percheron, Farmall, Someca et autre ancien.
✆ 04 74 42 80 27

38 - Vends tracteur Same Centurion 75, 4x4, de 1980, 7500 Hrs bien chaussé.
✆ 06 74 56 98 41

38 - Vends Someca da 50 l IH 212 Renault D 22 Mssey Ferguson 188, 4 rm + fourche.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends tracteur case IH ex 80 pour pièces cabine complet pneus av neufs.
✆ 06 66 45 51 78

Travail du sol

38 - Vends planteuse Super prefer + option 4 rgs BE à déb, semoir maïs 6 rgs Nodet PN2 + M granul.
✆ 06 87 13 50 77

42 - Vends cse retr. herse plate Quivogne 5 m hyd. + combiné semi 3 m vibro semoir Nodet 19 r sab. + rotov. 1m50 Howard + pulv. Berthoud 9 m + charr. Huard 370 NSM - TOUT be.
✆ 06 62 80 13 75

89 - Vends canadien Kverneland non stop 3.40 m., 15 dents révisé, - 3 rouleaux Packer, diam. 40 et 50, 4 m., bon état. (0603)
✆ 06 75 23 87 61

Récolte

01 - Vends presse New Holland 265 bon état de fonctionnement 1500 euros.
✆ 06 09 85 63 79

39 - Vends MB New Holland TC 5080 CP colza 1 500 h moteur t.b.é. révisée 65 000 euros cause cess
✆ 06 72 99 79 61

74 - Vends ensilage maïs récolte 2021 TBQ. Pesage sur place.
✆ 06 08 53 93 69

Traitement

21 - Vends pulvé Berthout 800 litres, rampe 15 m., contrôle OK 2024 (0504)
✆ 06 78 86 46 81

BTP

74 - Vends Pel Job 199 + 2 godets. Prix à débattre.
✆ 06 32 02 84 42

Divers

10 - Cause retraite vend semoir pneum. Nodet 6 rangs, 3 m., révis., plateau betterave, tournesol, maïs, 1 400 € HT, - roues 9.5/48 PR8 Kléber 10% us., 1 400 euros HT, roues Cage 18.4/38, jantes voile fonte Fiat 16.9/34, 9 masses AR Soméca, 360 kg, barillets jumelage 16,9/38 (0312)
✆ 03 25 70 01 68 après 20 h

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover crop, - tracteur 4 RM (0303)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (0403)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends herse 4 éléments BE, 250 euros à débattre. Compresseur taille 1988, vol. 750L, 2 enrouleurs avec tuyaux 200M env., 2 sécateurs BE, 500 euros à débattre.
✆ 06 87 51 48 38

38 - Vends cse pivot pompe Rovatti de 2009 8E1N/8F640, 60 m3 à 125 m nbre hres 1500/1800 H : 3000 euros HT ; Semoir à engrais Bogball disq 15 m boitier DPA bache : 3000 euros ; semoir maïs PNU 4 rgs micro disq tournesol traceur hydraulique : 1500 euros ; herse rotative Kuhn HR4503 rouleau Gutler TBE : 15 500 euros HT ; Tuyaux irrigation Farmeland alu 9m, 5pouces 23 euros l'un coude T, Vb2, 5 pouces
✆ 06 83 48 17 25

38 - Vends planteuse à maïs Kuhn 4 rg bineuse 6 rg herse rotative Krone 3m, épareuse cema 4,50 tracto faï.
✆ 06 22 88 96 65

38 - Vends tondeuse interceps B latérale Braun sur chassis + lame + télécommande 15500 HR.
✆ 04 74 80 15 81

39 - Achète faucheuse 6 à 8 disques ; vds 5 vacjes Salers, idemn Ibr, Recherche 1 pince à balle enrubannage.
✆ 06 89 09 72 67

58 - Vends séparateur Denis D100 + grilles + pieds surelevés, 5 500 HT, - pulvé. Evrard Météor, 2 800 litres, 24 m. trainé, 1998, 8 000 HT, - Berlingo moteur HS, caisse BE + attelage, 700 HT (0505)
✆ 06 37 94 84 22

58 - Vends herse 6 m., 2 cellules, - brabant 3 socs, piquets clôture électrique, postes clôture, grillage 1 m. de haut, bacs à eau, - auges, - fil de fer (0601)
✆ 06 78 56 75 60

67 - Vends 2 ou 4 rangs et rotovator 1,2 à 1,4 m.
✆ 06 14 36 28 98
ou 03 88 70 72 74

70 - Rech. Presses BR Claas, Krone, Deutz, Carraro, Welger 120x120. Presses MD -JD, Claas, Rivière. Charrues Clairevoie 3 et 4fers révers. Herses rotatives 2,5 et 3m. Semoirs à maïs Monosem 4 rgs ferti micro à disque. Tracteurs MF 168-178-188-590-690-698. Faucheuses Kuhn 4 et 5 assiettes GMD. Andaineurs mono rotor Kuhn GA.
✆ 06 83 59 05 70

83 - Vends divers matériaux viticulture cause départ en retraite, MAV Braud 914, soufreuse CIMA 530, panneaux récupérateurs, écimeuse Ferrand et autre à voir sur place, prix à débattre.
✆ 06 75 13 64 26

88 - Cause cessation vend charrue 4 fers réversible Huard tank à lait 4 traites 2100 l poche à purin fermée 150 m3 silo Harumo sur pied 7 m3 vis à grain horizontale intox 30 m double sortie.
✆ 06 71 86 21 70

89 - Vends casse cailloux Nicolas CP 140 de 1998, TBE, 6 000 euros à débattre (0608)
✆ 06 22 79 10 91

89 - Vends séparateur 50 qx Renaud, 4 grilles, avec pieds, bon état, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

89 - Vends 3 cellules à grain Privé, 35 T, 450 euros/pièce, - tonne à eau sur 4 roues métalique + pompe 5 000 litres, 1 700 euros (0602)
✆ 06 33 44 81 47

Elevage

01 - Vends barrières d'élevage 4, 5, 6 m extensibles, auges 5m, DAL Foster 2.
✆ 06 78 18 18 51

55 - Cause cessation laitière, vend Dac Orvalex, 2 aliments avec Super Modulodac + détecteur de chaleur Heat Box, 40 colliers, suivi Optival, servis 5 ans, à 50 % du prix.
✆ 06 30 73 31 79

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends beau Jumper bétaillère 3,5 T - 1ère main - 130 CV - année 2005 - Caisse alu (lisse) - révisé avant la vente - (3200 euros de facture) - CT OK au 19/01/2022 en parfait état intérieur + extérieur - libre de suite. - Prix 11 900 euros.
✆ 06 87 05 63 94

34 - Recherche Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick up (0502)
✆ 06 42 69 14 31

89 - Vends benne Leboulch 12 tonnes, compresseur P.A. roues 385/65 R22.5, bon état, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends luzerne dactyle 1 coupe BR 120x120 BQ foin BR + BC regain BQ.
✆ 06 98 36 65 15

01 - Agriculteur vend livre luzerne TB qualité récoltée avec andaineur à tapis.
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vends bon foin + regain enrubannage BR prairie temporaire + permanente.
✆ 06 74 18 42 54

01 - Vends paille 2021 balles rondes 130x120, 220 kg, abritée, 100 euros la tonne.
✆ 06 85 20 72 52

01 - Vends 40 tonnes de paille de triticale pressées sèche en bottes rectangulaires.
✆ 06 40 18 07 28

01 - Vends piquets acacia 2m appointés prix 2,30 euros HT/ Unité.
✆ 06 16 25 39 34

01 - Vends luzerne bio bottes haute densité prix départ 110 euros possibilité livraison.
✆ 06 08 65 61 75

01 - Vends foin de pays BR 125 récolté bonne condition, bonne qualité. Livraison assurée.
✆ 06 16 28 80 56

01 - Agriculteur certifié bio vend luzerne bottes haute densité tarif en fonction de la qualité 115 et 135 euros HT prix départ ferme ; analyse de fourrage fournie avec.
✆ 06 88 73 70 73

26 - Vends luzerne 2 et 3ème coupe Bottes rondes et rectangulaires 120 euros.
✆ 06 81 34 72 93

26 - Achète écarts de triage et de soufflerie de noix.
✆ 06 74 71 33 86

38 - Agriculteur vends paille et foin bottes rectangulaires livraison à partir de 7 tonnes.
✆ 06 07 33 77 17

38 - Vends foin moyenne densité 2,5 euros la botte 38760 Saint-Paul-de-Varces.
✆ 06 50 98 65 98

39 - Vends regain 2021 bonne qualité, BR 125, 25 euros la botte.
✆ 06 86 56 22 19

39 - Vente de paille, luzerne, foin, regain rendus livrés.
✆ 06 73 92 81 55

Fourrage

03 - Dispose foin prairies naturelles 2021 bottes carrées 90x120x240.
✆ 06 84 61 64 45

18 - A vendre, foin 2021, prairie naturelle, bottes rectangulaires 240 x 120 x90.
✆ 06 30 56 11 26

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, prix départ : 80 euros/tonne, possibilité transport (0202)
✆ 06 85 73 22 68

ACHETE paille en bottes carrées et paille bio
Corsten fourage BV
petervandenbrand@corsten.nl
Tél. : 0031622240680

21 - Vends paille bio mélange triticale avoine, BR en filet + enrubannage (0503)
✆ 06 22 18 10 57

21 - Vends paille 1ère et 2ème qualité à partir de 50 euros/tonne, livraison possible par camion (0501)
✆ 06 75 39 31 86

38 - AV luzerne 1 et 2 cpe rb séchée au séchoir très riche en feuilles spéciale chèvre.
✆ 06 80 43 18 51

42 - Vends cse retraite 150 T foin-2021-bonne qualité - bottes carrées de 170 kg .
✆ 06 62 80 13 75

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche et luzerne. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ 04 74 00 30 70

69 - Vends foin petites bottes de 13 kgs environ de prairies naturelles 2021. Le soir de préférence.
✆ 04 74 04 70 31
ou 06 80 67 81 99

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

18 - Cède exploitation polyculture élevage charolais, 200 ha en loc.,115 ha de cultures, 85 de prairies, reprise matériels, cheptel, DPU sud Cher, idéal installation.
✆ 06 83 40 18 57

47 - Recherche habitation ou grange même à rénover + terrain 4 - 10 ha, libre avril 2022 (0307)
✆ 06 65 40 85 43

Terrain

89 - Recherche prés à louer 5 à 10 ha, secteur Toucy ou Bazarnes, Trucy (0612)
✆ 06 98 03 50 24

Immobilier

01 - 73 - 74 Couple recherche exploitation laitière AOP ou IGP. Etudie toutes propositions.
✆ 07 56 95 56 19

Bâtiment



RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Emploi

Offre

01 - Urgent ETA recherche salarié agricole pour conduite et entretien matériel CDI.
✆ 04 74 51 64 88 HR

01 - Recherche ouvrier agricole exploitation lait et céréales et sélection Holstein région Bourg en Bresse.
✆ 06 26 72 64 19

21 - Recherche responsable d'exploitation Nord Côte d'Or, ferme céréalière isolée, 380 ha, pratique partielle d'agriculture de conservation (0611)
✆ 06 86 95 22 86

26 - Urgent Exploitation maraîchère bio cherche maraîcher expérimenté, temps plein 39 heures. CDD de 2 ans. Poste à pourvoir le 28 février. autonome avec le machinisme, et être polyvalent sur l'ensemble des postes de l'activité maraîchère Le tractorisme sera votre poste principal.
✆ 07 81 85 11 16

39 - Recherche pour installation ferme toutes surfaces polyculture ou céréales. Etudie toutes propositions (0508)
✆ 06 73 92 81 55

55 - Nord Meuse, exploitation laitière (180 Vl) recherche 1 responsable élevage H/F et 1 agent d'élevage H/F, possibilité de logement.
✆ 06 81 37 61 78

69 - Domaine familial situé à Lantignié, HVE3, avec une surface de 19 ha de vignes et un salarié déjà en place, recherche une personne à temps plein ou partiel pour les travaux de la vigne et le travail du sol. Expérience souhaitée.
✆ 04 74 04 80 29

Offre de service

73 - Florine Binet, pédicure bovin basée sur les Bauges intervient sur RV sur Savoie, Ain et Haute-Savoie. Mail : delamainaupied@protonmail com
✆ 06 37 88 52 65

Divers

30 - AV chalet mobilhome sur camping 3 étoiles 15 mn de la mer dpt Gard tout équipé terrasse couverte 44000 euros.
✆ 06 88 24 91 74

Mariage

Rencontre

39 - Dame recherche homme retraité pour relation suivie.
✆ 07 51 20 49 09

42 - JH 22 ans désire rencontrer JF 20/30 ans aimant la campagne pour vie à deux- pas sérieux s'abstenir. Ecrire au journal Paysans de la Loire - annonce n° 767 - BP 30031
✆ 42272 St Priest en Jarez cedex

Animaux

Bovin

01 - Cause surnombre vend génisses Mo nées entre février et décembre 2021.
✆ 06 85 20 72 52

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE) et Magistral (RJ), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes, - vaches pleines vêlage février - mars (0309)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Vends 1 TB taureau charolais 2 ans et plusieurs gros mâles de 15mois prêts à saillir Corneloup Denis 03 Avrilly.
✆ 06 79 78 91 95 - 04 70 55 34 09

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2020 et janvier 2021, tous hivernés au pré et aptes àla saillie (avec toute garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnable à choisir entre : 6 de Maori (élevage Goujat 69) ; 4 de Platini (élevage Franck Melet 03) ; 3 de Jefferson (élevage Métrop Didier 71) ; 1 de Poete (élevagePichard Hugues 71) etplusieurs vélages facilespour génisses. SCEA Bonnichon-Lemasson, 2 Grande Rue, 18170 Le Châtelet.
✆ Jean-Marie 06 07 91 98 08
Anthony 06 07 62 33 74
Hubert 06 81 38 47 12 et
02 48 56 21 49 (H. repas).

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 25 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (5006)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel-
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends mâles limousins types mixtes HBL 13 - 15 mois, TB génétique, TGS. GROEN Sébastien - Vic de Chassenay (0109)
✆ 06 78 97 72 28

21 - Vends taureaux 2 ans et 1 taureau de 6 ans, - veaux 1 an HBC, TGS. Lechenault Yves 21230 Foissy (0208)
✆ 06 68 67 74 41

21 - Vends taureau charolais 4 ans HBC, TGS, O. Maréchal, vêlage facile. Gobley Alain - Missery 21210 (057)
✆ 07 82 30 25 47

42 - Vends 4 taureaux charolais 2 ans et plusieurs 15 mois au choix HBC B-O GROUILLER j p 42- Benisson-Dieu .
✆ 06 71 99 65 43

42 - Vends taureaux Charolais - HBC - vêlage facile - élevage et viande - GAEC Cuisset Gacon - St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12 ou
06 71 45 80 59

58 - Vends reproducteurs HBC 14 - 15 mois, vêlage facile, sans cornes. EARL Colmont (0311)
✆ 06 08 78 05 01 -
06 99 25 33 53

58 - Vends 1 taureau de 2 ans, fils de Giono ayant sailli, - 19 reproducteurs nés octobre - novembre - décembre 2020, origine IA, certains génotypés, sélectionnés sur les facilités d'élevage : trayon, sabot, sans cornes, caractère, facilité de naissance, aptitude à vêler, lait. François Bouche - inséminateur/éleveur HBC - 58340 Cercy la Tour (0405)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends taureaux 2 ans charolais, HBC, sans cornes et hétérozygote. Andriot Alain - Decize (0506)
✆ **06 70 47 10 32**

58 - Elevage reproducteurs Limousins vend vaches pleines + mâles repro. de l'année, type viande (0509)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Elevage HBC vend taureaux 2 ans, - veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0510)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, - taureaux 2 ans et adultes, vêlage facile, HBC, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (0609)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Vends reproducteurs charolais 2 ans HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0607)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends reproducteurs HBC mâles et femelles 14 - 15 mois, origine IA, IVMAT, élevage 106,8. GAEC de la Croix 58200 Pougny (0606)
✆ **06 86 95 22 65**

58 - Vends reproducteurs HBC 14 - 15 mois, origine IA, vêlage facile, sans cornes, bonne valeur maternelle. EARL Dominique Compot (0605)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - Vends 1 très bon taureau 2 ans, 20 taureaux 15 mois, vêlage facile à génisse, HBC, TGS. GAEC Roube-Fayet - Magny Cours (0604)
✆ **06 72 77 44 76 - 06 27 74 79 50**

71 - Vends 20 trx HBC repro., Gaec Lauryssen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Cause retraite vend bons veaux repor., BO. A. Guilloux, Les Landes, Vendenesse-les-Charolles.
✆ **03 85 24 05 25**

71 - Vends 4 taureaux charolais, 2 ans, HBC, TGS, Dufraigne Daniel et Johan, 71190 La Tagnière.
✆ **06 70 13 23 25**

71 - Elevage charolais HBC vend grand choix de taureaux 2 ans et 1 an. EARL Pacaut Jean-Marc 71190 Laizy
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Vds taureaux charolais HBC, TGS + 1 adulte. Debarnot François, Charolles.
✆ **06 14 82 52 05**

74 - SAS MP pédicure bovin, parage préventif curatif.
✆ **06 08 30 12 53**

89 - Vends 3 taureaux charolais 2 ans HBC, - 50 mâles reproducteurs 2021, - vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (0211)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC Cadoux**

89 - Dispo. à la vente reproducteurs charolais HBC prêt à saillir, origine vêlage facile, plusieurs SC, mixte viande ou élevage, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0610)
✆ **06 87 16 54 66**

Caprin

42 - Vends 50 chèvres et chevrette Saanen cornues - M.B FEOMARS - livraison assurée.
✆ **06 86 57 38 41**

Porcin

21 - Vends ou loue porcherie d'engraissement 90 places, atelier transfo. viande cap. 4 porcs/semaine environ - St Jean de Losne (0404)
✆ **06 80 66 03 48**

Divers

07 - Spécialiste lapins garenne repris en parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ❍ pour 1 an 53 €
- ❍ pour 2 ans 106 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ❍ Bovins viande
- ❍ Grandes cultures
- ❍ Lait élevage
- ❍ Porcs
- ❍ Vigne
- ❍ Volailles
- ❍ Fruits & légumes
- ❍ Pâtre
- ❍ Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

❍ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

❍ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

❍ Je règle € par carte bancaire N° ____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❍ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC**

❍ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❍ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❍ 1 Parution **10 €**
❍ 2 Parutions **15 €**
❍ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❍ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❍ 1 Parution **29 €**
❍ 2 Parutions **43€**
❍ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❍ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❍ 1 parution **17 €** ❍ 2 parutions **26 €** ❍ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❍ Tracteurs
- ❍ Matériels de travail du sol
- ❍ Matériels de récolte
- ❍ Matériels de traitement
- ❍ Matériels arbo-viti
- ❍ Matériels de distribution
- ❍ Matériels d'épandage
- ❍ Matériels d'irrigation
- ❍ Matériels forestiers
- ❍ Matériels travaux publics
- ❍ Matériels de cave
- ❍ Matériels de manutention
- ❍ Matériels de station
- ❍ Matériels de taille
- ❍ Materiels agricoles divers
- ❍ Véhicules utilitaires
- ❍ Véhicules tourisme
- ❍ Ventes/achats de récoltes
- ❍ Cultures sous abris
- ❍ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❍ Bâtiments professionnels
- ❍ Propriétés achat/ventes
- ❍ Terrains
- ❍ Locations agricoles
- ❍ Locations autres
- ❍ Offres d'emplois
- ❍ Demandes d'emplois
- ❍ Propositions commerciales
- ❍ Offres de service
- ❍ Mariage-rencontres
- ❍ Divers
- ❍ Animaux divers
- ❍ Bovins
- ❍ Caprins
- ❍ Ovins
- ❍ Porcins
- ❍ Equins
- ❍ Volailles/Lapins
- ❍ Chiens
- ❍ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❍ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❍ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DA ROCHA – KOVAC
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 13 Rue Amiral Violette
21110 PLUVAULT
797 687 688 RCS DIJON

Selon décision du 25/11/2021, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 13 Rue Amiral Violette 21110 PLUVAULT au 35 Rue Amiral Violette, Pluvault - 21110 LONGEAULT - PLUVAULT à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
AL22000371

MODIFICATION DE DIRIGEANT

RYAUX PROMOTION, SARL au capital de 5 000 euros, siège. social : 6 Place Carnot 21200 BEAUNE, 532 284 502 RCS DIJON,. AGO 25/01/2022 : nomination de Mme Angélique RYAUX. SCATAMACCHIA (12 Rue du Moulin Foulot 21190 MEURSAULT). gérant en remplacement de M. Frédéric OLIVAIN. démissionnaire. Pour avis
AL22000327

CHAVY PHILIPPE ET GRAZIELLA

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 22 Grande Rue - 21190 PULIGNY-MONTRACHET 812 635 332 RCS DIJON Suivant délibération du 1er décembre 2021, il résulte que : - la dénomination a été modifiée pour adopter DOMAINE PHILIPPE CHAVY, - la Société a été transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 1er décembre 2021, sans création d'un être moral nouveau. Le capital et la durée n'ont pas été modifiés. NOUVELLES MENTIONS : FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole OBJET SOCIAL : La société a pour objet : - l'exploitation de tous biens agricoles, - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole, - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, - et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet sus-indiqué. GERANCE : Mr Philipe CHAVY et Mme Graziella CHAVY demeurant 22, Grande Rue - 21190 PULIGNY-MONTRACHET CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
AL22000336

NON DISSOLUTION

BEAUN'OPTIC
SAS au capital de 37 024 €
Siège social à BEAUNE (21200)
22 rue d'Alsace
388 653 164 RCS DIJON

Par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2021, l'Associée unique a décidé, en application de l'article L.225-248 du code de commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.
AL22000342

ARTISANS DU PATRIMOINE

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros au capital de 100 000 euros Siège social : 6 Rue des Ecugnières, 21390 PRECY SOUS THIL 793 732 264 RCS DIJON Aux termes de décisions du 01/09/2021, l'assemblée générale a pris acte de la démission de M. Jean-Philippe BOZEK de ses fonctions de Président avec effet au 01/09/2021et a nommé en qualité de nouveau Président à compter de cette même date la société PLACE DES ENTREPRENEURS, société par actions simplifiée au capital de 75 000 euros, dont le siège social est situé 6 rue des Ecugnières – 21390 PRECY-SOUS-THIL, immatriculée sous le numéro 523 472 306 RCS DIJON, représentée par Monsieur Jean-Philippe BOZEK, son Président. Pour avis. Le Président.
AL22000343

Crowe

AVIS

SAS TEFFRI ENTREPRISES
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 7 Rue du Lavoir
21520 COURBAN
331 383 869 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'A.G.O.A. du 30/06/2021,. il résulte que les mandats de la société CHD AUDIT HAUTS DE. FRANCE (ex COLAS HUBER ET ASSOCIES), Commissaire aux Comptes. titulaire, et de la société CHD AUDIT - ILE DE FRANCE (ex. CHD AUDIT ET CONSEIL), Commissaire aux Comptes suppléant,. sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de. Commissaire aux Comptes. En outre, aux termes d'une. délibération du Conseil de Surveillance du 30/06/2021, il. résulte que Mme Mylène VERMOREL demeurant 10 Rue Abel. Poulain - 52210 ARC EN BARROIS a été nommée en qualité de. membre du Directoire en remplacement de M. Jérôme. VANDENDRIESSCHE.
POUR AVIS.
Le Président
AL22000346

NON DISSOLUTION

SARL SYNAES
au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 RUE DE L'ENCLUME
21800 QUETIGNY
848 645 370 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29/10/2021, les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance
AL22000348

Renaud SOULIER Avocats
13 rue Guillaumond
69440 MORNANT

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DUCHET INVEST
Société par Actions Simplifiée
au capital de 15000 €
Siège social 7 impasse du Lavoir
21600 FENAY
RCS DIJON N°882 826 605

L'AGM du 27/01/2022 a décidé le transfert du siège social au 50 Traverse des Compagnons 21200 BEAUNE et la modification corrélative de l'article 4 des statuts.
Pour avis
AL22000349

Renaud SOULIER Avocats
13 rue Guillaumond
69440 MORNANT

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MS2D GENIE CLIMATIQUE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5000 €
Siège social 7 impasse du Lavoir
21600 FENAY
RCS DIJON N°848 937 355

L'AGM du 27/01/2022 a décidé de ratifier la décision prise par son Président de transférer le siège social de la société au 6 rue de la Renouille 21600 LONGVIC et la modification corrélative de l'article 4 des statuts.
Pour avis
AL22000350

Renaud SOULIER Avocats
13 rue Guillaumond
69440 MORNANT

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MS2D ENERGIES
Société par Actions Simplifié
au capital de 5000 €
Siège social 7 impasse du Lavoir
21600 FENAY
RCS DIJON N°848 701 280

L'AGM du 27/01/2022 a décidé de ratifier la décision prise par son Président de transférer le siège social de la société au 6 rue de la Renouille 21600 LONGVIC et la modification corrélative de l'article 4 des statuts.
Pour avis
AL22000351

Renaud SOULIER Avocats
13 rue Guillaumond
69440 MORNANT

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MS2D
SAS au capital de 10.000 €
Siège social : 7 impasse du Lavoir
21600 FENAY
537 977 738 RCS DIJON

Le 27/01/2022, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 50 Traverse des Compagnons 21200 BEAUNE et la modification corrélative de l'article 4 des statuts.
Pour avis
AL22000352

PERTE CAPITAL SOCIAL

SARL J.D.M. SARL au capital de 95 375 euro sSiège social 5, rue de l'Ile - Lot 14- 21000 DIJON RCS DIJON 441 638. 392 : l'AGE du 30.04.2021, statuant en application de. l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y. avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La. Gérance
AL22000355

NON DISSOLUTION

CHENOVE CONDUITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 72, rue Maxime Guillot
21300 CHENOVE
811 289 875 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/04/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance
AL22000356

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GUFAJAL
SCI au capital de 2.000 euros
Siège social : 1 rue Jean Moulin
93260 LES LILAS
RCS BOBIGNY 899 944 532

Par AGE du 28/01/2022, les associés de la SCI GUFAJAL, ont procédé à la modification suivante :
- Transfert du siège social à compter de ce jour du : 1 rue Jean Moulin 93260 LES LILAS au 12 bis rue du Temple 21000 DIJON.
Gérant : Monsieur HUANG Guoxi, demeurant au 12 bis rue du Temple 21000 DIJON
Radiation au RCS de BOBIGNY et Immatriculation au RCS de DIJON
AL22000358

CHANGEMENT DE GÉRANT

N.M BÂTIMENT
SARL unipersonnelle
au capital de 5000 €
Siège social : 107 Avenue Victor Hugo
ESC 1, ETG 2
21000 DIJON
893243600 RCS de DIJON

Par AGE du 01/12/2021, il a été décidé de nommer nouveau gérant Mme SINGH NA©E KAUR Sarabjet demeurant 107 Avenue Victor Hugo ESC 1, ETG 2 21000 DIJON à compter du 02/12/2021 en remplacement de M. AHMED Rana Naseeb CESSION DES PARTS
Mention au RCS de DIJON
AL22000359

BRAZEY TP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4 000 Euros
Siège social : Rue du Tissage
21470 BRAZEY-EN-PLAINE
R.C.S DIJON 789 961 927

Par décision de l'associé unique du 31/12/2021, la Société a été transformée en Société par actions simplifiée à compter du 31/12/2021. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Administration : fin du mandat de gérant de M. Christian MONOT. Nomination Président : M. Christian MONOT demeurant Rue du Tissage 21470 BRAZEY-EN-PLAINE. Mentions complémentaires : admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Cessions : toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Mention sera faite au RCS de DIJON, pour avis.
AL22000372

LE GALOPIN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 623 €
Siège social : 21470 BRAZEY EN PLAINE
R.C.S DIJON 379 867 542

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 31/12/2021, l'objet social a été étendu aux activités d'exploitation des installations de production d'électricité et commerce d'électricité à compter du 31/12/2021, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. L'adresse du siège social a été précisée : 1A Rue du Tissage 21470 BRAZEY EN PLAINE à compter du 31/12/2021 sans qu'il s'agisse d'un transfert. La Société a été transformée en Société par actions simplifiée à compter du 31/12/2021. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Administration : fin du mandat de gérant de M. Christian MONOT Nomination Président : M. Christian MONOT demeurant Rue du Tissage 21470 BRAZEY EN PLAINE. Mentions complémentaires : admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Cessions : toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Mention sera faite au RCS de DIJON, pour avis.
AL22000373

LEGATIS DIJON GENLIS Notaires

DEMISSION DE GERANT

Aux termes d'un acte reçu par Me David BELOU, notaire à DIJON, le 26/01/2022, Mme Sylvaine HELLER a démissionné de ses fonctions de gérante à compter dudit jour, de la sté RAMSES 3, SCI au capital de 1000€, siège à FONTAINE-FRANCAISE (21610) 11 rue Henry Berger, RCS DIJON 477796213.Me David BELOU
AL22000379

EARL DE LA VIGNE

Société civile au capital de 169 520 euros siège social : 21320 MEILLY SUR ROUVRES 431 471 077 RCS DIJON Par une assemblée générale extraordinaire en date du 03/01/2022, la collectivité extraordinaire des associés a : . autorisé Madame Patricia NOIREAUT à démissionner de ses fonctions de gérante ; . décidé d'étendre l'objet social de la société à la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou d'éoliennes ; à la production et, le cas échéant, la commercialisation, de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50 % de matières provenant d'exploitations agricoles ; aux activités de déneigement des routes ; au salage de la voie communale ; le tout à compter rétroactivement du 31/12/2021. Pour avis, La gérance.
AL22000381

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALLICOM
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 12 Rue Jean-Baptiste Boussu
21200 VIGNOLES
522 374 412 RCS DIJON

Aux termes de décisions des associés en date du 30 décembre 2021, il résulte que les mandats de la société ETC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, Commissaire aux Comptes suppléante sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes, conformément aux articles L. 823-2-2 et D. 823-1-1 du Code de commerce. Pour avis. Le Président.
AL22000386

AVIS DE DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
« SOCAMI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE »
Société de Caution Mutuelle
à Capital Variable
Siège social :
14 boulevard de la Trémouille,
21000 DIJON
RCS DIJON n°016 350 266

Le Conseil d'administration du 12 janvier 2022 a pris acte de la démission de Madame Léna NGUYEN de ses fonctions de Directrice Générale Adjointe et seconde dirigeante effective de la SOCAMI.
Pour Avis,
Le président du Conseil d'administration
AL22000387

MODIFICATION DU CAPITAL

Par AGE du 20/01/2022, les associés de la société SARL PAUTET, SARL au capital de 10 000,00 euros, Siège social : 4 rue de la Tournelle 21110 ROUVRES-EN-PLAINE, RCS DIJON 820 561 470, ont décidé d'augmenter le capital social de 140 000 euros, pour le porter à 150 000 euros, par incorporation de réserves. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis – la Gérance
AL22000429

NON DISSOLUTION

ESPRIT LEFLAIVE Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : Place du Pasquier de la Fontaine - 21190 PULIGNY MONTRACHET 882 064 918 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 17 janvier 2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.
AL22000431

MODIFICATION DU CAPITAL

EMMA
Société à responsabilité limitée
Ancien capital : 1 000 euros
Nouveau capital : 21 000 euros
Siège social : 4 Place de l'Eglise
21120 MOLOY
RCS DIJON 451 181 952

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021, il a été décidé :d'augmenter le capital social d'une somme de 20 000 euros afin de porter celui-ci de 1 000 euros à la somme de 21 000 euros par la création de parts nouvelles et par apport en numéraire,de nommer à compter du 31 décembre 2021 pour une durée indéterminée Mademoiselle Marie VIAIN LALOUETTE, demeurant 16 Rue Philibert de la Mare à DIJON (21000) en qualité de gérante en remplacement de Mademoiselle Vanessa VIAIN, démissionnaire de ses fonctions,L'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2022 a constaté la réalisation définitive d'augmentation du capital social de 20 000 euros.Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.Pour avis et mention.La gérance
AL22000437

NON DISSOLUTION

BC2J REUNION
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 1575 Rue de l'Aviation
PC 2,
21600 OUGES
878 749 753 RCS DIJON

Le 30/6/21, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. RCS DIJON
AL22000444

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

MODIFICATION DU CAPITAL

GRAVELIN IMMO
SAS au capital de 1000€
porté à 800€
Siège social
30 Rue Bannelier 21000 DIJON
822940789 RCS DIJON

L'AGE des associés du 30/11/2021 a décidé de réduire le capital social de 200€ pour le ramener de 1000€ à 800€ par voie de rachat et d'annulation de 20 actions. La Présidente a constaté en date du 03/02/2021 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL. Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à HUIT CENTS euros (800 euros). Pour avis. La Présidente.
AL22000447

BOWMAN FRANCE

SAS au capital de 1000 €
Siège social : 3 Rue Nino Ferrer
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
832985766 RCS de DIJON

Par AGE du 15/01/2022, il a été décidé de nommer nouveau directeur général M. PIZEL Gérard demeurant 2a Rue De Bourgogne 77410 CLAYE SOUILLY à compter du 15/01/2022
Mention au RCS de DIJON
AL22000446

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

DOMAINE ROBERT GROFFIER PERE ET FILS
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social
Route des Grands Crus
21220 MOREY ST DENIS
330 763 426 RCSDIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2février 2022, il résulte que les mandats de la société ETC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société EXPERTISE &TECHNIQUE COMPTABLES - E.T.C.,Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il a été décidé de ne pas procéder à leur renouvellement, ni de désigner de nouveaux Commissaires aux Comptes. POUR AVIS Le Président
AL22000448

NON DISSOLUTION

BC2J CARAIBES
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 1575 Rue de l'Aviation
- PC2,
21600 OUGES
853 996 288 RCS DIJON

Le 30/6/21, l'associée unique, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du code du commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. RCS DIJON
AL22000449

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DE LA ROCHOTTE
RCS 325 856 284

L'AGE des associés, réunie le 23/11/2021 a voté le transfert du siège social de la Cuma de La Rochotte, Mairie Bèze 21310 Bèze à Chez DUMONT Yoann 24 Rue de la Porte de Bessey 21310 Bèze.
Pour avis le Président
Dumont Yoann.
AL22000451

Fiteco Europe Expertise-comptable Audit - Conseil 12, rue des Bas Trévois 21000 TROYES 03 25 42 55 55

CHANGEMENT DE GÉRANT

CMT SPORT

EQUIPEMENT

Aux termes de délibérations en date du 15/01/2022, l'assemblée générale extraordinaire de la société CMT SPORT EQUIPEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 6 000 €, dont le siège social est 24 rue des Moulissards, 21240 TALANT, RCS DIJON 481 952 158, a nommé Monsieur Thibaud CACHOT, demeurant 5 rue de l'Etang, Le Moulin, 21440 POISEUL LA GRANGE, en qualité de gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Alain GOISSET, démissionnaire, a modifié sa dénomination désormais « OGMA », et a étendu son objet social à « la vente de matériel médical ». Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis, le Gérant
AL22000456

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL PHEULPIN JEAN-LUC
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 65 520 €
Siège social
13 rue Meix du Moulin Lajus
21560 ARC-SUR-TILLE
RCS DIJON 331 551 473

Par AGE du 4/11/2021, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social de 34 432 €pour le porter à 99 952 € par apport en numéraire et création de 2 152 parts nouvelles. Par acte authentique reçu par Me Didier LEVRAY le30/12/2021, les associés ont décidé de nommer en qualité de nouveau co-gérant, à compter30/12/2021 et pour une durée illimitée, Aurélien PHEULPIN, demeurant 13 rue du Meix du Moulin Lajus – 21560 ARC-SUR-TILLE, aux côtés de Jean Luc, Sylvie et Damien PHEULPIN, déjà Gérants. Pour avis - La Gérance
AL22000457

SELARL " François-Xavier ROYET
et Nicolas TAICLET, notaires associés"
1 Rue François Mignotte
21700 NUITS SAINT GEORGES

GFA FLEUROT-BAZART

Groupement Foncier Agricole
au capital de 680.100,00 €
Siège social 14 Rue Henri de Bahèzre
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS DIJON 450 012 240

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 12 Janvier 2022, il a été constaté le décès de Monsieur Louis Jean Baptiste FLEUROT survenu à BEAUNE le 25 avril 2020 et le maintien de Monsieur Denis BAZART demeurant à NUITS SAINT GEORGES (21700) 4 rue Jacques Duret, en qualité de seul gérant.
Pour avis
AL22000462

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SOCIALALLO TAXI LAG
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
5 rue Basse - 21130 PONT
852 874 213 R.C.S. DIJON

EXTENSION DE L'OBJET
Aux termes d'une AGE en date du 03/01/2022, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de transport de personnes en Voiture de Transport avec Chauffeur et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,Mention sera faite au RCS de DIJON.
AL22000467

NON DISSOLUTION

OENOGUSTO
Entreprise unipersonnelle
à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 Euros
Siège social
81 avenue Victor Hugo
21000 DIJON
881 606 313 R.C.S. DIJON

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2021, l'associé unique statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. (Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon)
La gérance
AL22000476

NON DISSOLUTION

SARL THOMAS LIPPLER PASQUET 21
LOGISTIQUE
S.A.R.L. au capital de 24 000 euros
Siège social
5 rue Champ aux Pierres
ZAE Dijon Cap Nord
21 850 SAINT-APOLLINAIRE
500 533 146 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 4 février 2022, les associés statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. (Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon)
La gérance
AL22000480

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

SARL POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE GIROUX

AVIS DE TRANSFORMATION
Aux termes d'une AGE en date du 05/02/22, les associés de la SARL POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE GIROUX, au capital de 20 000 € ayant son siège social 1 B route de Dijon 21500ST REMY et immatriculée au RCS de DIJON n°409 178 308, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 20 000 euros.ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions, à l'exception de celles au profit des conjoints, ascendants, descendants, ou par voie de succession ou en cas de liquidation de biens entre époux, doivent être autorisées par la collectivité des associés.M. Steave GIROUX, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par M. Steave GIROUX, demeurant 1 rue du Crevant Hameau du Petit Jailly 21500TOUILLON, en qualité de Président.
Pour avis, Le Président

AL22000485

GÉRANCE

SARL THOMAS TISSANDIER
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

AVIS DE CESSION D'OFFICINE DE PHARMACIE

Suivant ASSP en date du 18/01/2022 enregistré à la recette des impôts de DIJON 1 le 02/02/2022, dossier 2022 00010625, référence 2104P01 2022 A 00357, Monsieur Christian SEGUIN, Entrepreneur individuel pharmacien d'officine, RCS DIJON n°330 299 249 dont le siège social est 17 rue César Lavirotte 21230 ARNAY-LE-DUC, a cédé un fonds d'officine de pharmacie exploité 17 rue César Lavirotte 21230 ARNAY-LE-DUC à la SELAS PHARMACIE DE LA TOUR au capital de 10.000 €, RCS DIJON n°908 553 894 dont le siège social est 17 rue César Lavirotte 21230 ARNAY-LE-DUC, moyennant le prix de 1.000.000 € réparti de la façon suivante :
- éléments incorporels 985.000 €
- éléments corporels 15.000 €
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 17/01/2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les 10 (dix) jours de la dernière en date des publications légales, à la SARL 2T CONSEIL sise 4 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON. Pour avis

AL22000341

AVIS DE LOCATION - GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé du 03/02/2022, la société LE TAXI DU PAYS BEAUNOIS, SAS au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 26 rue Jean-Baptiste Boussu, 21200 VIGNOLES, immatriculée sous le n°839 142 296 RCS DIJON, a confié à la société NB TAXI, SARL au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé 3 Rue Baudelaire 25300 PONTARLIER, en cours d'immatriculation au RCS de BESANCON, l'exploitation à titre de location-gérance d'un fonds de taxi comprenant l'autorisation de stationnement n°1 attribuée par la Mairie de COMBERTAUT (Côte d'Or) ainsi qu'un véhicule équipé taxi, pour une durée d'une année à compter du 15/02/2022 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le loueur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

AL22000434

DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Angélique MARGUERON-DAMON, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «DMD NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial au CREUSOT (71200), 22 rue Edouard Vaillant, CRPCEN 71147, le 5 février 2022, Monsieur Pierre-Henri MOREAU, Technicien informatique, né à DIJON (21000) le 28 avril 1982, et Madame Sarah GAUTHERON, Pharmacien, née à LE CREUSOT (71200) le 21 avril 1986, demeurant ensemble à DIJON (21000) 21 rue Paul Claudel, mariés à la mairie de ECUISSES (71210) le 22 octobre 2016 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont changé de régime matrimonial, pour l'avenir, par l'adoption du régime matrimonial de la séparation de biens.
Les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois de la présente insertion, et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22000466

safer Bourgogne Franche-Comté

CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 07/02/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BAGNOT: Libre Terre - Urbanisme : Zone A du PLU
2 ha 58 a 20 ca
- L etang pillot: ZA-7-8
JALLANGES : Libre Terre - Urbanisme : Zone A du PLU
2 ha 18 a 60 ca
- Poirier lazard: ZC-20
FRESNES : Libre Pré - Urbanisme : RNU
1 ha 63 a 90 ca
- Le poirelon: ZE-8(J)-8(K)-102
SEIGNY: Libre Pré, landes boisée et bois taillis - Urbanisme : RNU
3 ha 85 a 70 ca
- Le creux au loup: ZC-25(J)-25(K)-80[76]-88
BEAUNOTTE : Parcelle boisée - Urbanisme : RNU
28 a 00 ca
- Combe ery: ZH-67
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28/02/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22000481

AVIS AUX SALARIÉS

De l'entreprise SAS PEINTURES REUNIES (LES) ayant siège social 22 rue du Général de Gaulle 57600 FORBACH

Le Liquidateur Judiciaire de l'entreprise ci-dessus, informe les salariés, que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE CEDEX.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois dans lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance a été omise en tout ou partie sur un relevé ou s'est trouvée contestée, doit saisir le conseil des Prud'hommes.

Maître David KOCH Mandataire Judiciaire 11 AVENUE DE FRIBOURG 68000 COLMAR

DISSOLUTION LIQUIDATION

LEGATIS DIJON GENIUS

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE L'EGLISE

GFA au capital de 125 922,89 €
Siège 4 Place de l'Eglise -
21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON
RCS DIJON n°411 785 868

Par AGE du 05/01/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à effet du même jour.Siège de la liquidation : chez M. Bernard FRANET, 2 Place de l'Eglise (21121) HAUTEVILLE-LES-DIJON. Liquidateur : M. Bernard FRANET. Dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.M. Bernard FRANET, Liquidateur

AL22000430

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL FOIN GILBERT

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
en cours de liquidation
Au capital de 135 330,00 euros
Siège social
7 rue de Noiron sur Bèze
Hameau de Chevigny 21310BEZE
RCS DIJON 483 201 042

Suivant décision du 31/12/2021, M. Gilbert FOIN, associé unique, a arrêté le compte définitif de liquidation au30/09/2021 qu'il a établi en sa qualité de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis Le liquidateur.

AL22000460

ANNONCES LÉGALES

legales@terres-de-bourgogne.net

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DISSOLUTION

SCI ANVIN

SCI en liquidation
au capital de 1 000euros
Siège social et de liquidation
50 rue Albert Rémy
21370 PLOMBIERES LES DIJON
814 473328 RCS DIJON.

L'AGE réunie le 31/01/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Vincent RAVIER, demeurant50 rue Albert Rémy 21370 PLOMBIERES LES DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires encours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 50 rue Albert Rémy 21370 PLOMBIERES LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis. Le Liquidateur

AL22000482

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI ANVIN

SCI en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
50 rue Albert Rémy
21370 PLOMBIERES LES DIJON
814 473328 RCS DIJON

L'AGO réunie le 31/01/2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Vincent RAVIER,demeurant 50 rue Albert Rémy 21370PLOMBIERES LES DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur

AL22000484

CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privée en date à DIJON du 21/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : **CLAUDE ET PAUL** Siège social : 10 A, rue du Gymnase, 21000 DIJON Objet social : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, éventuellement et exceptionnellement, l'échange, la revente des biens immobiliers, propriété de la société, soit en totalité, soit par fractions, sous quelque forme que ce soit, en l'état, en l'état futur d'achèvement, de réhabilitation, à terme ou achevé ainsi que la disposition des immeubles, notamment au moyen d'échange, apport en société, ou hypothèque, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle deviendra propriétaire Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Mr Claude GAGNEUX, demeurant 10A rue du Gymnase 21000 DIJON, Clauses relatives aux cessions de parts : Cession libre entre associés, agrément requis dans tous les autres cas, agrément des associés représentant au moins la moitié des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL22000168

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 06/01/2022 :Forme sociale : Société civile d'exploitation agricole Dénomination : des Prés Saint-Germain Siège : 5 Rue Derrière de l'École 21320 CHAILLY SUR ARMANCON Durée : 99 ans ;Objet : l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement,soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités, la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,Capital : 25 000,00 euros Gérance : M. Pierre-Jean RENARD (5 Rue derrière l'École 21320 CHAILLY SUR ARMANCON) Cession de parts : agrément en AGE pour toutes les cessions de parts Immatriculation au RCS DIJON.
Pour avis

AL22000201

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 25/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : **Petite Mère** Siège social : 2A, rue du Château, 21110 LONGECOURT EN PLAINE Objet social : L'activité de location de chambres d'hôtes et table d'hôtes à titre onéreux et la fourniture de toutes prestations de services y attachées ; l'exploitation d'activités parallèles reliées au tourisme avec prestations para-hôtelières, location de salles, séminaires, réception groupe, pension, demi-pension. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 2 000 euros Gérance : Mr Philippe LE GOUZ de SAINT SEINE demeurant 51 bis rue Monge 21000 Dijon Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL22000228

SARL NICEPHORE NOTAIRES
Notaires associés
14 rue de la Banque
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant reçu par Me Laurent MELIN, notaire à CHALON SUR SAONE, le 27 Janvier 2022, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : groupement foncier agricole
Dénomination : GFA DES BEAUX CHAMPS
Siège social : 5 Maisons Bigot 21200 MARIGNY LES REULLEE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Objet : Le groupement a pour objet :
- la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L. 416-1 et suivants du Code rural, de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition.
- et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.
Conformément à son objet, et aux articles L.332-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, ce groupement foncier agricole ne peut procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine ; ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L.416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.
Capital : 1 200,00 €
Apports en numéraire : 1 200,00 €
Gérance : Monsieur Claude MORIN, 5 Maisons Bigot 21200 MARIGNY LES REULLEE
Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et à un descendant ;elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation : RCS de DIJON
Pour avis
Me Laurent MELIN, notaire

AL22000362

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte électronique en date du 21 janvier 2022 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : société civile immobilière
DENOMINATION : LAUVAN
CAPITAL : 1.000 Euros divisé en 1.000 parts sociales de 1 Euro chacune.
SIEGE SOCIAL : 1 Rue Basse – 21130 AUXONNE
OBJET : La Société a pour objet :
- l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers acquis ou édifiés par la société,
- la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat,
- la signature de tous actes en vue de l'acquisition des terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains,
- la conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles.
Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.
GERANCE :
SARL ALLTHI, 1 Rue Basse 21130 AUXONNE – RCS DIJON 819 240 458 – représentée par son Gérant M. Cyrille MALEY
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON-
Pour avis

AL22000378

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
Société civile d'exploitation agricole et viticole du domaine de l'abbaye de fontenay
Forme : Société Civile
Siège Social : Abbaye de fontenay 21500 MARMAGNE
Objet : Toutes activités correspondant à la maîtrise à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère animal ou végétal.
Durée : 99 années
Capital social : 24.300 € dont 12292 € d'apport en numéraire et 12008 € d'apport en nature ainsi constitué : éléments d'exploitation agricole comprenant cheptel et éléments mobiliers.
Gérant : M. Hubert AYNARD, demeurant Abbaye de Fontenay 21500 MARMAGNE
Transmission des parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants. Toute autre cession ne peut intervenir qu'avec l'agrément de la collectivité des associés donnée par un ou plusieurs associés représentant plus des 3/4 du capital social..
La société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.
Pour avis.

AL22000400

AVIS DE CONSTITUTION

Le 01 Février 2022 constitution de l'EURL
MSW RENOV
Au capital de 500 euros
Siège social : 2 Allée de la Beauce - 21000 DIJON
Objet : Rénovation intérieure, maçonnerie et ravalement
Gérant : MRIBAH Mohamed domicilié au 2 Allée de la Beauce - 21000 DIJON
Durée : 99 ans RCS de DIJON

AL22000433

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE CONSTITUTION DE GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE GFA « ROND BUISSON »

Suivant acte reçu par Maître Martin MANGEL, Notaire associé à IS-SUR-TILLE (Côte d'Or), 31 Bis rue François Mitterrand, le 21 janvier 2022, il a été constitué un groupement foncier agricole suivant :
DENOMINATION : ROND BUISSON
SIEGE SOCIAL : SAULX-LE-DUC (21120), Ferme du Rond Buisson
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
OBJET : La propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L. 416-1 et suivants du Code Rural, ou baux ruraux de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition. Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et ne soient pas inconciliables avec la législation régissant le présent groupement foncier agricole.
Conformément aux dispositions de l'article L. 322-16 du Code Rural et à l'article 848 bis du Code Général des Impôts, le présent Groupement Foncier Agricole ne pourra procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens compris dans son patrimoine.
Les différentes dispositions arrêtées dans les statuts ne pourront en aucune manière déroger aux droits accordés par le statut du fermage aux fermiers du groupement.
CAPITAL SOCIAL : 333.294,00 €, apports en nature.
GERANCE : Monsieur Marcel LAVIER, demeurant à SAULX LE DUC (Côte-d'Or) Ferme de Rond Buisson et Madame Isabelle PICARD née LAVIER, demeurant à VERNOT (Côte-d'Or) 16 Route de la Combe Gissey, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément.
CESSION DE PARTS : Cessions libres en tout ou partie des parts sociales au conjoint, ascendants et descendants ainsi qu'aux coassociés. Toutes autres cessions entre vifs sont soumises à agrément.
IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : Me MANGEL

AL22000436

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : VINGT ET UNE TERRES
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 49 A Route de Challanges 21200 BEAUNE (France)
OBJET : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €
GERANCE : Monsieur Vincent DUPONT demeurant 38 Route de Seurre 21200 BEAUNE
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL22000443

NOTAIRES DIJON PREFECTURE,
scp de notaires
43, Rue de la Préfecture
21000 DIJON
scp.besson-levray@notaires.fr
0380308340

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Didier LEVRAY, notaire à DIJON, le 2 Février 2022, a été constituée la société civile dénommée «FOLAMI», siège social : DIJON (21000), 71 rue des Rotondes.
Capital social : DEUX CENT DIX MILLE EUROS (210.000,00 €), divisé en 2100 parts sociales de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 2100,
Apport en numéraire : 100 €.
Apports en nature : une maison et un terrain attenant situés à DIJON 71, Rue des Rotondes, évalués 209 900 €.
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. DIJON.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
La gérance de la société est assurée par tous les associés.
- M. Philippe LAJEUNE demeurant à DIJON (21000), 71 rue des Rotondes.
- Mme Armelle FORT demeurant à DIJON (21000), 5 D rue des Rotondes.
- M. Florian Bernard MILLIET demeurant à DIJON (21000), 5 D rue des Rotondes.

AL22000455

LODGE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 4 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale :Société civile immobilière Dénomination sociale :LODGE Siège social : 13 rue Victor Millot - 21200BEAUNE Objet social : - L'acquisition, la cession,la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel,commercial, industriel ou agricole. - La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société. - La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés. - La société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, Capital social : 1 000euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. Jean-Pierre TOURNIER,demeurant 13 rue Victor Millot - 21200 BEAUNE. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par un ou plusieurs associés représentant les trois-quarts au moins du capital social, à l'exception des les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. LaGérance

AL22000463

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant assp en date à BEAUNE du 4 février 2022, il a été établi les statuts d'une SARL dénommée TOURISME LODGE, dont le siège est à BEAUNE (21200), 13, rue Victor Millot, ayant pour objet l'acquisition, la construction, l'administration, la cession de tous immeubles bâtis ou non bâtis, propriété de la Société ou dont elle deviendrait propriétaire ultérieurement par voie d'achat, échange, apport ou autrement ; La location meublée desdits immeubles, avec ou sans service annexe ; L'acquisition des meubles, équipements et aménagements destinés à garnir les locaux ; L'achat, la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, et demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toute boisson alcoolisée ou non et de tout produit se rapportant à l'activité vinicole ainsi que toute opération de négociation et de commission ; L'exploitation de tout type de licence, dont la licence IV ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tout objet similaire ou connexe. La société a été constituée au RCS de DIJON pour une durée de 99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation. Le capital social est fixé à 1 000€.Aux termes du même acte, Monsieur Jean-Pierre TOURNIER, demeurant à BEAUNE (21200), 24 Place Carnot, a été nommé gérant.

AL22000488

NIÈVRE

→ MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 31.12.2021, l'age de la SARL DUBOIS INVEST, 85 fbg du grand Mouesse 58000 Nevers, capital 8000€, RCS Nevers 523157311, transfère le siège a le grand minier 58400 Narcy a compter du 31.12.2021. RCS Nevers

AL22000025

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 22.12.2021, l'age de la sarl AGELANDRE SARL, 85 Fbg du Grand Mouesse 58000 Nevers, capital 8000€, RCS Nevers 440114189, transfère le siège a le Grand Minier 58400 Narcy a compter du 31.12.2021. RCS Nevers

AL22000031

AVIS MODIFICATIF

EARL DOMAINE DE ROMENAY

Société civile au capital de 10 000 euros
Romenay 58110 BICHES
828 275 883 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision collective du 31/12/21 à BICHES, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Corentin PANIER de ses fonctions de gérant de la société à compter du 31/12/21 et de nommer en remplacement Monsieur Jean-Philippe PANIER. Les associés ont également décidé la transformation, à compter du 31/12/21, de la société en une société civile d'exploitation agricole (SCEA) présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile d'exploitation agricole.
DENOMINATION : DOMAINE DE ROMENAY.
SIEGE SOCIAL : BICHES - 58110 - Romenay.
OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités agricoles.
DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS.
CAPITAL : 10 000 euros.
GERANCE : Monsieur Jean-Philippe PANIER.
CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
Pour avis et mention
La Gérance

AL22000345

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DU VAL D'ARON

CUMA DU VAL D'ARON
N° d'agrément : 58-379
RCS NEVERS 819 699 703

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DU VAL D'ARON » à Vandenesse, réunie le 14 Janvier 2022, a décidé
- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 Février 2020,
- de transférer son siège social de Mairie de Montaron – 58250 MONTARON à Creule – 58250 MONTARON
Le Président de la CUMA

AL22000367

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

T.N.B.T.
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 14, Avenue Jacques Cœur - 18140 LA CHAPELLE MONTLINARD
Nouveau siège social : 19, Grande Rue - 58130 GUERIGNY
843 322 587 RCS BOURGES

Présidente : Mme Flora TENBOURET dt à HYERES (83) - 63, rue Jean Devos - Résidence Les Jardins de Philéas

Aux termes de ses décisions du 31/12/2021, la Présidente a décidé à compter du 01/01/2022 de transférer le siège social de LA CHAPELLE MONTLINARD (18) - 14, Avenue Jacques Cœur à GUERIGNY (58) - 19, Grande Rue, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.

AL22000369

SCI SUN CROISETTE

Société civile immobilière

au capital de 53.357 €
Siège : Villa Charmante
58700 NOLAY
433675774 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 22/12/2021, il a été décidé à compter du 06/07/2021 de:
- nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable Mme SOYER Elise le bois de breuil d'en haut 58240 ST PIERRE LE MOUTIER en remplacement de Mme MULLER SYLVIE décédé.
Mention au RCS de NEVERS

AL22000391

Alciat-Juris Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Maître Anne NEYRET,
spécialiste en droit des Sociétés
Siège Social : BOURGES -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

NOMINATION DE CO-GÉRANT

TAXIS TPMR STEF & CO

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 8, rue du Ravelin
58000 NEVERS
RCS NEVERS EN COURS

Il résulte de la décision de l'associé unique du 08/12/2021 les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :
ANCIENNES MENTIONS Gérance : M. Stéphane CONDROYER, né le 29 juillet 1968 à VITRY SUR SEINE (94), dmt à NEVERS 58000, 56, avenue Pierre Bérégovoy.
NOUVELLES MENTIONS:
Gérance :
Stéphane CONDROYER, sus nommé et domicilié.
Maxime TESSO, né le 27/05/1995 à MARSEILLE (13),dmt à NEVERS 58000, 60, rue Paul Vaillant Couturier.
Pour avis,
L'un des gérants

AL22000408

Notaire

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT ET DE SIEGE SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 5 janvier 2022, enregistré au SPFE de NEVERS 1, le 20 janvier 2022, n° 2022 N 00040, a été constatée les modifications suivantes des statuts avec effet au 1er janvier 2022 du GFA DES COUTEAUX, siège : SAINT MARTIN SUR NOHAIN (58150), « La Caillotte » – RCS DE NEVERS n° 824769608
1°) Gérant démissionnaire : Monsieur Denis BERGE demeurant à SAINT MARTIN SUR NOHAIN (58150), « La Caillotte »
Nouveaux co-gérants : Monsieur Yoann CHALON demeurant à ALLIGNY COSNE (58200), « Le Mousseau » et Monsieur Emmanuel CHALON, demeurant à POUGNY (58200), 7 rue des Baudes, « Brétignelles »
Durée des fonctions : illimitée
2°) Siège social actuel : SAINT MARTIN SUR NOHAIN (58150), « La Caillotte »
Nouveau siège social : POUGNY (58220, 7 rue des Baudes, « Brétignelles ».
Pour avis
Me PAILLARD, notaire.

AL22000420

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

UCELIUM

SAS au capital de 781.200 euros
Siège social : 63, Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
814 659 637 RCS NEVERS

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire la société CECOTTI THIERRY ET ASSOCIES et de son suppléant la société ANALYSE ET AUDIT ont pris fin lors de l'assemblée générale du 07 janvier 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
Pour avis, le Président, B. ZAMORA

AL22000458

→ GÉRANCE

OFFICE NOTARIAL CLOVIS

Département Droit des Affaires
15 Rue Clovis - 51100 REIMS
Tél. +33 (0)3 26 87 71 71
departement.droitdesaffaires.51047@notaires.fr
www.notaires-clovis-reims.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant actes reçus par Maître Patricia BOUCTON-JOLY, notaire à REIMS (Marne), le 5 novembre 2021 et le 20 janvier 2022,
Monsieur Jean-Paul RAY, Pharmacien, demeurant à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) 19 avenue du Champ du Seigneur, né à COSNE (58200) le 20 avril 1946, célibataire.
A cédé à :
La Société dénommée SELARL PHARMACIE DES BORDS DE LOIRE, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, dont le siège est à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), 10 Place des Pêcheurs, identifiée au SIREN sous le numéro 908.456.601et immatriculée au RCS de NEVERS.
Un fonds de commerce d'officine de pharmacie exploité à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) 10 Place des Pêcheurs, pour laquelle le CEDANT est immatriculé au RCS de NEVERS et identifiée à l'INSEE sous le numéro 306.082.843.
Moyennant le prix de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250 000,00 EUR) s'appliquant aux éléments incorporels, pour la somme de 220 000,00 EUR et aux éléments corporels, pour la somme de 30 000,00 EUR.
Entrée en jouissance: 10 janvier 2022.
Les oppositions seront reçues, s'il y a lieu, dans les dix jours suivant la publication de ladite vente, au lieu de situation du fonds vendu : LA CHARITE SUR LOIRE (58400) 10 Place des Pêcheurs (et pour la correspondance en l'étude de Maître David MENNETRET, Notaire associé à REIMS -51100- 15 rue Clovis.)
Pour insertion.

AL22000392

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Me Patrice PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT 58600, 22, rue Gambetta, le 5 janvier 2021, enregistré au SPFE NEVERS 1 le 11/01/2022 Dossier 2022 00000870, référence 5804P01 2022 N 0001, a été cédé un fonds de commerce de café jeux loterie, auquel est annexée une gérance de débit de tabac sis à FOURCHAMBAULT (58600), 49 rue Gambetta, immatriculé au RCS de NEVERS sous le numéro 341 954 410 par :
Madame Michelle Lucette PILORGE, commerçante, demeurant à FOURCHAMBAULT (58600) 12 rue Jules Renard.
A la société dénommée LE FLASH, SNC au capital de 10.000,00 €, dont le siège est à FOURCHAMBAULT (58600), 49 rue Gambetta immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°904885613.
Transfert de propriété et entrée en jouissance au 05/01/2022.
PRIX : DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250 000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE CINQUANTE EUROS (222 050,00 EUR),
- au matériel pour VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (27 950,00 EUR).
Oppositions en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me Patrice PERRET

AL22000445

→ ADDITIF-RECTIFICATIF

ADDITIF - DIF

DETERGENCE INDUSTRIELLE FRANCAISE - DIF
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : Rue du Tremblat - ZI de Villechaud
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
302 555 222 RCS NEVERS
Additif à l'annonce parue le 4 février 2022 (Ref NRCO662879, N° 70589888) : la décision de l'associée unique. en date du 22 décembre 2021 actant de la révocation de. Monsieur Amaury LA FONTA de ses fonctions de représentant. permanent de la société PSAI DEVELOPPEMENT, Directrice. Générale de la Société DIF, et de la nomination de Monsieur. Jean-Noël REY en remplacement, est à effet du 13 décembre. 2021.
POUR AVIS

AL22000354

→ DIVERS

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Office Notarial de Me Audrey ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

AMENAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Audrey ROUSTIC Notaire à GUERIGNY(58130), 1 rue de Plouzeau, le 31 janvier 2022, M. Claude LECLAIRE et Mme Dominique Martine BILLEBAULT, son épouse,demeurant ensemble à VARENNES-VAUZELLES (58640), 16 rue Jules Renard, nés Monsieur à NEVERS (58000), le 14 novembre1949, Madame à BOURGES (18000), le 22 août 1957, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de NEVERS (58000), le 24 avril1993, ont déclaré aménager leur régime communautaire actuel.
Les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Audrey ROUSTIC, Notaire à GUERIGNY (58130), 1 rue de Plouzeau.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal Judiciaire compétent.
Pour insertion.
Me Audrey ROUSTIC, Notaire.

AL22000339

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

AUTRE GREFFE
2019RJ0034 - Par jugement en date du 11/01/2022, le Tribunal de Commerce de Lyon a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de la société **INOVIA CONCEPT INVEST 1** – 799 116 355 RCS Lyon -SARL- gestion de centrales solaires – 199 avenue Francis de Pressensé 69200 VENISSIEUX

AL22000384

Notaire

Etude de Maître Claire HERNANDEZ-JUILLET, notaire
21 rue de la République
18220 LES AIX D'ANGILLON

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 21 février 2011.
Madame Nicolle Henriette Marie-Thérèse BOUTAUT, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-AMAND-EN-PUISAYE (58310) EHPAD Les Ocrières 12 Faubourg Neuf, née à DAMPIERRE-SOUS-BOUHY (58310), le 8 avril 1939, veuve de Monsieur Jacques CAGNAT et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résidente au sens de la réglementation fiscale, est décédée à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 13 décembre 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Claire HERNANDEZ-JUILLET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Sylvain JUILLET et Claire HERNANDEZ-JUILLET, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est aux AIX D'ANGILLON, 21 rue de la République, le 27 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Claire HERNANDEZ-JUILLET notaire aux AIX D'ANGILLON, 21 rue de la République, référence CRPCEN : 18006, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22000415

Groupama RHÔNE-ALPES AUVERGNE

CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de Mont Saint Alban, Haut Morvan, Brinon sur Beuvron, Région de Corbigny, Région de Tannay, Région de Varzy, Vaux d'Yonne, Les Bords de Loire, Bas Nivernais et Sud Morvan sont convoqués en Assemblée générale mixte le 2 mars 2022 à 9h30, 4 Esplanade Walter Benjamin à Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Dans le cadre de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales ordinaires : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports d'activité et financier du conseil d'administration et de la commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance, renouvellement d'administrateurs.
Dans le cadre de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires : Modification des statuts (adaptation aux évolutions règlementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles).
Le projet de statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.
Pour le cas où l'Assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis, les sociétaires sont avisés qu'ils seront convoqués à l'Assemblée générale mixte de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

AL22000490

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION

EARL GIEN JEAN-MICHEL

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 507 300 euros
Siège social : Crémât
58360 SEMELAY
RCS NEVERS 525 401 576

Le 30/11/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2021. Monsieur Jean-Michel GIEN, demeurant Crémât 58360 SEMELAY a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé Crémât 58360 SEMELAY.
Pour avis
Le Liquidateur.

AL22000357

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI FACH

SCI en liquidation
au capital de 1.500 €
Siège social :
11 Grande Rue
58350 CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS
481 564 169 R.C.S. Nevers

L'Assemblée Générale réunie le 30/06/2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christian FRERE, demeurant La Cras Le Petit Midi – 71250 CLUNY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis -Le Liquidateur

AL22000402

CLÔTURE DE LIQUIDATION

NDBI

SARL en liquidation
au capital social de 5 000 Euros
Siège social : 6 Dardault
58160 DRUY-PARIGNY
R.C.S. NEVERS 750 417 685

Le 31.12.2021, l'assemblée générale extraordinaire a. approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le. liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion. et a constaté la clôture de liquidation à compter du. 31.12.2021.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL22000410

DISSOLUTION

SAS PAUMAË

SAS au capital de 20 000 €
Siège social : Parc du Val de Loire - Rue des Cordeliers
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
532 651 627 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 04/02/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 04/02/2022, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Franck PHILY demeurant 12 boulevard pierre de coubertin, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 12 boulevard Pierre de Coubertin 58200 COSNE COURS SUR LOIRE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL22000477

→ CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à DECIZE en date du 6/01/2022, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SCM NICARD FRACHOT
SIEGE SOCIAL : 39 rue de la République, 58300 DECIZE (Nièvre)
OBJET : faciliter l'activité professionnelle de ses membres, par la mise en commun de tous les moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci. Elle peut notamment acquérir, louer les installations et matériels, etc. nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire et, plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 1000 euros
GERANCE : Anthony NICARD, demeurant 21 rue Marguerite Monnot 58300 DECIZE (Nièvre), Julie FRACHOT, demeurant 4 rue Paul et Auguste Couture, 58260 LA MACHINE (Nièvre),
ASSOCIE INDEFINIEMENT RESPONSABLE : Anthony NICARD, demeurant 21 rue Marguerite Monnot 58300 DECIZE (Nièvre), Julie FRACHOT, demeurant 4 rue Paul et Auguste Couture, 58260 LA MACHINE (Nièvre).
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.
IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS
Pour avis, le gérant

AL22000259

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/11/2021, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SAS AMAUREVE
Forme : SAS
Capital social : 500 €
Siège social : Limoux, 58490 ST PARIZE LE CHATEL
Objet social : achat, vente et location de biens immobiliers, meublés et non meublés
Président : Mme Françoise BIARD demeurant Limoux, 58490 SAINT PARIZE LE CHATEL
Clause d'agrément : La cession des actions est libre
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22000368

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI ARBATIM ;
Siège social : Hameau de Sury – 58270 SAINT JEAN AUX AMOGNES ;
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
Durée de la Société : 99 ans ;
Capital social : 1 000 € ;
Gérance : Mme Hélène MILLIET de FAVERGES et de CHALLES dt à SAINT JEAN AUX AMOGNES (58) – Hameau de Sury ;
Immatriculation de la société au RCS de NEVERS.
Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL22000370

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 03 février 2022, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : **« AP 58 DIAGNOSTICS IMMOBILIERS »**.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital : 100 €uros
Siège social : 19, rue d'Amont à TEIGNY 58190
Début activité : 01 mars 2022
Objet social :
La société a pour objet, en France et à l'étranger : activités de contrôle et analyses techniques en immobilier, conseils techniques et prestations de services.
Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Présidence : PETIT Angélique,
Associé : PETIT Angélique, demeurant 19, rue d'Amont à TEIGNY 58190
Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis la Présidente

AL22000398

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 1er Février 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :**LIBELLULE**
Objet social : Location immobilière
Siège social : 6 Rue de l'enfer 58190 FLEZ CUZY
Capital : 100 euros
Gérance : M PATRICE PIEUX et MME JESSICA PIEUX demeurant 6 Rue de l'enfer 58190 FLEZ CUZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL22000404

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé, en date du 3 Février 2022,. il a été constitué une société présentant les. caractéristiques suivantes :FORME : Société A Responsabilité. Limitée ; OBJET :L'acquisition et la gestion des titres de. la société JCC SARL au capital de 8.000 euros, dont le siège. est situé à SAINT AMAND EN PUISAYE (58310) 56 route de. Cosne, immatriculée au Registre du Commerce et des Société. de NEVERS sous le numéro 494.122.401. laquelle exploite un. magasin de type supermarché sous l'enseigne CARREFOUR. CONTACT ou toute enseigne appartenant au Groupe CAREEFOUR à. l'exclusion de toute autre, à SAINT AMAND EN PUISAYE (58310). 56 route de Cosne. L'exploitation par l'intermédiaire d'un. contrat de location gérance qui lui sera consenti par la. société JCC sus dénommée, d'un fonds de commerce de type. supermarché sis à SAINT AMAND EN PUISAYE (58310) 56 route de. Cosne, à l'enseigne CARREFOUR CONTACT ou toute autre. enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de. toute autre. Et à titre accessoire, la fourniture de tous. services, de toutes prestations de services à la clientèle. et la vente de marchandises y afférente. L'activité de. location à court terme de véhicules terrestres à moteur,. sans chauffeur. DENOMINATION: APOCF ; SIEGE SOCIAL: SAINT. AMAND EN PUISAYE (58310) 56 route de Cosne ; DUREE : 30 ans. ; CAPITAL : 216.200 euros ; GERANCE : Monsieur Frédéric. BEAUFILS, demeurant à SEVREY (71100) 4 Bis rue Mendes France. ; La société sera immatriculée au RCS de NEVERS

AL22000407

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATILLON EN BAZOIS du 04 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : EGELEC
Siège social : 29 Route de Château-Chinon, 58110 CHATILLON EN BAZOIS
Objet social : Toutes activités d'électricité générale
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Eric GUILLAUME, demeurant 29 Route de Château-Chinon 58110 CHATILLON EN BAZOIS, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL22000474

YONNE

MODIFICATION

MODIFICATION DES DIRIGEANTS ET TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

SCI MAS DUC
Société civile immobilière
15 rue de l'Eglise LADUZ
89110 VALRAVILLON
Capital social : 7.622,45 €3
45 078 588 R.C.S SENS

Le 30 décembre 2021 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- de nommer en qualité de gérant Monsieur Vincent BLADOU demeurant à VALRAVILLON (89110), 15 rue de l'Eglise LADUZ,en remplacement de Monsieur Francis BLADOU, décédé à AUXERRE(Yonne), le 6 novembre 2006,
- et de transférer le siège social au 15 rue de l'Eglise LADUZ (89110) VALRAVILLON.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis
La gérance

AL22000330

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL LES PRES DU MORVAN
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 5 route de Quarre - Lautreville
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS
524 263 142 RCS AUXERRE

Le 01/10/2021, l'associé unique a nommé en qualité de cogérante à compter de ce jour, Madame Régine COMMAILLE demeurant 5 route de Quarré - Lautreville 89630 Saint Germain des Champs.
Pour avis.

AL22000332

CHANGEMENT DE GÉRANCE

SCI SARDA GABET, Société Civile Immobilière, au capital de 102.000,00 euros, Siège social à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000) Le Petit Bois, 453 885 014 RCS AUXERRE. Suite au décès de M. Guy SARDA survenu le 08/11/2017, M. Hervé SARDA, demeurant à AUXERRE (89000) 17 rue Fécauderie, est devenu seul gérant en vertu des statuts. Le dépôt légal sera effectué auprès du RCS de AUXERRE.
Pour avis et mention. Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL22000363

EARL DU PARADIS

EARL au capital de 278 500 € Siège social : chez M. Philippe Mauny – 17 route de Joigny – 89400 BRION 477 502 538 RCS SENS Par une décision du 31 décembre 2021, l'associé unique : - A pris acte de la démission de M. Philippe MAUNY de ses fonctions de gérant, - A décidé de transférer le siège social de la société à BRION (Yonne - 89400), la Fourchotte, 16 rue Roger Lata. Pour avis, la gérance.

AL22000376

SNC DU VAU MARCEAU

Société en Nom Collectif au capital de 5 000 €. Siège social : 16 rue Roger Lata – la Fourchotte – 89400 BRION. 840 069 041 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 : - A pris acte de la démission de M. Philippe MAUNY de ses fonctions de gérant, - A nommé Mme Lucie DESCHAMPS épouse MAUNY, demeurant à BRION (89400), la Fourchotte, 16 rue Roger Lata, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL22000377

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EURL MISS B2B
Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
MISS B2B
au capital de 1 000 euros
Siège social sis 1 Place de l'Esterel
89000 AUXERRE
Identifiée sous le n° 830 935 003 00012
RCS d'AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 janvier 2022, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social du 1 Place de l'Esterel à 89000 AUXERRE au 75 rue de Bourgogne à 89000 AUXERRE à compter du 1er février 2022.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Les autres termes du précédent avis n'ont pas été modifiés.
Pour avis

AL22000393

GAEC DE BUISSONCURE

GAEC agréé au capital de 225 000 €. Siège social : 17 rue du Crot - 89270 SAINT MORE. 410 182 950 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 a pris acte de la démission de M. Nicolas CULLIÈRE de ses fonctions de gérant à compter du 1er janvier 2022. Pour avis, la gérance.

AL22000388

SCEA DU BOURG

Société civile au capital de 347 000 € Siège social : 75 rue des Treilles, 89140 SERGINES 849 157 128 RCS SENS L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 a décidé de réduire le capital social de 153 400 € pour le ramener à 193 600 €, a pris acte de la démission de M. Philippe VALLET de ses fonctions de gérant et nommé M. Mathieu VALLET auxdites fonctions et a décidé de transférer le siège social au 14 rue Pierre Perdreaux, 89140 SERBONNES. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce de SENS (89100) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Pour avis, la gérance.

AL22000389

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ABLOC
SAS au capital de 40 000,00 €uros
3 chemin Champbertrand 89100 ROSOY
439 812 165 R.C.S. SENS

Aux termes de l'AGE en date du 31/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 72 rue René Binet 89100 SENS à compter du 01/01/2022.

AL22000394

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS OPRIXC
Au capital de 5 000 €
18 RUE DES GRAHUCHES
89100 SENS
Numéro de Siret 880 151 949 00018

Par AGE du 22 septembre 2021 il a été décidé de nommer nouveau président M. Alexis GAROS demeurant à VILLENEUVE SUR YONNE 89500, 13 Faubourg de l'Espérance à compter du 22 septembre 2021 en remplacement de Mme VIRGINIE RODRIGUEZ démissionnaire.

AL22000395

SASU OPRIXC

Au capital de 5 000 €
18 RUE DES GRAHUCHES
89100 SENS
Numéro de Siret
880 151 949 00018

Par AGE du 02 janvier 2022, l'associé unique a décidé à compter du 2 janvier 2021 de transférer le siège social au 14 rue Olympe de Gouges 89400 Migennes.

AL22000396

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CT2I
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000,01 €
Siège social :
99 ter chemin de la Montagne
94360 BRY-SUR-MARNE
834 259 251 R.C.S. Créteil

Suivant procès-verbal en date du 30 novembre 2021, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : **2 Route de Noyers 89310 GRIMAULT.**
Pour information : **Président :** Mme Cécile GRELOT, demeurant 99 ter Chemin de la Montagne - 94360 BRY SUR MARNE.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Auxerre désormais compétent à son égard.
Le représentant légal.

AL22000401

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LE FOURNIL DE LA GARE
S.A.S. au capital de 5 000 €
24, rue de la Gare
89140 PONT-SUR-YONNE
845 193 986 RCS SENS

Par AGM du 21/01/2022, les associés ont étendu l'objet. social aux activités de manière ambulante. L'article 2 des. statuts a été modifié en conséquence.

AL22000405

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 8.12.2021 les associés de la SCI PAILLARD, capital 1.400. euros, siège social AUXERRE (89000) 5, Place Robillard, 478. 235 658 RCS AUXERRE, constituée pour une durée de 25 années. à compter du 11.08.2004 ayant pour objet l'acquisition,. l'administration de tous immeubles et biens immobiliers,. gérée par Mme Marie-Claire CHEVILLOTTE et M. Mathieu. CHEVILLOTTE demeurant à CHICHERY (89400) 8, rue des Ruelles,. ont décidé de transférer le siège social à compter dudit. jour. SIEGE SOCIAL : ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : AUXERRE. (89000) 5, Place Robillard. NOUVELLES MENTIONS : CHICHERY. (89400) 8, rue des Ruelles. La société sera désormais. immatriculée au RCS de SENS.

AL22000406

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

THIERRY BLAY
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 624 euros
Siège social : 1 Rue Carnot
et 37 Rue de Lyon -
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 453 106 031

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2022,. la collectivité des associés a pris acte de la démission de. Monsieur Thierry BLAY de ses fonctions de gérant à compter. du 1er janvier 2022 et a décidé de ne pas procéder à son. remplacement.
Pour avis.
La Gérance

AL22000412

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI C.B.R.
Au capital de 1 372.04 €
11 rue du Centre 89340 Champigny
RCS Sens 428 609 846

L'AGE du 01/01/2022 a décidé de transférer le siège social. du 11 rue du Centre, 89340 Champigny au 63 Impasse des. Soucis, 83600 Fréjus à compter du 01/01/2022 et de modifier. en conséquence l'article 5 des statuts. Pour Avis. La. gérance.

AL22000416

SAS LA CROIX BLANCHE

SAS au capital de 90 000,00 €uros
La Tuilerie 89130 VILLIERS-SAINT-BENOIT
834 749 749 R.C.S. AUXERRE

Par décision en date du 31 décembre 2021, les associés ont pris acte de la démission de Madame Yolène ORTOLE de son mandat de Directeur Général, à compter de cette même date. Elle ne sera pas remplacée. Le dépôt légal sera effectuée au RCS D'AUXERRE.

AL22000419

SELARL THEMIS –
Vincent GUADAGNINO & Associés
Espace Diorama – Bld de Cascaïs –
64200 BIARRITZ - 05 59 42 30 55

SAVEURS EVENTS

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 rue de la Tournelle Carrée - 89100 SOUCY
492 221 213 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 03/02/2022, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 2 rue de la Tournelle Carrée - 89100 SOUCY au 375 impasse de Pinot – 40230 SAINT JEAN DE MARSACQ, à compter rétroactivement du 01/11/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22000421

AVIS DE MODIFICATION

BOURGOGNE DÉRATISATION
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 100 Euros
Siège social : 2 A RUE DES BERGERATS
– LES BRIES –
89380 APPOIGNY
RCS SENS 823498381

Aux termes d'une délibération en date du 14 Décembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 22 Rue Roger Thureau 89300 Joigny au 2 A Rue des Bergerats – les Bries – 89380 Appoigny et ce à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de SENS.
Le président

AL22000423

J2P

SARL au capital de 1 000 euros,
Siège social : 11, rue du Moulin -
89310 MÔLAY,
792 438 004 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2021, les associés ont décidé de remplacer l'objet social par les activités suivantes avec effet au 31 décembre 2021 à minuit : l'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières ; la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et leur gestion ; l'animation et la coordination de toute société ; la création et l'acquisition de toutes branches d'activité, de tous fonds de commerce ou établissements de même nature ou de nature similaire, leur exploitation ou leur vente ; la prise en location-gérance de tous établissements de même nature ou de nature similaire, la mise en location-gérance du ou des fonds appartenant à la société. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

AL22000425

SCI LES REPLATS

Société civile immobilière
Capital : 9.756,74 euros
Siège social : BEAUMONT (89250),
19 rue de l'Ile
RCS AUXERRE 328 179 239

L'assemblée générale des associés de la SCI LES REPLATS tenue le 25 avril 2021 a décidé de nommer en qualité de gérant Monsieur Stéphane MASSE demeurant à PALAISEAU (91120) 144 rue de Paris pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Michel MASSE décédé le 25 mars 2021.
Pour insertion Me Florence MERLET Notaire à SEIGNELAY (89250).

AL22000428

SCI BELLOCIER

SCI au capital de 1 000€
96 rue Bellocier, 89100 SENS, 527 920 649 RCS Sens
Le gérant a décidé, le 7/2/22, de transférer le siège social de la société au 48 grande rue, 89100, NAILLY
Mention au RCS de Sens

AL22000438

SNEP

SASU au capital de 45 000€
6 rue des Caillottes, 89000 AUXERRE
807 383 237 RCS Auxerre
Le Président a décidé, le 1/11/2021, de transférer le siège social de la société, au 1er novembre 2021 au 31 rue des Isles, 89470, Monéteau
Mention au RCS de Auxerre

AL22000441

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SNC LES PERSPECTIVES
Société en nom collectif
Au capital de 5 000,00 euros
Siège social
Les Neuvrainnes
89220 CHAMPCEVRAIS
512 208 976 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 janvier 2022, la collectivité des associés a nommé M. Axel ROBILLIART, demeurant La Rue, 45230 SAINT MAURICE SUR AVEYRON, aux fonctions de cogérant à compter de ce jour et pour une durée illimitée. Modification sera faite au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. La gérance.

AL22000486

GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (89), 5 rue Marcelin Berthelot, le 27/01/2022,enregistré au SIE d'Auxerre (89), le 01/02/2022 sous les références 8904P01 2022N121, a été cédé un fonds de commerce par :
Madame Elodie Christiane BRIZARD, coiffeuse, épouse de Monsieur Anthony D'HERDT, demeurant à ESCAMPS (89), 19 rue d'Avigneau.
Née à AUXERRE (89), le 30/06/1988.
A :
Madame Charlotte Emilienne SAILLANT, coiffeuse, demeurant à VALLAN (89580), 6 Rue des Burlats.
Née à AUXERRE (89), le 20/01/1991.
Célibataire.
Désignation du fonds : fonds de commerce de coiffure mixteen salon et à domicile sis à COURSON LES CARRIERES (89), 3Place de l'Église, lui appartenant, connu sous le nom commercial ORIGIN'HAIR, et pour lequel elle est immatriculé eau registre du commerce et des sociétés de 512 346 974, sous le numéro 512 346 974 00011.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DIX-NEUF MILLE TROIS CENTS EUROS (19 300,00EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour ONZE MILLE SEPT CENT SIX EUROS (11 706,00 EUR),
- au matériel pour SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS (7 594,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22000461

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé à Sommecaise, en date du 18 janvier 2022enregistré le 25 janvier 2022 au SIE d'Auxerre dossier 2022 00005277 / référence 8904P01 2022A 00124, Monsieur Bruno ALESSANDRINI,demeurant 26 Boulevard Pierre Larousse, 89130TOUCY a cédé à : ECURIE ALESSANDRINI EURL au capital de 1000 euros, sise 15 Les Bouviers, 89110 Sommecaise, immatriculée au greffe de Sens sous le numéro 904445731moyennant le prix de 3700 euros son fonds agricole d' élevage de chevaux et autres équidés exploité 15 Les Bouviers, 89110 Sommecaise.Entrée en jouissance au 1 janvier 2022. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu .Le gérant

AL22000465

ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 04/02/2022, concernant la société SCI DU 108 AVENUE GALLIENI. Il fallait lire « Mr PINON Eric est nommé gérant, en remplacement de Mme PINON Annie »

AL22000439

ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est averti qu'en exécution du Code de l'environnement et de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-009 du12 janvier 2022, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau, pour la reconstruction du barrage du Batardeau sis à Auxerre, déposée par l'Établissement public Voies Navigables de France (VNF), sera ouverte du mercredi 9 février 2022(9h) au vendredi 11 mars 2022 (17h) inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs à la mairie d'Auxerre.
Est désigné M. René MOREAU en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une notice d'incidence et non d'impact,justifiant ainsi l'absence d'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, du 9 février 2022 au 11mars 2022 inclus à la mairie d'Auxerre, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / installations classées Loi sur l'eau /enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 9 février 2022 au 11 mars 2022inclus à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront également être consignées :
- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/2884
- par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :
enquete-publique-2884@registre-dematerialise.fr
(Les observations et propositions transmises par voie électronique à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).
- par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie d'Auxerre, siège de l'enquête.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public, dans le respect des mesures sanitaires COVID-19quiseront également consignées dans le procès-verbal à la mairie d'Auxerre :
- mercredi 9 février 2022 de 9 h à 12 h,
- lundi 14 février 2022 de 14 h à 17 h,
- jeudi 3 mars 2022 de 14 h à 17 h,
- vendredi 11 mars 2022 de 14 h à 17 h,
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), à la mairie d'Auxerre, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Des informations peuvent être demandées auprès de l'Établissement public VNF - Direction de l'Ingénierie et dela maîtrise d'ouvrage - 1 Chemin Jacques de Baerze - 21062DIJON - Email : Dimoa-uo-dijon@vnf.fr - tél :03.45.34.12.50.

AL22000489

VENTE AUX ENCHÈRES

S.C.P. d'Avocats Interbarreaux
REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI
5 rue Marcelin Berthelot
89004 AUXERRE CEDEX
Tél. 03.86.72.03.03

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (Yonne)

VENDREDI 18 MARS 2022 à 14 heures
A la requête de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE, Société Coopérative à capital et personnel variables, régie par la loi du 5 août 1920, le Livre V du Code Rural et les textes subséquents, ayant son siège à TROYES (Aube), 269 faubourg Croncels, constituée à la date du 20 septembre 1994 et immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 775 718 216, agissant poursuites et diligences de Monsieur Pascal TREMEAU agissant lui-même en qualité de responsable du Service Recouvrement Contentieux de ladite CAISSE domicilié ès-qualité audit siège ;
Ayant pour Conseil la SCP d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI représentée par Me Patricia NOGARET, Avocat inscrit au Barreau d'AUXERRE
il sera procédé le Vendredi 18 MARS 2022 à 14 heures, à la Barre du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE au Palais de Justice de cette ville, à la VENTE, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens suivants :
Lot 1/ Commune IRANCY (Yonne)
52 parcelles, APPELLATION IRANCY, pour 4ha 81a 91ca, cadastrées sections :
- A 407 lieudit « Les Beaux Monts » pour 9a 18ca, selon le cadastre verger
- A 409 lieudit « Les Beaux Monts » pour 9a 41ca, selon le cadastre taillis simples
- A 412 lieudit « Les Beaux Monts » pour 6a 49ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 413 lieudit « Les Beaux Monts » pour 6a 39ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 415 lieudit « Les Beaux Monts » pour 4a 75ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 416 lieudit « Les Beaux Monts » pour 2a 91ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 417 lieudit « Les Beaux Monts » pour 15a 80ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 418 lieudit « Les Beaux Monts » pour 19a 82ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 419 lieudit « Les Beaux Monts » pour 8a 67ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 420 lieudit « Les Beaux Monts » pour 5a 61ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 421 lieudit « Les Beaux Monts » pour 1a 99ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 422 lieudit « Les Beaux Monts » pour 99ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 423 lieudit « Les Beaux Monts » pour 99ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 424 lieudit « Les Beaux Monts » pour 4a 63ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 425 lieudit « Les Beaux Monts » pour 7a 48ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 426 lieudit « Les Beaux Monts » pour 7a 98ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 427 lieudit « Les Beaux Monts » pour 8a 55ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 428 lieudit « Les Beaux Monts » pour 11a 22ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 431 lieudit « Les Beaux Monts » pour 5a 54ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 432 lieudit « Les Beaux Monts » pour 14a 64ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 438 lieudit « Les Beaux Monts » pour 4a 80ca, selon le cadastre taillis simples
- A 439 lieudit « Les Beaux Monts » pour 3a 52ca, selon le cadastre taillis simples
- A 442 lieudit « Les Beaux Monts » pour 5a 94ca, selon le cadastre taillis simples
- A 446 lieudit « Les Beaux Monts » pour 80ca, selon le cadastre landes
- A 447 lieudit « Les Beaux Monts » pour 1a 94ca, selon le cadastre landes
- A 450 lieudit « Les Beaux Monts » pour 2a 24ca, selon le cadastre landes
- A 453 lieudit « Les Beaux Monts » pour 12a 78ca, selon le cadastre taillis simples
- A 456 lieudit « Les Beaux Monts » pour 7a 24ca, selon le cadastre taillis simples
- A 457 lieudit « Les Beaux Monts » pour 3a 25ca, selon le cadastre taillis simples
- A 459 lieudit « Les Beaux Monts » pour 2a 00ca, selon le cadastre taillis simples
- A 460 lieudit « Les Beaux Monts » pour 2a 00ca, selon le cadastre taillis simples
- A 468 lieudit « Les Beaux Monts » pour 5a 37ca, selon le cadastre taillis simples
- A 600 lieudit « Renouel » pour 43a 00ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 601 lieudit « Renouel » pour 5a 20ca, selon le cadastre taillis simples
- A 602 lieudit « Renouel » pour 15a 77ca, selon le cadastre landes
- A 650 lieudit « Le Paradis » pour 2a 07ca, selon le cadastre taillis simples
- A 655 lieudit « Le Paradis » pour 3a 65ca, selon le cadastre taillis simples
- A 659 lieudit « Le Paradis » pour 2a 40ca, selon le cadastre taillis simples-
A 662 lieudit « Le Paradis » pour 4a 47ca, selon le cadastre taillis simples
- A 667 lieudit « Le Paradis » pour 4a 77ca, selon le cadastre taillis simples
- A 692 lieudit « Le Paradis » pour 5a 20ca, selon le cadastre taillis simples
- A 714 lieudit « Le Paradis » pour 4a 50ca, selon le cadastre taillis simples
- A 746 lieudit « Le Paradis » pour 9a 70ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 747 lieudit « Le Paradis » pour 45a 19ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- A 777 lieudit « Haut de Boudardes » pour 30a 04ca, selon le cadastre terre
- E 562 lieudit « Les Begneaux» pour 22a 63ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- E 563 lieudit « Les Begneaux» pour 11a 35ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- E 564 lieudit « Les Begneaux» pour 4a 80ca, selon le cadastre landes
- F 295 lieudit « Crot Chabout» pour 5a 55ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- F 297 lieudit « Crot Chabout» pour 12a 90ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- F 299 lieudit « Crot Chabout» pour 34a 60ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- F 300 lieudit « Crot Chabout» pour 9a 20ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
Lot 2/ Commune IRANCY (Yonne)
7 parcelles, APPELLATION COTEAUX BOURGUIGNONS, pour 1ha 22a 96ca, cadastrées sections :
- C 45 lieudit « Côtes Renverses Nord » pour 11a 78ca, selon le cadastre terre
- C 46 lieudit « Côtes Renverses Nord » pour 33a 08ca, selon le cadastre terre
- C 47 lieudit « Côtes Renverses Nord » pour 22a 30ca, selon le cadastre terre
- C 61 lieudit « Côtes Renverses Nord » pour 10a 20ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- C 62 lieudit « Côtes Renverses Nord » pour 11a 10ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- C 70 lieudit « Côte Neuve» pour 19a 36ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- C 71 lieudit « Côte Neuve» pour 15a 14ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
Lot 3/ Commune IRANCY (Yonne)
5 parcelles, APPELLATION BOURGOGNE ALIGOTE, pour 1ha 59a 94ca, cadastrées sections :
- C 67 lieudit « Côte Neuve» pour 17a 37ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- C 68 lieudit « Côte Neuve» pour 14a 27ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- C 69 lieudit « Côte Neuve» pour 42a 48ca, selon le cadastre vignes (VAOC) et terre
- C 149 lieudit « Côte Neuve» pour 20a 15ca, selon le cadastre taillis simples
- C 917 lieudit « Côtes Renverses Nord » pour 65a 13ca, selon le cadastre terre
Lot 4/ Commune IRANCY (Yonne)
2 parcelles, APPELLATION IRANCY, pour 12a 20ca, seulement sur la nue-propriété, cadastrées sections :
- F 749 lieudit « La Croix Buteix » pour 4a 80ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
- F 750 lieudit « La Croix Buteix » pour 7a 40ca, selon le cadastre vignes (VAOC)
Lot 5/ Commune IRANCY (Yonne)
2 parcelles, APPELLATION IRANCY, pour 4a 97ca, cadastrées sections :
- F 459 lieudit « Veauchassy» pour 2a 50ca, selon le cadastre taillis simples
- F 1443 lieudit « Les Bas Champreux » pour 2a 47ca, selon le cadastre landes
Lot 6/ Commune DES DEUX RIVIERES (ex. CRAVANT) (Yonne)
6 parcelles pour 72a 13ca, cadastrées sections :
- A 147 lieudit « La Grande Côte Ouest » pour 4a 50ca, selon le cadastre landes

- A 151 lieudit « La Grande Côte Ouest » pour 8a 05ca, selon le cadastre landes
- B 199 lieudit « Envers du Val des Noyers » pour 8a 90ca
parcelle constituant un bien non délimité de 4a 45ca appartenant aux propriétaires grevés, à prendre dans une superficie totale de 8a 90ca, selon le cadastre landes
- B 502 lieudit « Adroit du Val des Noyers » pour 11a 50ca, selon le cadastre terre
- ZD 76 lieudit « La Croix Rouge » pour 17a 60ca, selon le cadastre taillis simples
- ZD 187 lieudit « La Justice » pour 26a 03ca, selon le cadastre taillis simples
MISES A PRIX : LOT 1 : 199 000 € (cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros)
LOT 2 : 29 500 € (vingt-neuf mille cinq cents euros)
LOT 3 : 38 300 € (trente-huit mille trois cents euros)
LOT 4 : 5 000 € (cinq mille euros)
LOT 5 : 2 000 € (deux mille euros)
LOT 6 : 800 € (huit cents euros)
outre les clauses contenues au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE.
Consignation obligatoire de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € par chèque de banque libellé à l'ordre de Madame le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'AUXERRE ou caution bancaire.
Enchères obligatoires par Avocat inscrit au barreau d'AUXERRE.
Pour avis : Patricia NOGARET
Pour tout renseignement, s'adresser à : S.C.P. d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN – NOGARET – DE METZ - CROCI, 5 rue M. Berthelot 89004 AUXERRE CEDEX - 03.86.72.03.03 - immo@rlcavocats.com

AL22000365

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Dijon en date du 01/02/2022 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS à associé unique ETABLISSEMENTS PATOUILLET** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre ; RCS DIJON 435 820 048, (commerce de boissons). Date de cessation des paiements : 01/01/2022. Administrateur judiciaire : SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU - 12, boulevard THIERS - 21000 Dijon, avec une mission de surveillance. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire Judiciaire ; la SELARL MP ASSOCIÉS représentée par Maître Thibaud POINSARD - 19, avenue Albert CAMUS - 21000 DIJON ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22000459

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements :
03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Une maison individuelle à CHENY (89400)

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE
Le Vendredi 18 mars 2022 à 14 heures
DESCRIPTION
Une Maison individuelle construite en 2014 sur la commune de CHENY, 69, Rue Victor Hugo, édifiée sur une parcelle cadastrée Section C n° 412 d'une superficie de 9 ares 55 ca et une seconde parcelle cadastrée Section C n°408, lieudit L'Orme Carillot (terrain s'une superficie de 1 a 14 ca).
Cette maison d'une surface habitable totale de 171,45m² comprend, au rez-de-chaussée :
une entrée de 8,6m² et un dégagement de 2,4 m², desservant un WC de 2,2 m², un bureau de 19,80 m², une buanderie de 6,50 m², un séjour de 33,15 m², une cuisine ouverte de 11,30 m²,
et à l'étage :
un palier de 18,m² desservant un WC de 2,2 m², une salle d'eau de de 7,9m², chambre 1 de 12,4m² avec sa salle d'eau de 3,1m², chambre 2 de 12,4m², chambre 3 de 15,6 m² et chambre 4 de 15,3 m².
CONDITIONS DE LA VENTE
Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice et sur le site du Conseil National des Barreaux : Avoventes.fr
Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.
Le bien peut être visité le lundi 7 mars 2022 de
14 Heures à 15 Heures.
La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de 60.000,00 euros
CONSIGNATION POUR ENCHERIR:
6.000,00 Euros
(par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)
Frais en sus.
Fait à Auxerre, le 12 janvier 2022
Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL22000491

➜ DIVERS

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aménagement de régime matrimonial
Information préalable (Art. 1397 al 3 C.civ.)
Suivant acte reçu par Maître LEGUY notaire à AVALLON(Yonne), le 25 janvier 2022, Monsieur Francis BOISCOURGEON et Mme Brigitte FRIANT demeurant ensemble à ST ANDRE EN MORVAN (58), 5, rue Marcelin Berthelot
Cour des Accrots, Meulot, ont aménagé leur régime matrimonial de communauté légale pour y adjoindre une clause d'attribution intégrale de communauté.
Pour toute opposition élection de domicile est faite en l'étude de Me LEGUY - 4 rue de Lyon AVALLON (89200)
Pour avis.

AL22000333

Étude de Maître Sylvie HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)

safer Bourgogne Franche-Comté

YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AVALLON – Pré, Terre, Lande, Sol et Bois-Taillis – Fonds occupé en partie
15 ha 95 a 42 ca - L huche guillaume: C-264-265 - L huchotte: C-216-218-219 - La rochette: C-167 - Le champ des piottes: C-268-280-281-282-287-289-292-294-295-301 - Le poirot: C-206 - Le quartier milot: C-328-329 - Les champs davots: C-212 - Les creuses: C-199-203 - Les grandes chaumes: C-39 - Les grandes genettes: C-344 - Les grands champs damont: C-333-338 - Les pres morin: A-78-79
Zonage : zones A et N du RNU
CEZY – Bois-Taillis
15 a 00 ca - Presle: C-316-349
Zonage : zone N du PLUi
CHAMPCEVRAIS - bois-taillis
1 ha 89 a 80 ca - Le petit bois: ZP-15[48]
zonage : RNU
FONTENAY-SOUS-FOURONNES – Terre – Fonds occupé
5 ha 44 a 11 ca - Chemin de courson: ZL-35(J)-35(K)
Zonage : Rnu
ISLAND – Terre, Pré et Bois
6 ha 60 a 22 ca - Buisson de grenet: E-613 - Champs au clair: F-315 - Champs de la motte: F-138-139-141 - Champs ruy: F-333-335-336-338 - La piece: B-319 - Les cras: E-350-356 - Les mouillats: E-549-560-565-566 - Pres ruy: F-345
Zonage : zones A et N du PLUi
LIGNORELLES - terre - fonds occupé
77 a 20 ca - Les cinquantaines: A-475-1293-1294
zonage : RNU
MAGNY – Pré, Terre, Bois-Taillis et Lande – Fonds occupé en partie
8 ha 84 a 23 ca - Champs de la fontaine: E-205-206-212-214 - La louise: E-131 - Le chatillon: E-93-95 - Le grand champ: E-163-164-170-172 - Les champs davots: E-230-232-234-236 - Les creuses: E-133-138-139-143 - Mouille marteau: E-251-252 - Pres de la fontaine: E-198-199-200-544[198]
Zonage : zone A du RNU
MAILLY-LA-VILLE – Terre, Pré, Futaie, lande et bois-taillis
17 a 97 ca - La cote aux ouasses: G-760[730]-771[731]-777[733]
zonage : zones N et Ni du PLU
18 a 18 ca - La cote aux ouasses: G-762[730]-769[731]-784[735]
Zonage : zone N du PLU
37 a 42 ca - La cote aux ouasses: G-758[730]-773[731]-776[732]-779[733] - Sur la cote aux ouasses: G-782[706]
Zonage : zone N du PLU
10 ha 71 a 41 ca – **Fonds occupé en partie**
Envers de vaux peurjon: C-1125-1146 - Haut de la vallee de lesig: ZD-6 - La coutaule: ZE-17 - Le croupeau: ZC-21-26(A)-26(B) - Les basses varennes: F-529 - Les bues bouteilles: C-1312 - Les champs guichards: F-426 - Les clous est: C-975 - Les jaries: A-10 - Les perrieres: F-610 - Sur la vallee godard: C-595-608 - Sur les clous: C-825 - Terres de lisigny: A-674-680 ZD-42-43
Zonage : zones A et N
MONTIGNY-LA-RESLE - terre, pré et bois-taillis - fonds occupé en partie
26 ha 68 a 42 ca - Bois de la giraude: ZA-26-27 - Champs chaleurs: ZH-81 - Fontaine boue: ZC-2(J)-2(K)-4 -La ciergere: ZK-66 - La feuillerie: E-712 - Le haut des courrieres: C-118-119 - Le mee: A-1268 - Lescourrieres: ZB-18 - Montfort: ZB-72 - Motte catin: ZB-88[54]-91[55] - Punaise: ZA-31 - Ru bouilly: ZI-9-10-11-13 - Vingt cinq arpents: ZC-94-95-141[17](J)-141[17](K)
zonage : zone A du PLU
PONTIGNY - terre - fonds occupé
70 a 27 ca - La borne de souilly: D-394
zonage : RNU
SAINT-MARTIN-SUR-ARMANCON - bois-taillis
3 ha 62 a 73 ca - Adroit de la preuse: G-718 - Le grand vau remy: F-428-444-446 - Le petit vau remy: F-340-361 - Le trou des fosses: C-998 - Roche ouest: F-546 - Sur la manche: ZI-61 - Sur le petit gue: C-1197 - Sur lesentier de vau yelv: C-33 - Sur les fosses: G-561-613 - Vau tite: G-374
zonage : RNU
VENOUSE - terre et pré - fonds occupé
2 ha 71 a 06 ca - L homme mort: C-505-506
zonage : RNU
VILLEFARGEAU – Terre et Sol
44 a 35 ca - Les bois l abbe: A-884-892Zonage : zone Nnz du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28 février 2022** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex,Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22000472

5, rue Marcelin Berthelot

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (89), CRPCEN 89001, le 02/02/2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Didier Jacques Camille RELANDEAU, Retraité, et Madame Sylvie BAUDOIN, Artisan, demeurant ensemble à LINDRY(89),9 Rue du Grand Chemin La Cave.
Monsieur est né à SAINT-DENIS (93), le 22/07/1956,
Madame est née à DRANCY (93), le 08/02/1959.
Mariés à la mairie de SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89), le24/09/1977 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître René UZUREAU, notaire à PIERREFITTE, le 19/09/1977.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
M. et Mme sont de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22000469

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Marcel André ROHART, retraité, né à SURESNES (92150), le 18 juillet 1948 et Madame Catherine Charlotte DÉGARDIN, retraitée, née à SAINT CLOUD (92210), le 05février 1948, demeurant ensemble à CHAMPVALLON (89710), 17 rue Picnic, mariés à la Mairie de SAINT CLOUD (92210), le 20 mars 1971, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.
L'acte a été reçu par Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE, le 28janvier 2022.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Maryse BELLIAU

AL22000382

SUCCESSION

Suivant testament olographe du 23 mai 2005, Madame Mauricette Henriette Amélie BAZIN, en son vivant demeurant à QUARRE LES TOMBES (Yonne) 3 place Huron, née à PARIS (75012) le 30 juillet 1927, décédée à AVALLON (Yonne) le 29 septembre 2021 a institué un légataire universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Gérard LEGUY, notaire à AVALLON (Yonne), le 21 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire rempli les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession :
Me LEGUY, notaire à AVALLON (89200) 4, rue de Lyon, références CRPCEN : 89031, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, ce dépôt a été enregistré par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE le 31 janvier 2022.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Maître Gérard LEGUY

AL22000492

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

au titre de la procédure suivante :
OLS SARL
Liquidation Judiciaire du 06/10/2020
16 Place de la République - 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 20 janvier 2022.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22000397

DISSOLUTION

UNIVERSAL CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée
à associé unique au capital de 500 €
Siège social :
19 rue du Pont Neuf 89100 SENS
837 915 586 R.C.S. Sens

Aux termes d'un Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2021, La Société EGA Conseils 25/27 rue du Gros Murger 95220 Herblay - Rcs Pontoise 828 879 445 a été nommée en qualité de liquidateur pour une durée indéterminée et ce en remplacement de Monsieur Fabrice YALAP. L'adresse de liquidation est fixée 25/27 rue du Gros Murger - 95220 Herblay. RCS Sens.

AL22000331

CPB
SASU au capital de 500 euros,
2 Imp des Giroflées, 89116 la Celle Saint Cyr,
819 575 564 RCS Sens.
L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, le 1er février 2022, la dissolution anticipée de la société, à compter du 1er février 2022, désigné en qualité de liquidateur Mr GHOUGAL Alain demeurant 2 Imp des Giroflées, 89116 la Celle Saint Cyr et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la société.
Mention en sera faite au RCS de Sens

AL22000338

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ALPHAKINE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée de
kinésithérapeute
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 20 RUE RENE BINET
89100 SENS
Siège de liquidation : 1 rue du Lion d'or
89100 SENS510490303 RCS SENS

L' Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 décembre 2021 au 1 Rue du Lion d'or 89 100 SENS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M Jean Claude NIDERPRIM, demeurant 1 Rue du Lion d'or, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22000340

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CPB
SASU à capital variable au capital de 500 euros,
2, Imp des Giroflées, 89116 la Celle St Cyr,
819 575 564 RCS Sens.
L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé, le 2 février 2022, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr GHOUGAL Alain demeurant 2, Imp des Giroflées, 89116 la Celle St Cyr pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 2 février 2022.
Mention en sera faite au RCS de Sens

AL22000361

DISSOLUTION

GAEC DES VINCENTS

Société civile au capital de 1 500 €
Siège social : 15 les Vincents
89240 PARLY
RCS AUXERRE 834 926 164

L'assemblée générale extraordinaire du 29/01/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29/01/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame ROZE Léna, demeurant 1 rue de Toucy, 89110 MERRY LA VALLEE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce AUXERRE.

AL22000364

SCI LES MICLOTS

SCI au capital de 200 euros,
3 RUE DE BOURGOGNE, 89470 MONETEAU,
394 212 211 RCS Auxerre.
L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, le 1er décembre 2021, la dissolution anticipée de la société, à compter du 15 décembre 2021, désigné en qualité de liquidateur Mr SIREY JEAN CLAUDE demeurant 3 RUE DE BOURGOGNE, 89470 MONETEAU et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la société.
Mention en sera faite au RCS de Auxerre

AL22000374

EARL BOURCIER

EARL en liquidation au capital de 45 734,71 €. Siège social : Montputois - 89560 OUANNE. 394 812 317 RCS AUXERRE. Liquidateur : M. Dany BOURCIER – 63 avenue Yver - 89000 AUXERRE. Clôture de liquidation. Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL22000375

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DES ROSSIGNOLS

Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 116 593,01 euros
Siège social : Rue Nicolas Droin - 89800 COURGIS
377 879 655 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 25 janvier 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté le 30 novembre 2021, déchargé Monsieur Gilbert DUPRE, demeurant Rue Nicolas Droin - 89800 COURGIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL22000380

Diana HENRY

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 31.12.2021, la collectivité des associés de la société **PARIS AUTO RACING**, SARL en liquidation au capital de 12.500 €, ayant son siège social 36 route de Longueron – 89300 JOIGNY, 882 057 896 RCS SENS, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Thomas BEGIN de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis

AL22000390

EARL DES TROIS VIGNES

EARL au capital de 7 700,00 €. Siège social : 1 les Hautes Bergeries – 89260 VOISINES. 480 592 112 RCS SENS. Dissolution et nomination du liquidateur. Aux termes d'une décision de l'associée unique du 31 décembre 2021, la dissolution anticipée de la société a été décidée. Elle prendra effet le 1er janvier 2022, date à laquelle il sera mis fin aux fonctions de la gérante. Mme Caroline BAERT épouse HAERINCK, demeurant à MAILLOT (89100), 21 rue du Château, a été nommée aux fonctions de liquidateur. Elle aura, à compter du 1er janvier 2022 inclus, les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : 21 rue du Château - 89100 MAILLOT, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100). Pour avis, le liquidateur.

AL22000399

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI BRUGUET

SCI en liquidation
au capital de 1.524, 49€
Siège de la liquidation :
4 rue du Champ Notre Dame,
89100 SAINT-DENIS-LÈS-SENS
418 298 964 RCS de SENS

Le 31/12/2020, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2020.
Radiation au RCS de SENS

AL22000422

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

SOCIETE DIDIER BERCIER

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 80 Grande Rue,
89290 VINCELLES
390 506 517 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er février 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 février 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Martine BLIN, demeurant 80 Grande Rue - 89290 VINCELLES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 80 Grande Rue - 89290 VINCELLES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22000426

EARL DE L'ERABLE

EARL en liquidation au capital de 7500€. Siège social : 22 rue des Charmeaux - 89150 VALLERY. 808 101 687 RCS SENS. Liquidateur : M. Éric SOTTIAUX - 22 rue des Charmeaux - 89150 VALLERY Clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL22000435

SCI VIGNES DE NEUILLOT

Société Civile Immobilière
Au capital de 68.602,05 Euros
Siège social : SAINT PERE (Yonne),
43 bis rue du Pont
SIREN 402.125.850 – RCS AUXERRE

Par AGE du 10.04.2021 la société a décidé sa dissolution anticipée immédiate et la mise en liquidation de la société et a désigné Madame Annelise BLANDIN épouse RAFFENEAU en qualité de liquidateur pour la durée de la liquidation. Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé à SAINT PERE (89450), 43 bis Rue du Pont.
Pour avis et mention
Mme Annelise RAFFENEAU

AL22000452

DISSOLUTION

SCI BRUGUET

SCI au capital de 1.524, 49€
Siège social
72 avenue Jean Hémery
89300 JOIGNY
418 298 964 RCS de SENS

Le 23/12/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société,nommé liquidateur M. Philippe BRUGUET,4 rue du Champ Notre Dame, 89100SAINT-DENIS-LÈS-SENS et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.Modification au RCS de SENS

AL22000473

LIQUIDATION

LES PROMENADES

SARL au capital de 8.000€
Siège social
3 Rue du Pâtis
89700 TONNERRE
435 102 611 RCS d'AUXERRE

Le 15/01/2022,l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/01/2022. Radiation au RCS d'AUXERRE

AL22000487

➜ CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : dénomination sociale : **COHERENCE ET ENTREPRENARIAT** Capital : 100€ Siège social : 4rue des Halles 89450 Vezelay Objet : conseil en gestion mandataire formaliste assistance administrative juridique fiscale liquidation amiable traitement des donnees comptables Durée : 60 ans. Président : M. Gambier Yves demeurant 4 rue des Halles 89450 Vezelay La cession des actions de l associe unique est libre. Chaque action donne droit a une voix RCS Auxerre

AL22000182

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY (Nièvre), le DIX-HUIT DECEMBRE DEUX MILLE-VINGT-ET-UN, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :Dénomination : TRESORS DE SENS Forme : SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES.Capital social : Le capital social est de HUIT MILLE EUROS(8.000,00 euros)Siège Social : Le siège social est fixé à COLLEMIERS (Yonne)1, rue du Vallon.Objet Social : La société a pour objet : - Le négoce sous toutes ses formes d'objets de décoration, petit mobilier,vaisselle, luminaires, linge de maison, tissus, et plus généralement de tous objets de décoration intérieur et extérieur, et objets de la maison, accessoirement la customisation, la rénovation de meublés et objets et toutes activités connexes. - l'exploitation de chambres d'hôtes,meublés de tourisme et toutes activités connexes.Durée : 99 ans Président : Madame Iuliana VLADESCU épouse ALLEMANDOU,demeurant à COLLEMIERS (Yonne) 1, rue du Vallon.Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.Pour Avis.

AL22000208

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 26/01/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **RND** Capital : 1000€ Siège social : 2 rue de Chauchoine 89240 Lindry Objet : location de bien Durée : 99 ans. Gérant : Mme Julie Raynaud Botella demeurant 2 rue de Chauchoine 89240 Lindry Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. RCS : Auxerre

AL22000253

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 26/11/2021, il a été constitué une SASU. dénommée : **WALL-e** ; Siège social : 61rue du Moulin du. Président 89000 Auxerre Capital : 100 euros Objet social Salle de sport et fitness ; Président : Monsieur Willy,. lucien, louis Bailly, demeurant 4 rue des boussicats 89000. Auxerre élu pour une durée illimitée. Admission aux. assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire. est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une. voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières. émises par la Société sont librement cessibles et. transmissibles. Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de. AUXERRE

AL22000334

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 2 février. 2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques. suivantes : Dénomination : HAMMADI. Capital : 1 000. euros.Siège : 11 RUE DE L'EGLISE, 89530 ST BRIS LE. VINEUX. Objet : Alimentation générale, épicerie, traiteur,. vendre bazar locations.Durée : 99 ans.Président : Mr. BENHAMMADI HAMMADI demeurant 10 RUE DE LOUVOIS, 89700. TONNERRE, pour une durée indéterminée.Directeur général Mme BENHAMMADI YOUSRA demeurant 10 RUE DE LOUVOIS, 89700. TONNERRE. Immatriculation au RCS de Auxerre

AL22000353

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 02/02/2022, il a été constitué une SCI
Dénomination :
MS INVEST 89
Siège social : 10 Route De Montard 89100 SOUCY
Capital : 200 €
Activités principales : acquisitions et gestions de biens et droits immobiliers.
Durée : 99 ans
Gérant : M. MUSSARD Cedric 10 Route De Montard 89100 SOUCY et M. SITEAUT Jérémy 7 Route De Voisines 89260 THORIGNY SUR OREUSE
Cession de parts sociales : libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas
Immatriculation au RCS de SENS

AL22000360

AVIS DE CONSTITUTION

SAS VIGNET & CO Société par actions simplifiées au capital de 1 212euros Siège social : 9 avenue Jean Jaurès 89000 AUXERRE AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 26 Janvier 2022 à Auxerre, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : - Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : SAS VIGNET & CO - Siège : 9 avenue Jean Jaures – 89000 AUXERRE - Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés - Capital : 1 212 euros - Objet : Location box de stockage, Garde meuble, Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. La participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. - Transmission des actions : La cession des actions d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Président : a été nommé Président de la société pour une durée illimitée Monsieur Loic VIGNET, domicilié 9 avenue Jean Jaures 89000 AUXERRE, né le 29 décembre 1974, à Dijon, de nationalité française, Marié La Société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre. POUR AVIS Le Président

AL22000385

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 25/01/2022, il a été constitué la SAS : BTV. Capital : 15 000 €. Siège : 19 Boulevard du Pont Neuf 89100 SENS. Objet : Achat de biens immobiliers en vue de leur revente, ainsi que toutes actions de promotions immobilières au sens des disposition de l'Art. 1831-1 et suivants du Code Civil, toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction vente... Durée : 99 ans. Président : JBF, SAS, ZI les Sablons 19 Boulevard du Pont Neuf 89100 SENS, 572 218 873 RCS SENS.
Admission aux AG et exercice du droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui du nombre d'actions qu'il possède.
Société immatriculée au RCS de SENS.

AL22000403

viseeon

EC2 CONSEILS
6 bis rue Denis Papin
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/01/2022, il a été constitué une SELARL. ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination **ACTIV'KINE** ; Objet social : exercice de la profession de. masseur-kinésithérapeute ; Siège social :Centre Commercial. La Guillaumée Rue de Bruxelles 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE. Capital : 1000 euros ; Durée : 99 ans ; Gérance : M. MAISON. Jérémy, demeurant 1 rue du Puits Percy 89240 Villefargeau ;. Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL22000413

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2022 à ETIVEY, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : ST FORETAGRI. Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : la réalisation de prestations de travaux forestiers et agricoles, l'achat et la revente de bois et accessoirement la location de matériels. Capital social : 1 500 euros. Siège social : 1 ruelle Crolot, 89310 ETIVEY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : Monsieur Thomas PERDU demeurant 5 route d'Auxerre – 89310 ETIVEY et Monsieur Serge OUATTARA demeurant 2 rue des quatre chemins, Sanvigne 89310 ETIVEY. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL22000424

WTF
Société À Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 11 rue de la Cave
89140 SAINT SEROTIN
Société en cours de formation

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué une SARL dénommée WTF au capital de 5 000 € située 11 rue de la Cave 89140 SAINT SEROTIN (FRA) dont l'objet social est L'activité de transport fluvial de fret, par tous moyens ; la location de bateau ; la manutention portuaire , dont le gérant est M. Cédric WALBRECQ demeurant 11 rue de la Cave 89140 SAINT SEROTIN, et dont la durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.Le gérant

AL22000427

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 03/02/2022 à Sens, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **ATELIER TRIANA**
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée unipersonnelle
Capital social : 1 000 €
Durée de la Société : 99 ans
Siège social : ZAC Les Vauguillettes, 1, boulevard des Noyers Pompons, CS 30725, 89107 SENS CEDEX
Objet : La fabrication de structures métalliques, Tôleries, Menuiseries Acier/Alu, verrières et de mobilier.
Président : SAS GROUPE TRIANA, 7 faubourg de Paris, 89340 Villeneuve-La-Guyard, RCS SENS 909 436 917
Chaque action donne droit à une voix, cession d'actions : libre.
Immatriculation au RCS de SENS.

AL22000440

AVIS DE CRÉATION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 17 janvier 2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée, répondant aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : MOLINA ENTRETIEN
Forme : Société à responsabilité limitée
Capital : 1 000 euros
Siège social : 26 rue de Jonches – Lieudit Laborde – 89000 Auxerre
Objet : La société a pour objet :
- Entreprise de bâtiment, maçonnerie, peinture, placoplatre, menuiserie,
- Coordination de travaux
- et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Olivier MOLINA, demeurant 26 rue de Jonches, lieudit Laborde – 89000 Auxerre
Immatriculation : au RCS d'Auxerre
La Gérance

AL22000442

COSTA INVEST
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social
41 rue Etienne Finot
Avrolles
89600 ST FLORENTIN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST FLORENTIN du 3 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : COSTA INVEST Siège social : 41 rue Etienne Finot, Avrolles, 89600 ST FLORENTIN Objet social : – L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société ; – L'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires ; – La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés ; – Le cas échéant, la vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Société, à condition de respecter strictement le caractère civil de la Société ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Frédéric COSTA, né le 19/10/1981 à AUXERRE, demeurant 41 rue Etienne Finot, Avrolles 89600 ST FLORENTIN Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. Pour avis La Gérance

AL22000453

Maître Jean-David FONTENEAU
Notaire
89800 CHABLIS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS (Yonne), le 27/01/2022, enregistré à SPFE AUXERRE 1, le 01/02/2022 Référence 2022 N 126, droits néants, ont été constitués les statuts de la société civile immobilière dénommée « SCI AG MLM » dont le siège social est à CHABLIS (Yonne) 5 rue du Pressoir, Parc d'Activités, pour une durée de 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE. Son objet social est l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Le capital social est fixé à 1.600,00 € avec apports en numéraires. Les gérants sont : Monsieur Adrien de LOEUW, demeurant à LICHERES PRES AIGREMONT (Yonne) 10, rue de la Poterne, né à CORBEIL ESSONNES (Essonne) le 10 décembre 1990 et Madame Gaëlle HOEFMAN, demeurant à LICHERES PRES AIGREMONT (Yonne) 10, rue de la Poterne, née à MELUN (Seine-et-Marne) le 26 mai 1992. Toute cession de parts sociales doit être constatée par acte authentique ou sous seing privée.
POUR AVIS ET MENTION
Me Jean-David FONTENEAU, notaire

AL22000464

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 18/01/2022, il a été constitué une SCI **Dénomination :**
S.C.I. VILLENEUVE SANTE 2
Siège social : 11 Place De La République 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Capital : 1000 €
Activités principales : - l'acquisition par tout moyen de terrains, volumes, biens et droits immobiliers ainsi que la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de ces terrains, volumes, biens et droits, - l'acquisition éventuelle de tous droits réels et personnels susceptibles d'en améliorer la consistance et d'en constituer l'accessoire, - la conclusion de toute convention de prêt en vue du financement de l'opération immobilière envisagée ainsi que la constitution de toute sûreté et garantie au profit du ou des prêteurs, - généralement, toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet défini ci-dessus, et notamment la participation à des opérations d'aménagement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans
Gérant : M. SCHMIT Frédéric 12 Rue Allard 94160 SAINT-MANDÉ
Cession de parts sociales : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas
Immatriculation au RCS de SENS

AL22000468

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du15 janvier 2022 à PRECY LE SEC il a été constitué une société en nom collectif.Dénomination sociale : SNC ROSIER. Forme :Société en nom collectif. Objet : Prestations detravaux agricoles et forestiers, activité de soutien aux cultures et accessoirement la location de matériels. Capital social : 4 000 euros. Siège social: 13 rue de Turquie 89440 PRECY LE SEC. Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants et associés indéfiniment et solidairement responsables : M. Arnaud ROSIER demeurant 13rue de Turquie, 89440 PRECY LE SEC et M.Bertrand ROSIER demeurant 5 rue de Turquie,89440 PRECY LE SEC et M. Guillaume ROSIER demeurant 18 rue de Turquie, 89440 PRECY LE SEC. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, les gérants.

AL22000471

AVIS DE CONSTITUTION

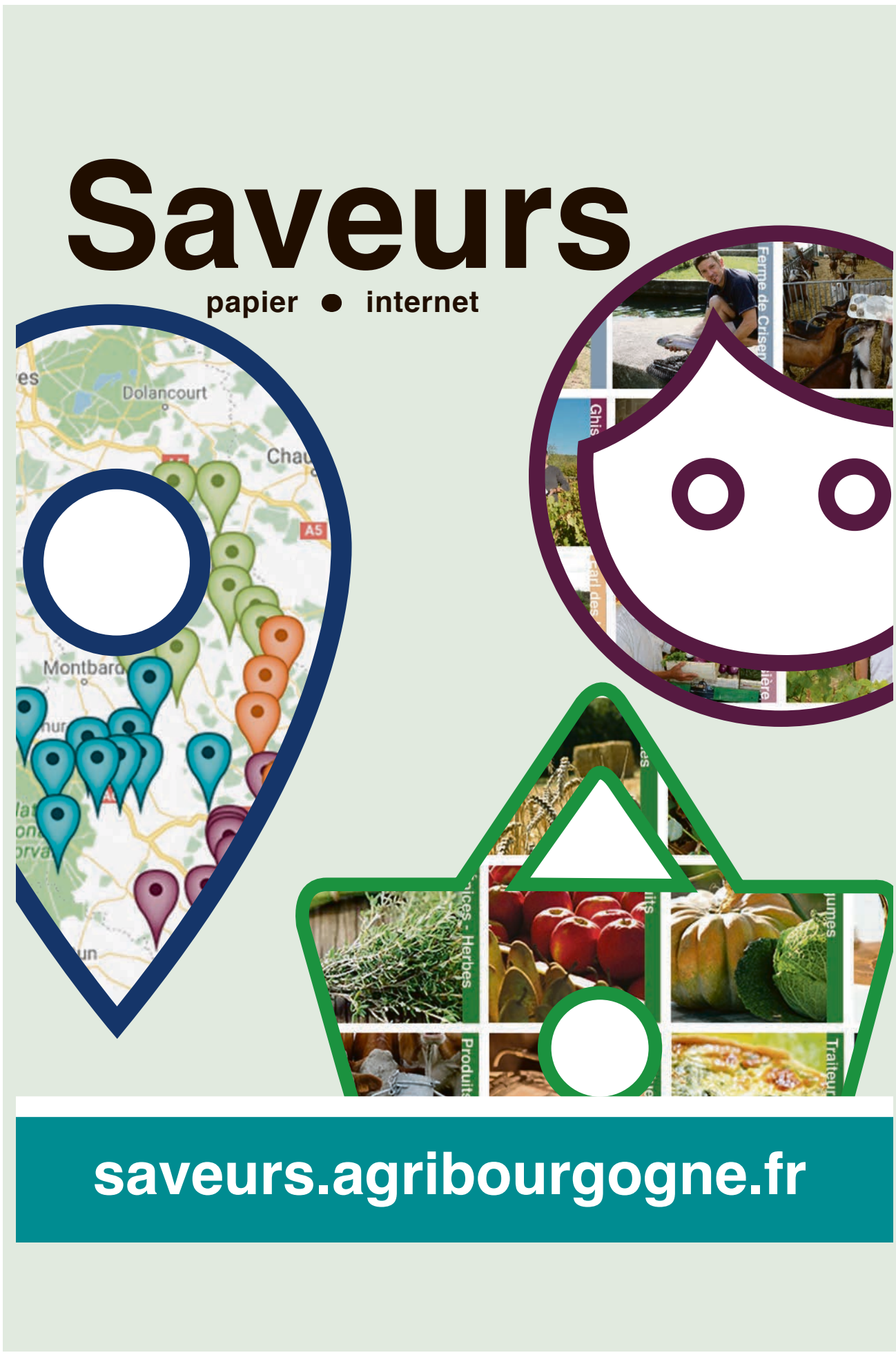
Par acte SSP du 10/01/2022, il a été constitué une SCI. dénommée : F.A.G.E Siège social : 33 Rue Albert Camus 89300. JOIGNY Capital : 1.500 euros Objet : L'acquisition, la. gestion, la location et l'administration de tous biens. mobiliers et immobiliers,L'emprunt, le cautionnement simple. ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet. social.Gérant : FRANCINE YONTCHEV, née LABBE, 33 Rue Albert. Camus 89300 JOIGNY Durée : 99 ans à compter de son. immatriculation au RCS de SENS.

AL22000475

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant A.S.S.P du 01/02/2022 il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION SOCIALE : SAS FONTAINE BERNECOLI
FORME : SAS
CAPITAL : 2.000 euros
OBJET : BOULANGERIE, PATISSERIE, CONFISERIE, TRAITEUR, GLACES ET PRODUITS ANNEXES TRAITEUR
SIEGE SOCIAL : 2, rue de la Fontaine – 89330 SAINT JULIEN DU SAULT
DUREE : 99 ans
PRESIDENT : Jonathan FONTAINE, demeurant 1, rue du Bois Lorris – Les Belles Maisons – 89500 EGRISSELLES LE BOCAGE nommé pour une durée illimitée.
DIRECTEUR GENERAL : Aurore BERNECOLI-ADAM demeurant 1, rue du Bois Lorris – Les Belles Maisons – 89500 EGRISSELLES LE BOCAGE, nommée pour une durée illimitée.
Conditions d'admission aux assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote : qualité d'associé.
Agrément des nouveaux associés par l'assemblée générale
La Société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL22000483



Découverte

Les photos ont la parole

Qualité artistique incontestable. Travail éducatif indispensable. La photographe professionnelle Jennifer Lescouët a réalisé toute une série intitulée « Les mots du silence » dans laquelle ses modèles posent en s'exprimant en langage des signes. Bluffant.



Jennifer Lescouët

Autoportrait de Jennifer Lescouët. La jeune femme est devenue sourde à l'âge de 8 ans à la suite d'un accident domestique. Elle a trouvé dans la photographie un mode d'expression en parfaite adéquation avec sa sensibilité.



Voici comment on dit « Les mots du silence » en langue des signes…



La traduction, gestuelle et fixée sur la photographie, du mot « Amoureux ».

Les mots prennent la pose. Grâce à une mise en scène sur fond noir impeccable, un temps de pose suffisamment long et un jeu de flash savamment orchestré, la photographe Jennifer Lescouët a réussi la prouesse de fixer sur la pellicule la gestuelle de la langue des signes (la LSF). Non seulement le résultat est graphique et artistiquement intéressant, mais le séquençage des gestes se retrouve et la mise en mouvement fait que l'on arrive parfaitement à suivre le parcours des mains. On peut donc apprendre, en un seul cliché, à dire « noir et blanc », « découvrir », mais aussi « amoureux » ou « sourd » en langage des signes ; des mots choisis, pas tant pour leur signification que pour la beauté du geste…

Un travail régulièrement exposé

L'ensemble de ces clichés forme la série « Les mots du silence ». Un travail commencé il y a quelques années et qui compte désormais 32 photos, mettant en scène des jeunes et des séniors, des sourds et des entendants. *« D'autres visuels seront bientôt en cours de création,* précise l'artiste. *L'idée est d'avoir un total de 50 photos »*. Cette série fait régulièrement l'objet d'expositions, autour du travail photographique ou sur la sensibilisation aux handicaps. Elle se décline désormais aussi en un livre : *Signence*, cosigné par Jennifer Lescouët et Ève Allem, laquelle a mis en mots, écrits cette fois, tout ce que cette langue des signes lui inspire… Par ses clichés, Jennifer Lescouët voulait, elle aussi, rendre hommage à la LSF et mettre en avant les sourds et malentendants de façon générale, elle qui connaît bien ce monde du silence pour en faire partie. La jeune femme est devenue sourde à l'âge de huit ans. Seule malentendante dans son entourage, elle communique très peu et tend à s'isoler jusqu'au jour où elle s'empare d'un appareil photo et se met à faire des portraits de sa famille lors des repas, quand tous parlent ensemble. Elle tente en cela de capter ce qu'ils se disent et de fixer tout autant leurs expressions que leurs mots. De là naît sa grande passion pour la photo en général et pour les portraits en particulier.

Hommage à la beauté de la langue des signes

C'est pour son travail de fin d'études dans son école de photographie que l'idée de la série photographique « Les mots du silence » prend naissance. *« Je voulais rendre hommage aux sourds et à la beauté de la langue des signes,* explique la jeune femme. *Toutes les photos de LSF que je trouvais sur Internet étaient extrêmement figées »*. Elle a donc réfléchi à une méthode permettant *« d'avoir à la fois le visage net et les mains en mouvement »*. Son choix artistique de modèles habillés en noir sur fond noir vient tout à la fois de sa réelle attirance pour les portraits réalisés en noir et blanc que pour permettre aux mains et au visage de bien ressortir et s'exprimer pleinement. Et l'on devient plus attentif que jamais à ce que la photo a à nous dire…

FRANÇOISE THOMAS

L'agriculture en projet

Si « Les mots du silence » doivent faire l'objet d'expositions en début d'année, en région parisienne et dans le Sud-Ouest, la jeune femme continue de réfléchir à des projets tout autres. Quand on lui demande si le secteur agricole pourrait bientôt être le sujet de son travail, sa réponse laisse entrevoir de belles perspectives. ***« Ayant emménagé depuis un an en Charente-Maritime, les métiers agricoles m'entourent bien plus qu'en région parisienne. J'ai très envie de réaliser des reportages autour de ces métiers, mais il me faut créer des contacts dans la région avant de pouvoir démarcher ces entreprises. J'admire particulièrement les métiers manuels, là où le talent et la patience de l'homme sont bien présents ».*** **Vu la sensibilité de la photographe, il est certain que le résultat de cette rencontre sera inoubliable !**